

666^{ème} Séance

Séance Publique
du vendredi 15 décembre 2006

DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 18 MAI 2007 (N° 7.808)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2007 (suite) :

2) Dépenses ordinaires :

Sect. 3 – Moyens des Services (suite) (p. 3.068).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2006**

—
**Séance publique
du vendredi 15 décembre 2006**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président du Conseil National ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLOIN et Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Absents excusés : MM. Jean-Luc NIGIONI et Henry REY, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 9 – ARCHIVES CENTRALES

| | |
|--|----------------|
| 309.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 285.000 |
| 309.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 74.000 |
| 309.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL | <u>1.000</u> |
| | <u>360.000</u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je me posais une question sur le vote de la loi concernant le dépôt légal. Un jour, pourrait-il être envisagé que, comme dans tous les pays, nous ayons des archives nationales unifiées ?

l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte. Nous reprenons nos travaux là où nous les avons arrêtés l'autre soir, pour l'examen de ce Budget Primitif 2007 de l'Etat.

Je voudrais avant de reprendre nos travaux au chapitre 9 « Archives Centrales », excuser nos Collègues Henry REY et Jean-Luc NIGIONI, qui seront absents ce soir pour raisons professionnelles, ainsi que le retard de notre Collègue Daniel RAYMOND, qui nous rejoindra en cours de séance.

Je donne donc la parole à Madame la Chargée de Mission pour les Affaires Juridiques, pour la lecture du chapitre 9.

M. le Président.- Les archives étant sous la tutelle du Département de l'Intérieur, nous écoutons donc Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est à l'étude, Monsieur le Président.

M. le Président.- La parole est à la Présidente de la Commission de la Culture, Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

A propos des Archives Centrales, qu'il me soit permis de souligner l'excellent travail réalisé avec une grande efficacité par ce Service dans la numérisation du Journal Officiel de Monaco et de le remercier publiquement.

Je vous demandais, Monsieur le Ministre, cette numérisation, lorsque je rapportais le projet de loi sur le dépôt légal, c'est chose faite et je vous en remercie. Je vous remercie donc de la célérité avec laquelle vous avez bien voulu accéder à ma requête.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres Collègues qui souhaitent prendre la parole ?

Il n'y en a pas. Nous allons donc passer au vote de ce chapitre.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

| | |
|-------------------------------------|---------|
| 310.000 – PUBLIC. OFFICIELLES | 960.100 |
|-------------------------------------|---------|

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 11 – SERVICE INFORMATIQUE

| | |
|--|------------------|
| 311.010 – FRAIS DE PERSONNEL | 1.312.000 |
| 311.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 15.000 |
| 311.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL | <u>555.000</u> |
| | <u>1.882.000</u> |

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais évoquer deux points.

Le premier : j'ai bien noté, Monsieur le Ministre, que nous allons recevoir sous format électronique les prochains documents du Budget. Puis, j'attire votre attention sur le fait que j'attends que nous soient transmis des documents exploitables et non pas juste des « images ». Comme vous le savez, nous avons très peu de moyens et il est donc important que l'on puisse travailler sur les documents sous des formats modernes.

Le deuxième point est plus large et touche le sujet que l'on a évoqué l'autre soir sur la modernisation de l'Administration : il me semble important de s'intéresser au système d'information, donc au Service Informatique de l'Administration ; depuis que je suis élue,

régulièrement je prends la parole en demandant un schéma directeur du système d'information, c'est-à-dire plus prosaïquement, comment vont être gérés les flux d'informations entre les différents Services, les différents Départements. C'est un sujet de fond qu'il faut aborder dans sa globalité et non pas, comme on peut le constater par une série de mesures, voire de mesurette, qui ne présentent aucune cohérence entre elles. Il existe là un champ d'améliorations clair qui devrait s'inscrire dans le cadre de la modernisation de l'Administration.

M. le Président.- Monsieur le Ministre en a pris note.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ?

Il n'y en a pas, je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 12 – CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

| | |
|--|----------------|
| 312.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 186.000 |
| 312.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>13.000</u> |
| | <u>199.000</u> |

M. le Président.- Je mets ce chapitre 12 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 14 – DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

| | |
|---|----------------|
| 314.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 370.300 |
| 314.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION..... | 100 |
| 314.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>104.200</u> |
| | <u>474.600</u> |

M. le Président.- Nous écoutons le Président de la Commission des Finances, Monsieur Jean-Michel CUCCHI.**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rappeler une évidence. Il y a de plus en plus de textes législatifs à étudier dans des délais de plus en plus courts ; je rappelle donc la position du Conseil National qui est que si ce Service, cette Direction a besoin de bras et de cerveaux supplémentaires, le Conseil National est tout à fait disposé à voter les crédits nécessaires pour améliorer son fonctionnement. Donc, que le Gouvernement n'hésite pas à nous demander de voter des rallonges de crédits s'il pense qu'il faut engager du personnel supplémentaire dans ce Service.

M. le Président.- Très bien. L'ensemble des Conseillers Nationaux, sur ce point et depuis longtemps, partage votre sentiment et – si un élu n'est pas d'accord il le dira – je crois pouvoir dire au nom des vingt-quatre Conseillers Nationaux, que nous sommes toujours disposés à renforcer un Service qui est non seulement important pour notre Assemblée par définition mais bien sûr et surtout, et c'est pour ça que nous soutenons cette demande, pour l'intérêt de la Principauté. On ne peut pas moderniser notre arsenal législatif si nous n'avons pas des Services Gouvernementaux performants, qui sont indispensables à un bon travail législatif du Conseil National, pour la Principauté. Monsieur le Ministre, des

progrès ont été réalisés depuis le début de cette législature, notamment avec la création d'un Service du Contentieux indépendant du Service des Etudes Législatives. Lorsqu'on voit le volume de textes qui nous parvient, nous nous rendons compte combien il est indispensable, sans aucun doute, de donner encore plus de moyens à votre Service des Etudes Législatives. Il vous appartient de faire les propositions adéquates, mais vous avez un Conseil National demandeur et d'avance évidemment à votre écoute.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, j'ai bien noté et effectivement c'est un Service qui a besoin de renfort.**M. le Président.-** Je donne à présent la parole à Monsieur ROBILLON.**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour citer nos classiques, Tintin et Milou, les Dupont disent toujours : « Je dirais même plus ». Donc pour aller dans le sens de M. CUCCHI, je dirais même plus, j'ai un exemple précis à signaler ce soir au Gouvernement, de source sûre : le Conseil de l'Ordre a déposé un projet de Code de Déontologie, il y a maintenant à peu près trois ou quatre ans....

M. le Président.- De quel Ordre s'agit-il ?

M. Jean-François ROBILLO.- Le Conseil de l'Ordre des Médecins a déposé un projet de Code de Déontologie de la profession, puisque le Code actuel date de 1943. Cela fait au moins trois ou quatre ans que ce projet a été déposé et nous n'avons toujours pas eu de transmission ou de proposition ou de correction ou je ne sais quoi, mais il faudrait peut-être y songer et si vous avez besoin de personnel en plus, n'hésitez pas.

M. le Président.- Il y a aussi un certain nombre de textes, vous m'y faites penser, d'initiative parlementaire, nous en avons parlé en séance privée, mais il est bon de le rappeler ce soir en séance publique. Notamment, un texte sur la modernisation du divorce ; Monsieur le Ministre, je ne sais pas si vous pouvez ce soir nous donner quelques indications sur l'état de préparation de ces projets de loi reprenant des textes d'initiative parlementaire ?

M. le Ministre d'Etat.- Je peux vous dire que le texte que vous citez sur le divorce, qui est un texte important, devrait être déposé très prochainement.

M. le Président.- On peut l'espérer donc au début de l'année 2007 ?

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait.

M. le Président.- Je rappelle pour ceux qui ne suivent pas très régulièrement nos débats, qu'il s'agit d'une proposition de loi qui vise à permettre à Monaco, le divorce sans conflit, sans contentieux, ce qui est malheureusement aujourd'hui encore impossible pour divorcer et puis d'une manière générale à le moderniser tout en n'en faisant pas un acte banal. C'est un texte, on en avait longuement parlé, équilibré. On doit laisser bien sûr le temps nécessaire aux personnes qui souhaitent divorcer pour protéger, notamment, le plus faible dans le couple, mais il faut moderniser notre loi. Nous attendons donc votre projet, Monsieur le Ministre, pour le début de l'année.

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- A ce titre, Monsieur le Ministre, vous marchez à grands pas vers la date limite, le délai de un an imparti au Gouvernement pour retourner le projet de loi. Je vous engage à regarder le calendrier avec beaucoup d'attention.

M. le Ministre d'Etat.- Mais le délai sera respecté, Madame, dans quelques semaines !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je n'en doute pas, mais à condition que le « quelques semaines » s'écrive au singulier...

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président MARQUET a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Je ne comptais pas intervenir sur ce sujet, mais l'intervention de mon Collègue ROBILLO me fait penser que les chirurgiens-dentistes attendent depuis plus de vingt ans une loi et les dernières nouvelles que nous avions étaient qu'il y avait une refonte globale des textes sur la santé. Est-ce que Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales peut nous en dire quelques mots ?

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Qu'il y ait une refonte des lois sur la santé, ce n'est pas à l'étude aujourd'hui.

S'agissant des chirurgiens-dentistes, effectivement, il y a une loi qui est en préparation. Vous savez que c'est un problème très complexe. Donc, il y a des discussions qui ont eu lieu sur ce sujet depuis longtemps s'agissant notamment de l'accession à la profession. La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale y travaille.

M. Bernard MARQUET.- Pour votre information, nous avons eu ces discussions. Nous avons fait le point lors de la réunion de la semaine dernière et il y a aujourd'hui, dans les quatre ou cinq ans à venir, une dizaine de jeunes Monégasques qui vont s'installer comme chirurgiens-dentistes. Donc, on avait eu raison à l'époque de vous faire des statistiques sur plusieurs années, et il faudrait que cette dizaine de nationaux puissent travailler dans leur pays.

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Il y a donc dix Monégasques qui sont en train de faire des études dentaires ?

M. Bernard MARQUET.- Ou des conjoints. Nous avons fait le point et il faudra revoir avec le Collège des Dentistes et refaire une réunion.

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Effectivement, je pense qu'il serait intéressant de refaire une réunion avec les chirurgiens-dentistes.

Quant à la loi générale sur la santé publique, oui, on y travaille mais il s'agit d'un chantier qui est énorme. Je ne

vous garantis rien car mon Département est mal placé pour annoncer des délais, compte tenu d'un certain nombre de projets de loi récents sur lesquels nous avons pris des engagements. Cela étant je ne crois pas que ce sera quelque chose de très rapide, une loi sur la santé publique à Monaco.

M. le Président.- Il y a trois autres propositions de loi que nous avons votées – j'en profite comme ça nous aurons fait un point exhaustif – notamment une, que nous avons votée récemment il y a seulement quelques semaines, c'est l'interruption thérapeutique de grossesse, et là je comprendrais que le Gouvernement ne soit pas encore en mesure de nous dire où il en est. Par contre, il y en a deux que nous avons votées il y a de nombreux mois, qui ont un caractère social : il s'agit du développement de l'apprentissage et du reclassement des salariés inaptes, dont vous pourriez nous faire un point ce soir sur l'avancée car nous souhaitons recevoir dans ces domaines, le plus vite possible, des projets de loi. Monsieur le Ministre ?

Mme la Chargée de Mission.-

B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

| | |
|---|------------------|
| 315.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 1.541.900 |
| 315.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION..... | 150.000 |
| 315.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 151.500 |
| 315.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL..... | 900 |
| 315.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE..... | <u>280.000</u> |
| | <u>2.124.300</u> |

M. le Président.- Trois Conseillers souhaitent s'exprimer.

Je commence par le Président de la Commission des Relations Extérieures, Monsieur GARDETTO, ensuite M. CELLARIO et Mme PASQUIER-CIULLA.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je risque de vous demander la parole trois fois, Monsieur le Président, parce que dans ce chapitre, il y a trois sections sur lesquelles je souhaiterais intervenir, alors on verra si le temps est suffisant ou pas.

M. le Président.- Alors, j'écoute la première question.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, le premier point,

M. le Ministre d'Etat.- Alors, en ce qui concerne le premier, sur l'interruption thérapeutique de grossesse, il y a encore une réflexion et des consultations à mener. Par contre sur les deux derniers cités, je peux vous dire que nous sommes en phase terminale, comme pour le divorce, et ils devraient être très prochainement déposés.

M. le Président.- Nous les attendons au début de l'année 2007.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques à propos de ce chapitre concernant le travail législatif ?

S'il n'y en a pas, je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Président, concerne le développement de notre présence diplomatique. Nous avons pu observer un développement certain et des efforts dans ce domaine de la part du Gouvernement. Alors je tiens à l'en féliciter parce que je pense que cette présence diplomatique de la Principauté de Monaco à Washington, à Londres, en Chine bientôt avec la nomination de M. IMPERTI, est tout à fait favorable et va dans le sens d'une affirmation de Monaco sur la scène internationale. Donc, c'est une tendance qu'il convient d'encourager et d'amplifier. L'idéal serait de pouvoir établir une couverture géographique, avec un représentant diplomatique par zone géographique, ce qui nous permettrait d'avoir une présence beaucoup plus stable et beaucoup plus concrète aussi. Je pense qu'on devrait également profiter de cet élan nouveau pour donner peut-être une orientation économique à nos représentations diplomatiques dont les actions pourraient se coordonner avec celles de la

Chambre de Développement Economique, par exemple. Donc, tout à fait dans le bon sens, à poursuivre.

Je souhaiterais également, Monsieur le Président, aborder deux autres chapitres...

M. le Président.- Eh bien je crois Monsieur GARDETTO que si c'est aussi bref, vous pouvez continuer, on peut vous écouter sur les autres points.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors vous remettez le chronomètre...

(Rires).

M. le Président.- Vous avez le droit, selon nos règles effectivement, chaque fois qu'un dossier différent est abordé, à trois minutes. Donc il n'y a pas de problème, on vous redonne trois minutes.

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, c'est très aimable de votre part.

Donc, le deuxième sujet sur lequel je souhaiterais intervenir c'est le respect de nos engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe. Je souhaiterais, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, que vous nous fassiez un point de la situation tant en matière de Conventions Internationales que de droit interne et tout particulièrement, je crois que nous nous étions obligés à signer et ratifier un certain nombre de textes internationaux du Conseil de l'Europe. Je souhaiterais connaître les progrès faits dans ce domaine et les obstacles éventuels qui auraient pu surgir ou que les études diligentées par le Gouvernement auraient pu révéler.

Mon troisième sujet c'est la protection internationale des droits des enfants. Vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur pour de nombreuses raisons. A ce propos déjà j'avais attiré l'attention du Gouvernement sur l'opportunité de ratifier le deuxième protocole à la Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants, que Monaco n'a toujours pas ratifié, malheureusement je dois le dire, et qui porte sur la vente d'enfants et sur la prostitution d'enfants. Il me semble que cela ne pose pas de problème métaphysique ni juridique insurmontable et que nous devrions pouvoir, compte tenu du sujet, arriver à une signature, à une ratification rapide de ce texte. Je pense aussi à la Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains qui là encore me semble ne pas poser de problème particulier pour un pays comme la Principauté de Monaco qui jusqu'à nouvel ordre n'est

pas à blâmer pour ce genre d'activité. D'autre part, également en ce qui concerne la protection internationale de l'enfance, j'attire l'attention du Gouvernement et de mes Collègues sur les recommandations qui ont émané de la conférence qui s'est tenue à Monaco, conférence de lancement du programme du Conseil de l'Europe, « Construire une Europe pour et avec les enfants », et sur un autre programme du Conseil de l'Europe qui s'appelle « Tous différents, tous égaux ». Ces programmes sont d'une importance certaine et ils appellent de la part des Etats la mise en œuvre pratique dans leur législation interne de dispositions spécifiques. Par exemple il n'existe pas en Principauté de Monaco de médiateur indépendant, tout court, et encore moins de médiateur indépendant spécialisé dans la protection des enfants, qui serait susceptible de recevoir des plaintes d'enfants ou de proches, concernant d'éventuels abus. Ça c'est une mesure qui pourrait être prise assez simplement et assez rapidement, me semble-t-il. Il y a également lieu à mettre en œuvre un effort d'éducation en ce qui concerne la détection et la lutte contre d'éventuels abus, de manière à ce que les enfants et les adultes concernés puissent les détecter et s'en prémunir.

En ce qui concerne le programme « Tous différents, tous égaux » du Conseil de l'Europe, il s'agit aussi de mettre en œuvre – et j'avais déjà attiré l'attention du Gouvernement à ce sujet – des dispositions dans nos programmes scolaires pour éduquer et sensibiliser les jeunes aux droits de l'homme et à la tolérance. L'enseignement de la tolérance dans notre société revêt un caractère absolument fondamental pour des jeunes qui seront les adultes de demain et qui façonneront la société de demain ; si l'on souhaite que cette société soit une société ouverte et tolérante, il faut enseigner dès aujourd'hui à l'âge scolaire. A cet égard, je souligne également l'un des objectifs du 3^{ème} Sommet du Conseil de l'Europe qui est le dialogue interculturel et interreligieux et qui s'associe bien sûr, au thème de la tolérance.

Je terminerai, Monsieur le Président, pour informer le Gouvernement et nos Collègues que S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre se rendra au Conseil de l'Europe à la session du mois de janvier pour s'adresser à l'Assemblée Parlementaire, dans le cadre de la présentation d'une résolution et d'une recommandation dont nous sommes à l'origine et qui portent sur des mesures pour la protection des enfants, contre toute forme d'abus, d'exploitation et de violence. J'aurai l'honneur d'assurer la présentation de cette résolution et cette recommandation à l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Voilà, Monsieur le Président, je vous remercie. J'aimerais donc entendre les réponses du Gouvernement sur les points que j'ai soulevés.

M. le Président.- Il y a donc trois questions que vous avez soulevées, mais je voudrais quand même, après votre intervention complète, rendre hommage au travail de nos quatre Parlementaires monégasques au Conseil de l'Europe et à celui de nos Collègues présents dans toutes les autres instances internationales parlementaires. J'ai beaucoup d'échos du Secrétariat Général et de la Présidence du Conseil de l'Europe et je dois dire de tant Jean-Charles GARDETTO, qui en est le Chef de délégation, que Bernard MARQUET, que Christophe SPILLOTIS-SAQUET et que Catherine FAUTRIER font un travail remarquable et remarqué et ont permis à notre Conseil National monégasque et à notre pays, d'être appréciés à Strasbourg. Ainsi, une Vice-Présidence de l'Assemblée Parlementaire a été confiée à Jean-Charles GARDETTO, des rapports importants ont été confiés à notre Vice-Président Bernard MARQUET, également Vice-Président de la Commission Sociale du Conseil de l'Europe. Voilà, je tenais à le dire, on n'a pas l'occasion de parler souvent de ce travail et c'est bien logique parce que la presse monégasque couvre d'abord et avant tout le travail du Conseil National à Monaco, mais vous faites un très gros travail pour représenter notre Parlement et notre pays au Conseil de l'Europe, donc soyez-en remerciés et félicités.

Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, si vous me le permettez, si nous pouvons joindre à ces félicitations le personnel du Conseil National qui nous accompagne souvent en délégation et qui fait également un travail remarquable avec nous, lors de nos différents déplacements.

M. le Président.- Vous avez tout à fait raison, il y a plusieurs permanents de notre Assemblée qui travaillent activement et efficacement aux côtés de tous les représentants élus du Conseil National, dans toutes les Commissions internationales. Il faut également le souligner et les remercier.

Je passe à présent la parole à Monsieur le Ministre d'Etat pour répondre à la série des trois questions : représentation diplomatique à l'étranger de la Principauté, Conseil de l'Europe et engagements sur les droits des enfants, questions posées par Jean-Charles GARDETTO.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'évoquerai que la première série de questions et je laisserai le soin au Conseiller Henri FISSORE de répondre aux autres questions.

Je voudrais simplement tout d'abord m'associer très sincèrement, Monsieur le Président, à l'hommage que vous avez rendu aux quatre représentants au Conseil de l'Europe ainsi qu'au personnel, d'ailleurs, qui l'accompagne, parce que je pense effectivement qu'ils font un travail très important, très approfondi et en plus je crois pouvoir dire qu'ils le font en bonne intelligence avec l'Administration et le Gouvernement. Je voulais simplement le dire aussi.

Je voudrais maintenant rapidement répondre aux deux premières questions qui portent plus sur les postes diplomatiques. Alors, bien entendu, si vous voulez, on ne peut faire les choses que progressivement. Nous ne sommes pas un Etat d'une puissance telle, notamment financière n'est-ce pas, puisqu'on vote un budget, que l'on puisse comme cela créer une multitude de représentations dans le monde entier. Donc, nous sommes obligés de le faire progressivement, c'est le premier point.

Deuxième point, je dirais que nous sommes aussi obligés de faire très attention à certaines susceptibilités des Etats, je prends par exemple – vous le savez, on fait accréditer M. IMPERTI en Chine – ça serait très mal venu pour les Chinois de le faire accréditer dans d'autre pays du Sud/Est asiatique, du moins pour l'instant. Donc, si vous voulez, il faut prendre en compte de multiples considérations qui font que je ne pense pas que l'on puisse tellement accréditer par zones géographiques parce que ça a quelquefois plus d'inconvénients, compte-tenu des relations entre ces différents pays. Vous n'imaginez pas une seconde, par exemple, un même Ambassadeur à Pékin et à Tokyo, ça serait vraiment la « provoc » totale. Par contre ce que l'on va essayer de faire c'est de voir si dans certains secteurs, on peut donner quelques autres pays, on peut par exemple envisager de faire accréditer sans inconvénient notre Ambassadeur à Washington auprès d'Ottawa, là il n'y aura pas d'inconvénient, et ainsi de suite. Mais c'est vraiment du cas par cas parce qu'il faut faire attention et que nous ne pouvons pas faire du systématique en la matière. On ne peut que progressivement étendre nos représentations.

Ensuite, vous avez également évoqué les liaisons avec le développement économique. C'est tout à fait dans ce sens-là que nous travaillons. Vous avez vu d'ailleurs que l'ouverture de la Maison à Londres a une vocation très économique puisqu'on fait comme nous avons fait à New York une liaison avec le tourisme et le développement économique et culturel. Je dois dire aussi qu'une des priorités d'actions de nos Ambassadeurs, c'est vraiment l'économique. Ils doivent créer des liens avec le monde économique dans les pays où nous sommes représentés et cela va de pair avec le nouveau

redémarrage que nous avons donné à la Chambre Economique qui doit s'appuyer sur nos Ambassades pour créer et tisser des liens avec les milieux économiques dans lesquels nous sommes présents. Donc, c'est vraiment cette approche, Monsieur GARDETTO, que nous avons. Je dirais aussi que le fait d'accréditer des Ambassadeurs, fussent-ils non résidents ici, comme c'était le cas avec un certains nombres d'Etats, comme la Chine, les Etats-Unis, accréditer des Ambassadeurs de ces pays à Monaco a aussi sur ce plan économique un grand avantage, parce que la différence fondamentale entre un Consul Général et un Ambassadeur, c'est qu'un Ambassadeur a des services, à partir du moment où l'Ambassadeur des Etats-Unis est accrédité à Monaco, nous pouvons travailler avec les services économiques et financiers de l'Ambassade des Etats-Unis. C'est donc quelque chose qui nous ouvre beaucoup de portes dans le domaine économique et je tenais à le dire, il y a une dimension économique importante à ce développement des relations diplomatiques, dans un sens et dans l'autre, c'est-à-dire aussi bien notre présence à l'étranger que la présence d'étrangers chez nous.

Pour nos engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe et la question touchant à la protection du droit des enfants, je vais demander au Conseiller Henri FISSORE de vous faire le point.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures.

M. Henri FISSORE, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je reviendrai juste un instant sur l'orientation économique, M. le Ministre d'Etat a parlé des Ambassadeurs, j'ajouterai que notre réseau consulaire, qui est composé maintenant de près de cent dix Consuls, a lui aussi comme mission principale de développer l'aspect économique non seulement avec les Ambassades avec lesquelles il est en relation mais également directement avec les organismes à Monaco, que ce soit la Chambre de Développement dont on vient de parler mais aussi la Direction du Tourisme ou d'autres entités.

En ce qui concerne le respect des engagements vis-à-vis de l'Europe, sans entrer dans le détail du nombre, je crois qu'il y a à peu près les deux tiers des Conventions et Accords passés avec le Conseil de l'Europe qui ont été d'ores et déjà signés et ratifiés. Pour donner une sorte de directive générale, on peut dire que Monaco s'efforce de signer et de ratifier chaque fois qu'il n'y a pas de problème particulier. Donc, quel problème peut-il y avoir ? Je crois que M. le Ministre d'Etat a déjà eu

l'occasion de rappeler que, en fait les seuls problèmes que nous pouvons rencontrer, ce sont les textes où les intérêts fondamentaux de la Principauté et ce qu'on appelle les grands équilibres peuvent être en quelque sorte remis en cause. Donc c'est vrai qu'il y a aujourd'hui trois ou quatre conventions, où ces questions font l'objet d'une réflexion approfondie. Mais sinon, il est bien évident, pour répondre à la question du Président de la Commission des Relations Extérieures, que Monaco fait le nécessaire et le fait le plus rapidement possible avec les moyens qui sont les siens pour signer et ratifier l'ensemble des textes concernés, non seulement d'ailleurs avec le Conseil de l'Europe mais d'une manière générale dans le cadre des engagements internationaux de la Principauté.

Un autre aspect très important a été évoqué, c'est la protection des droits des enfants. Alors, bien entendu, cela concerne plusieurs Départements, aussi bien la Santé, aussi bien l'Intérieur ; mais en ce qui concerne les Relations Extérieures, ce que je pourrais vous dire c'est que, s'agissant en particulier du programme « Tous égaux et tous différents » du Conseil de l'Europe, un certain nombre d'initiatives ont d'ores et déjà été prises en Principauté de Monaco, notamment une campagne européenne de jeunesse pour la diversité des droits de l'homme et pour encourager la participation des jeunes à la construction de la société. Ce sont donc des activités qui sont organisées autour de trois axes, l'axe de la jeunesse en faveur du dialogue, en faveur de la démocratie participative, en faveur de la promotion de la diversité. Donc voilà un exemple concret.

Toujours pour rester dans la protection des droits des enfants, il y a un certain nombre d'autres initiatives qui ont été prises ; nous avons tout d'abord une initiative engagée dans le prolongement du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Varsovie en 2005 et qui était un programme triennal mis en œuvre et intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants ». C'est un programme qui, notamment, évoque la promotion des droits de l'enfant et la protection des enfants contre la violence. Donc voilà deux exemples qui démontrent que la Principauté de Monaco agit, en dehors de ses initiatives et de ses actions dans les organismes internationaux en faveur de la protection de l'enfance, en collaboration et en coordination avec les associations monégasques qui sont plus particulièrement chargées de ce sujet, je pense à l'AMADE, mais il y en a beaucoup d'autres. Je crois qu'il est donc très important de voir qu'il y a beaucoup d'actions qui sont menés et également des actions pour lutter contre la cyber-pédo-criminalité, par exemple, ou également pour sensibiliser et informer notamment dans les écoles sur le droit des enfants. Je

rappelle qu'il y a un kit éducatif qui a été mis en œuvre et qui est distribué, animé par la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Donc voilà ce que je pouvais vous dire sur la protection des enfants et rappeler que c'est vraiment une des priorités aussi bien en interne qu'en externe. En ce qui concerne le deuxième Protocole des Nations Unies sur le Droit des Enfants et la Convention sur la Traite des Etres humains, je me réserve quarante-huit heures pour vous donner très précisément le point de la question de manière à ce que vous ayez effectivement les toutes dernières informations. On peut dire que tous les quinze jours, tous les mois, il y a un certain nombre d'évolutions, il y a des informations complémentaires qui nous parviennent et donc parce que sur le siège, je n'ai pas malheureusement la réponse précise, je vous la donnerai lundi lors de la prochaine session du Conseil National.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade.

M. le Président.- Je redonne, pour ses réactions, la parole au Président de la Commission des Relations Extérieures. Monsieur MARQUET vous avez levé la main, mais il y deux autres élus qui attendent aussi, à moins que les interventions que j'ai notées tout à l'heure en début de chapitre, de M. CELLARIO et de Mme PASQUIER-CIULLA, portent sur des sujets totalement différents, on continue sur le débat actuel avec M. GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Trois points pour recouper ce qui vient d'être dit, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, on a parlé brièvement et en termes très généraux des engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe, est-ce que nous allons être en mesure de signer et de ratifier les textes qui ne l'ont pas encore été et sous quels délais ? Je pense notamment à la Charte Sociale.

D'autre part, en ce qui concerne les textes internationaux que vous avez mentionnés et que j'avais indiqués au début de mon propos, c'est-à-dire le Protocole numéro 2 à la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et la Convention sur la Traite des êtres humains, envisagez-vous une signature et une ratification prochaines par la Principauté de Monaco ou bien, si ce n'est pas le cas, quelles sont les raisons qui s'y opposent ?

Troisièmement, j'ai évoqué parmi les mesures concernant la protection des enfants, l'institution d'un médiateur indépendant qui pourrait être un médiateur, général ou plus de ce qu'il convient d'appeler au niveau

international un Ombudsman, avec une capacité entre autres d'écoute et de réception des plaintes des enfants. Est-ce que c'est une chose qui pourrait être créée en Principauté de Monaco ?

Je vous remercie de la réponse que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Président.- Tout d'abord, Monsieur le Ministre d'Etat veut vous répondre notamment sur la Charte Sociale Européenne.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous répondre sur la Charte Sociale Européenne, laissant le soin, pour les autres questions, à Monsieur Henri FISSORE d'y répondre.

Sur la Charte Sociale Européenne, effectivement, c'est vrai que nous nous sommes engagés – vous vous en souvenez bien – à ratifier la Charte Sociale Européenne. Simplement, nous souhaitons un petit délai de réflexion supplémentaire pour appliquer le principe de précaution, car il y a un élément nouveau qui est intervenu, pour être très précis et vous pourrez vous y référer, c'est une jurisprudence de la Cour de Justice qui date du mois de novembre, qui condamne la Turquie. Pourquoi cette jurisprudence nous préoccupe-t-elle ? Eh bien, c'est que pour la première fois, la Cour de Justice invoque la Charte Sociale dans un jugement puisque, comme vous le savez, elle appliquait la Convention des Droits de l'Homme jusqu'à maintenant mais la Charte Sociale, ce n'était pas le cas. Ça, c'est le premier sujet d'inquiétude.

Le deuxième sujet d'inquiétude est qu'elle invoque, pour condamner la Turquie dans un cas particulier auquel vous pouvez vous référer, puisque ce jugement est public – un des articles sur lesquels, puisque vous savez que pour la Charte Sociale, il y a un certain nombre de textes qui sont obligatoires et puis le reste c'est à la carte – et ce qui est étonnant dans cette jurisprudence, c'est que la Turquie a été condamnée sur la base d'un article qu'elle n'avait pas retenu, ce qui est un changement des règles du jeu. Alors, on veut voir et attendre, mais il n'est pas sûr que cette jurisprudence soit définitive, parce que c'est en Première Instance, c'est une Chambre qui l'a prononcée et vous le savez, il y a un appel possible. Cependant, cette jurisprudence très récente nous préoccupe, cela ne veut pas dire que l'on ne va pas approuver la Charte Sociale, cela veut simplement dire qu'on se donne un petit délai d'étude et aussi un délai pour voir comment va évoluer ce contentieux en cours avec la Turquie, pour savoir quelle est la portée exacte de nos engagements. Je dis que c'est un principe de précaution parce que ça peut être grave sur certains aspects de la spécificité monégasque, vous le savez, si on

nous applique certains articles que nous n'avons pas retenus.

Donc voilà, on comptait le faire avant la fin de l'année, pour tout vous dire, mais cela nous amène à une certaine prudence, au moins une analyse un peu approfondie de ce jugement et peut-être voir comment va évoluer cette jurisprudence toute nouvelle, dans les semaines qui viennent, puisque les délais d'appel sont assez courts.

M. le Président.- Je voudrais juste vous dire, avant d'écouter M. FISSORE sur les autres questions, ma solidarité vis-à-vis de la position du Gouvernement Princier sur ce principe de précaution et de prudence. Nous étions d'accord sur les règles du jeu et si elles devaient changer, vous avez bien raison de réfléchir et quel que soit le respect que nous pouvons avoir pour le Conseil de l'Europe, il a toujours été dit clairement par le Gouvernement Princier et le Conseil National, que l'intérêt fondamental de la Principauté était évidemment la priorité de l'action des Autorités monégasques. Donc, je voulais vous confirmer, puisque vous avez eu la gentillesse de m'en dire quelques mots tout à l'heure, ma solidarité devant votre position et je suis content que l'on puisse aborder ce sujet ce soir.

M. FISSORE va répondre à un certain nombre d'autres points posés par M. GARDETTO.

Monsieur MARQUET, vous voulez intervenir sur la Charte Sociale ?

M. Bernard MARQUET.- Oui, Monsieur le Président.

Ceci est l'exemple d'une réflexion que devraient avoir le Conseil National et le Gouvernement. Les éléments que vous venez de donner, Monsieur le Ministre d'Etat, montrent la difficulté pour un Etat de la taille de Monaco, d'appréhender un organisme international qui est à la fois gouvernemental et parlementaire. Ce soir, je suis frustré, parce que le Gouvernement semble découvrir ce que je connais depuis un an. C'est-à-dire que je suis Vice-Président de la Commission de la Charte Sociale du Conseil de l'Europe, j'ai certains éléments, j'en ai parlé à certains Membres du Gouvernement. Ce qu'il faut comprendre dans ce qui se passe, c'est que ce document de la Charte Sociale est effectivement un document à la carte et ce qui est à la charge de l'Etat, ce sont des recommandations, ce ne sont pas des obligations. Maintenant, il y a une évolution qui est en train de se faire, moi j'ai des éléments et je suis frustré de ne pas avoir pu les donner au Gouvernement parce qu'on n'a peut être pas encore l'habitude de travailler ensemble sur ce genre de sujets mais je pense qu'à l'avenir, il faudra peut-être y réfléchir. Aujourd'hui, au niveau de la Charte Sociale, il va y avoir une pédagogie dans chaque

pays au niveau des juges car le Conseil de l'Europe a bien conscience que les juges nationaux n'ont aucune conscience de ce qui est et de ce que représente la Charte Sociale. Cette évolution va se faire et j'aimerais attirer l'attention ce soir sur un autre point. Je peux comprendre que le Gouvernement prenne les conventions une par une, je dirais, petit bout par petit bout, mais depuis que nous travaillons au Conseil de l'Europe, nous avons compris que tout cela est l'ensemble d'un tout, ça représente quarante-six pays, la plupart des conventions sont à la carte, effectivement, mais je pense que peut-être les experts dont dispose le Gouvernement ne sont pas suffisants.

C'est une réflexion qu'il faudra qu'on mène un peu plus dans le temps mais je partage tout à fait le souci du Gouvernement de vouloir préserver les spécificités. D'ailleurs, lors d'une réunion de la Commission des Relations Extérieures, on avait abordé le sujet, le Gouvernement nous avait dit qu'il pouvait signer peut-être plus d'articles de la Charte Sociale et je me souviens lui avoir conseillé de ne pas faire plus que ce que l'on demande et de bien étudier la question. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. On écoute maintenant le Conseiller pour les Relations Extérieures.

M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Alors, je vais tout d'abord répondre à M. GARDETTO qui avait posé deux autres questions en dehors de la Charte Sociale, c'était : envisage-t-on de ratifier ou bien au contraire peut-on connaître les raisons qui s'opposent à une telle ratification ? Pour le deuxième Protocole et sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, comme je vous l'ai indiqué, dans quarante-huit heures vous aurez une réponse précise sur ces deux points.

En ce qui concerne le Ombudsman, il est vrai que la Principauté n'a pas la taille qui peut justifier forcément la même organisation, la même protection. Je rappelle qu'effectivement, la question s'était posée et je pense que ça va dans le même sens : faut-il ou pas créer un poste de défenseur des enfants. C'est vrai que cette question avait été évoquée, notamment, par Mme de BOER-BUQUICCHIO, lors de sa venue à Monaco, qui demandait pourquoi il n'y avait pas une autorité indépendante. La réponse avait été à l'époque – et je pense qu'elle est toujours valable aujourd'hui – que la mission de protection des enfants était assurée en Principauté, notamment par les personnels spécialisés des équipes du Service Social de la Direction de l'Action Sanitaire et

Sociale. Elle est aussi assurée par les éducateurs et les assistantes sociales et bien entendu, nous avons des travailleurs sociaux qui sont à l'écoute des jeunes et de leur famille. Honnêtement, ce n'est pas à moi à répondre plus avant dans ce dossier parce que c'est plutôt une question, effectivement, à caractère éducatif et social mais voilà ce que je peux en tous les cas vous dire. Ceci étant, je pense que cette question reste effectivement à l'étude.

Je voudrais également dire un petit mot justement sur le Conseil de l'Europe, d'une manière générale. On a parlé des juristes habituels de l'Administration. L'Administration est, je crois, dotée d'excellents juristes, soit à la Direction des Etudes Législatives soit auprès du Ministre d'Etat soit même auprès de la Direction des Relations Extérieures puisque, je le rappelle, nous avons un juriste spécialisé dans l'ensemble des questions ayant trait aux organismes internationaux. Et puis, nous avons surtout une cellule et je voudrais rappeler et rendre hommage justement au travail de cette cellule, dite des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales – qui existe d'ailleurs dans tous les pays – et qui est dirigée par un éminent professeur universitaire niçois avec un Monégasque qui l'assiste. Le Président MARQUET a certainement raison de dire qu'on n'a jamais tort de faire appel à d'autres consultations, à d'autres conseils. Je pense que c'est tout à fait exact. Toujours est-il, en tous cas, que cette cellule a appelé depuis qu'elle a été constituée – je rappelle qu'elle a été créée il y a maintenant un peu moins de deux ans – a appelé à différentes reprises l'attention du Gouvernement et je crois qu'elle est particulièrement efficace. J'ajoute qu'elle est même reconnue sur le plan international de par la qualité de son responsable. Mais il est bien évident et le Président MARQUET a raison de rappeler qu'il est très important de coordonner nos actions et surtout d'avoir un échange d'informations, de la même manière qu'il y a certaines tendances, c'est vrai que les juges ne sont peut-être pas formés dans chaque Etat mais enfin il y a quand même, au-delà de cela, une tendance interne au Conseil de l'Europe qui fait qu'il est tout à fait légitime qu'on soit préoccupé de certains sujets et j'ai noté d'ailleurs la déclaration du Président du Conseil National concernant une sorte de solidarité entre le Conseil National et le Gouvernement, en ce qui concerne la nécessité de préserver les intérêts fondamentaux et les grands équilibres.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je reprends donc le tour de parole, il y a trois Conseillers qui l'ont demandée depuis le début. D'abord Monsieur CELLARIO et ensuite Mmes PASQUIER-CIULLA et BOCCONE-PAGÈS.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

La volonté du Prince et de Son Gouvernement est d'augmenter le rayonnement international de la Principauté. Pour développer les relations bilatérales avec de nombreux pays, et donc favoriser l'ouverture de la Principauté, vous avez prévu au Budget Primitif 2007 des sommes conséquentes. Malheureusement, les Services du Département des Relations Extérieures sont éparpillés en deux endroits. Les collaborateurs de Monsieur le Conseiller se retrouvent dans des bureaux exigus, indignes de l'image que vous voulez donner aux représentants étrangers qui viennent visiter notre pays.

Question : pensez-vous engager une réflexion à ce propos et donner enfin au Département des Relations Extérieures des locaux dignes d'assurer sa mission et sa représentation ?

Pour clore, Monsieur le Ministre, je vous demande d'inscrire pour le Budget Rectificatif 2007 des sommes permettant d'entamer des travaux nécessaires à la modernisation des locaux de ce Département.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais vous rassurer, c'est un besoin qui ne nous a pas échappé et qui n'a surtout pas échappé d'ailleurs à notre nouveau Conseiller des Relations Extérieures. Je voudrais simplement vous dire que, à très court terme, nous allons trouver, puisque l'on a renforcé par quelques moyens, pas extraordinaires mais quelques moyens tout de même, en termes de personnel le Département des Relations Extérieures, nous allons trouver une solution transitoire pour élargir les locaux afin de permettre l'installation de ces nouveaux fonctionnaires.

Deuxièmement, nous avons engagé une réflexion sur le moyen terme parce qu'on ne fait pas pousser des locaux comme ça d'une saison à l'autre, comme des fleurs ou des légumes, mais nous avons engagé une réflexion pour doter le Département des Relations Extérieures de locaux dignes de ce nom et qui permettent d'accueillir dans de bonnes conditions, notamment les visiteurs étrangers de marque. Donc nous sommes bien d'accord, Monsieur.

M. le Président.- Et d'ailleurs, nous avons à l'étude la proposition de renforcement de l'organigramme du Département des Relations Extérieures que nous allons examiner rapidement et qui semble pleinement justifiée. Cependant, c'est à l'Assemblée dans sa majorité de se déterminer sur ce point. C'est vrai que, compte tenu du développement de nos relations internationales, on

comprend la logique qui pousse le Gouvernement à nous demander quelques postes supplémentaires pour renforcer le Département dirigé par M. Henri FISSORE. A ce sujet d'ailleurs, je voudrais me féliciter que ce Département se soit adressé à un fonctionnaire du Conseil National pour le recruter, ça prouve la qualité – et je fais la liaison avec la remarque de tout à l'heure de Mme BOCCONE-PAGÈS – des fonctionnaires qui travaillent au sein de notre Conseil National puisque le Département des Relations Extérieures, effectivement, souhaite en recruter un pour renforcer ses effectifs.

Je vais continuer le tour de parole. Nous allons écouter Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci.

Pour une fois je suis d'accord avec tous les propos positifs qui ont été émis même, Monsieur le Ministre, si l'Ambassade n'est pas financée par le Budget de l'Etat mais par le Fonds de Réserve ! Ceci dit, je voudrais plébisciter l'évolution active de ce Service et au passage en féliciter tous les acteurs, plus particulièrement la Coopération Internationale qui nous a fait aussi dans cette enceinte un exposé très clair, très précis, tout à fait intéressant des actions que la Principauté mène en cette matière. En ce qui me concerne, je peux d'ores et déjà vous dire que je serais toujours bien disposée à l'égard de crédits ou de personnel supplémentaire d'une manière générale pour ce Service qui est un Service essentiel pour la Principauté. Je voudrais rappeler également que nous avons, à l'époque où cette présentation sur la Coopération Internationale nous avait été faite devant la Commission des Relations Extérieures, suggéré une meilleure communication sur ces actions parce que nous faisons beaucoup de choses et ça serait bien que ça se sache. Ce sont des choses efficaces et il est regrettable que ce soit à Monaco ou ailleurs, qu'on ne communique pas suffisamment là-dessus.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Conseiller, vous souhaitez intervenir ? Monsieur FISSORE.

M. Henri FISSORE, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-* Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Mme PASQUIER-CIULLA d'avoir évoqué, notamment, le domaine de la Coopération Internationale où la Principauté de Monaco effectivement est très présente. Je rappelle que nous avons pratiquement augmenté entre 30 et 35 % au cours des deux dernières années les crédits qui sont destinés à cette coopération internationale. Ces crédits viennent s'ajouter à toutes les actions qui sont menées également en Principauté de Monaco par les différentes ONG, les

différentes associations. On peut donc dire que la Principauté de Monaco en matière de coopération internationale, dans le domaine humanitaire, dans le domaine sanitaire, dans le domaine de l'environnement, de la protection de l'environnement, fait des actions qui sont tout à fait considérables.

Je voudrais simplement dire deux choses. M. CELLARIO a parlé de la question des locaux, moi je dirais simplement que les fonctionnaires de ce Département ont plusieurs caractéristiques, ils sont très dynamiques, ils sont très jeunes, il y a beaucoup de femmes, donc j'ai beaucoup de chance de diriger un Département qui se trouve dans une situation de ce type. Travailler avec des jeunes et travailler avec des femmes ce n'est jamais, effectivement, désagréable, mais j'ajoute qu'au-delà de cela, il y a une volonté véritable de montrer qu'avec des moyens raisonnables – et M. le Ministre d'Etat l'a rappelé, on doit être vigilant également en matière de crédits pour les Relations Internationales – je pense qu'on arrive malgré tout avec de la capacité, avec de l'enthousiasme à réaliser des choses très positives.

Alors, je reviens un instant sur la communication : Mme PASQUIER-CIULLA a effectivement très justement souligné la nécessité de mieux communiquer, communiquer davantage. Le Conseil National a reçu, il y a quelques jours une nouvelle brochure, disons un peu plus moderne, bien entendu en langue anglaise, plus dans le style communiqué de presse, si vous voulez. Je pense qu'effectivement il faut que l'on continue encore à améliorer nos outils de communication et, d'une manière générale, toutes les actions qui peuvent nous faire connaître aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Je rappelle également qu'il y a une newsletter, établie en liaison avec le Centre de Presse, qui nous est extrêmement utile ; jusqu'à présent, cette newsletter était destinée à l'étranger, à nos Ambassades et aux Consuls. Dorénavant, elle sera également destinée aux Ambassades et aux Consuls qui sont ou accrédités ou autorisés à exercer en Principauté de Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame BOCCONE-PAGÈS attend depuis un certain temps....

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais juste rebondir sur la Coopération, Monsieur le Président, si vous me le permettez ?

M. le Président.- Si ce n'est pas le sujet de Mme BOCCONE-PAGÈS, alors nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne pensais pas parler de la Coopération Internationale à ce chapitre, parce que je sais qu'il existe une ligne spécifique pour la Coopération Internationale, mais puisque le débat est lancé, allons-y.

Je tiens bien sûr à m'associer à l'hommage qui a été rendu en insistant sur le travail qui est effectué par les Monégasques qui œuvrent au sein de cette Direction. Il y a fort peu de personnels dans cette cellule, mais ils sont très efficaces et je dois dire qu'ils n'hésitent pas à aller sur le terrain, j'allais presque dire « au péril de leur vie ». Dans certains pays, ça peut être le cas. Je tiens aussi à rendre hommage aux méthodes utilisées et en particulier à la coopération bilatérale. Cette coopération bilatérale a plusieurs avantages : d'une part, elle s'assure que l'argent va bien là où il doit aller et qu'il finance bien un projet spécifique et, d'autre part, cette méthode donne une visibilité beaucoup plus importante à la Principauté de Monaco. On sait que telle école, tel dispensaire, tel projet rural a été financé par Monaco et la contribution monégasque ne se noie pas dans la masse des fonds gérés par un organisme international.

Donc, je tiens une fois encore à saluer le travail effectué et bien sûr à dire que je suis et serai toujours très favorable et très disposé à la mise à disposition du Département des Relations Extérieures, d'une manière générale, et du Service de la Coopération Internationale, en particulier, de tous les moyens matériels et humains nécessaires pour que ces personnels puissent continuer à bien accomplir leur mission et à donner une visibilité importante à la Principauté de Monaco. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures. Je voudrais dire, après Mme PASQUIER-CIULLA, que vous rendez et je veux m'y associer – j'en suis sûr avec l'ensemble des Conseillers – un juste hommage à cette équipe. Moi, je l'ai vue travailler sur le terrain, vous étiez là, Monsieur le Ministre d'Etat, c'était en Slovénie lors de la visite officielle du Prince Souverain Albert II et j'ai vu concrètement ce que vous dites, dans des opérations de coopération. Monaco soutient notamment un institut de protection de la mer, d'études sur la recherche marine en Slovénie, et je crois qu'il est très important effectivement pour un pays de notre dimension qu'on se spécialise sur des actions concrètes bilatérales plutôt que dans de grandes opérations internationales multilatérales où forcément, même si nous contribuons beaucoup pour nous, notre part restera très petite par rapport à celles de très grands pays.

Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais avoir des nouvelles de notre proposition de loi concernant la protection des enfants. Monsieur le Conseiller lorsque vous êtes venu nous rencontrer à une Commission des Relations Extérieures, vous nous aviez donné quelques nouvelles. Pouvez-vous nous les exposer ce soir ?

M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Je préfère, comme dans le cas des deux autres textes, prendre les toutes dernières informations puisqu'il s'est passé pratiquement un mois et demi depuis la dernière fois. Je préfère donc vous donner lundi soir une réponse très précise à cette question.

M. le Président.- Deux Conseillers Nationaux souhaitent encore s'exprimer : Monsieur NOTARI et Monsieur MARQUET.

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite que le débat soit porté sur les déplacements et je voudrais, en tant que Président du Groupe Parlementaire de Monaco à l'Union Interparlementaire, rappeler une résolution qui a été prise à l'Union Interparlementaire et qui souhaite que les Parlementaires soient associés aux voyages officiels des Gouvernements à l'étranger dans le cadre des déplacements. Vous avez cité justement le voyage que vous avez effectué avec le Prince Souverain Albert II en Slovénie, je pense que ça vous a donné l'occasion de vous rendre compte et ça nous permettrait à mes Collègues et à moi-même, de nous informer aussi du travail qui est effectué dans d'autres pays.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI, de rappeler cette résolution de l'Union Interparlementaire.

Je passe à présent la parole au Vice-Président Bernard MARQUET, s'il n'y a pas de remarque particulière du Gouvernement.

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe d'autant plus volontiers à ce qu'a dit Mme PASQUIER-CIULLA, je l'avais dit lors de cette réunion et par rapport à ce qui est fait. Lorsque nous nous sommes rendus cette année au Maroc pour

l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, je peux vous dire que lorsque nous avons dit que nous venions de Monaco, on nous a répondu : « Ah oui, l'usine d'huile d'argand des femmes qui permet de faire l'école » donc cette visibilité est vraiment parfaite et j'encourage là-dessus.

Je voudrais informer le Gouvernement, et j'aurais aimé que Mme PASQUIER-CIULLA en parle aussi, lors d'une réunion des Relations Extérieures, j'ai informé mes collègues qu'en mai 2005, j'avais déposé au Service de la D.A.S.S. une convention du Conseil de l'Europe, qui n'est pas parmi nos engagements mais qui serait peut-être intéressante pour l'économie de notre pays, c'était la « pharmacopée européenne », qui permettrait à nos industries pharmaceutiques de faire valider leurs molécules d'une manière anonyme et gratuite. Il faut savoir que pour faire certifier des médicaments, cela coûte très cher. Actuellement, nous avons un système sur lequel nous avons l'habitude de travailler avec la France et ainsi de suite, mais j'invite le Gouvernement à étudier ce problème. Tous mes collègues ont reçu la

documentation concernant cette question et peut-être y réfléchir pour notre économie pharmaceutique.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Monsieur FISSORE, vous souhaitez intervenir ? Je vous en prie.

M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Effectivement, sur ce dernier point soulevé par le Président MARQUET, le dossier est à l'examen par les Services compétents, j'ai eu moi-même l'occasion de le vérifier récemment.

M. le Président.- Je mets ce chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

| | |
|--|------------------|
| 316.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 4.691.300 |
| 316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 2.447.200 |
| 316.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL | 91.000 |
| | <u>7.229.500</u> |

M. le Président.- Je mets ce chapitre 16 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

| | |
|---|------------------|
| 320.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 1.074.000 |
| 320.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION..... | 25.500 |
| 320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 437.600 |
| | <u>1.537.100</u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Il y en a plusieurs. MM. RIT, ROBILLON et ensuite M. MARQUET.

Monsieur RIT, nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Lors de la conférence de presse du Gouvernement Princier du vendredi 24 novembre 2006, Monsieur le Ministre d'Etat a rendu les conclusions de l'enquête qu'il avait diligentée à la suite de mon

intervention en séance publique du Budget Rectificatif, au sujet d'ingérence caractérisée de certaines instances dans le domaine de l'indépendance de la prescription médicale au CHPG.

Plus précisément, mon propos visait les restrictions apportées dans des indications thérapeutiques obstétricales, qui n'ont absolument rien à voir avec les discussions éthiques concernant le sujet de l'avortement, et la mise à disposition du médicament RU 486.

L'analyse attentive des propos du Ministre impose, de ma part, quelques commentaires.

Tout d'abord sur la méthode, je cite : « les faits relatés sont inexacts » ; le quelqu'un, parfaitement identifiable, c'est-à-dire moi-même, est donc soit coupable de mensonge, peut-être à la recherche d'une bien dérisoire publicité politique, soit coupable de naïveté, diffusant bien à la légère des informations qu'il n'a pas vérifiées. En tout état de cause, il est coupable. Alors, comment est-il pensable de désigner un coupable sans avoir même pris la précaution de l'interroger sur les faits ?

Ensuite sur le fond, je répondrai ici point par point aux propos du Ministre. Si je confirme qu'il y a eu intimidation, il n'y a pas eu, encore, de terreur, heureusement pour notre réputation européenne ! Le médecin évoqué ne s'est pas renseigné auprès du Chef de Service mais auprès de ses collaborateurs, *en l'absence du Chef de Service*. Cette démarche a créé un émoi bien légitime dans la pharmacie, émoi que j'ai été amené à rapporter dans mon intervention. J'assimile bien évidemment une telle démarche à l'exercice d'une pression et, bien au-delà, à une forme caractérisée d'ingérence. Et, Monsieur le Ministre, à propos de ces pressions, si votre choix fut l'emploi du qualificatif « horrible » sur le mode de la dérision, le mien définitivement restera le qualificatif « inacceptable » sur le mode d'une gravité mêlée d'inquiétude.

Quant à la description minutieuse qui nous est faite de la gestion de ce médicament, elle est en elle-même un aveu. Je vous laisse apprécier les points suivants de cette déclaration. Tout d'abord, je cite « géré de manière très précise par le Chef de Service de la pharmacie » et j'ajouterai pour coller à la réalité, par le Chef de Service exclusivement. Ensuite, je cite : « C'est-à-dire qu'il est dans un coffre » et enfin je cite : « Et qu'il est délivré par le Chef de Service ». Là j'ajouterai, « physiquement présent dans l'établissement », pour être très précis. Sur ces points, Monsieur le Ministre, l'enquête est parfaitement exacte, je le confirme mais elle nous pousse tout naturellement à quelques réflexions ! A quelle classe de médicaments appartient-il ce produit dont la délivrance au CHPG, dans une indication thérapeutique

précise que vous citez, ne pose visiblement aucun problème ? A cette question, je ne pourrai apporter que la réponse suivante, il appartient à une classe à part que ni les médicaments à forte toxicité, ni les stupéfiants n'ont l'honneur de partager avec lui, eux, que tout pharmacien de l'équipe est susceptible de délivrer sur prescription médicale et sans recherche éventuelle d'un avis téléphonique de la D.A.S.S.. Ce régime de haute sécurité ne nous laisse guère de marge vers le « plus sûr encore » et nous pouvons nous féliciter que l'usage du polonium ne soit pas encore de mise en Principauté pour le traitement des maladies politiques graves car son stockage à la pharmacie serait un vrai casse-tête pour le Département de l'Intérieur !

Vous constaterez, mes chers Collègues, que la description faite par M. le Ministre sur les précautions de confinement de la Myféline a bien la dimension d'un aveu.

Maintenant je sollicite toute votre attention car je souhaite apporter quelques éclaircissements au sujet de mes motivations dans cette affaire. Mon intervention lors d'une récente séance publique était en quelque sorte un message, message peut être partiellement crypté pour les Monégasques, mais parfaitement clair à l'égard des représentants du Gouvernement en position d'initiés dans ce domaine. Ce message concernait l'Arrêté Ministériel destiné à permettre l'utilisation normale, conforme aux progrès actuels de la science, du RU 486 dans les protocoles thérapeutiques employés pour faciliter l'expulsion d'un fœtus mort. Je rappelle que nous sommes là hors d'un débat d'éthique religieuse. Depuis trop de mois, la frilosité des instances gouvernementales concernées, de toute évidence inhibées par des interventions écrites émanant des instances religieuses, a été la cause de ce retard impensable de l'Arrêté régulateur et, par conséquent, de toutes les difficultés rencontrées par les médecins du Service de Gynécologie-Obstétrique du CHPG dans la délivrance du produit contesté. Au-delà, ayant pris connaissance des dites interventions écrites, j'affirme qu'elles constituent une ingérence caractérisée dans le domaine de l'indépendance de la prescription médicale et que leurs fondements scientifiques sont extrêmement contestables et, fait plus préoccupant, certains jugements négatifs portés sur le corps médical dans un domaine qui touche à son éthique.

Considérant qu'un Gouvernement assume son rôle en fixant avec fermeté les frontières de domaines au-delà desquels peut naître le spectre inquiétant de l'ingérence, qu'il est fondé à vérifier toute insertion, entre autres, dans le domaine scientifique, j'affirme que notre Gouvernement n'a pas, en cette affaire, été à la hauteur de son rôle.

Enfin, l'unique manière de sortir par le haut de ce débat est, d'une part, de produire sans délai l'Arrêté Ministériel attendu et, d'autre part et surtout, d'en tirer une expérience fructueuse avant d'aborder d'autres importants débats qui touchent, eux, réellement au fondement de l'éthique. Merci.

M. le Président.- Je vous ai accordé le temps nécessaire, bien au-delà de ce qui est prévu par notre règlement, puisque c'est une intervention importante à laquelle vous teniez. A titre exceptionnel, on a donc arrêté de comptabiliser votre temps.

Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Docteur, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord rappeler – ça c'est une question de forme, mais je suis respectueux de la forme – que je ne me suis pas contenté d'en parler à la presse parce que j'avais adressé le résultat de l'enquête au Conseil National par lettre.

M. le Président.- Que j'ai diffusée bien sûr à tous les Collègues.

M. le Ministre d'Etat.- Je précise cela parce qu'il n'y a pas que la presse qui aurait été destinataire des résultats.

Je voudrais dire, Docteur, qu'aujourd'hui vous avez des propos un peu différents, je ne vous ai jamais traité de menteur, mais pour le moins, j'estime que les propos tenus par rapport à l'enquête étaient exagérés. D'ailleurs, aujourd'hui même, vous dites que vous n'avez pas parlé de terreur et moi je vois le script de ce que vous aviez dit le jour où vous étiez intervenu. Cela arrive, ça m'arrive à moi aussi de temps en temps de dire des mots qui peuvent aller au-delà de ma pensée, dans la chaleur du propos. Mais là je vois les termes qui avaient été appréciés, une ingérence, ça vous l'avez confirmé, un état de pression et de malaise extrêmement désagréable au sein des services, une descente... Une descente, vous voyez ce que cela veut dire, moi je me crois dans d'autres endroits lorsque je parle d'une descente... faire pression sur une pharmacienne, une pauvre femme, et puis vous avez dit que tout cela était source de crainte et de terreur. Alors, vous venez de retirer un des mots en disant : « Non, il n'y a pas de terreur ». Bon, il n'y a pas de terreur, mais vous l'aviez dit ce soir-là. Alors moi, j'ai quand même fait une enquête très précise et la pharmacienne ne m'a pas paru terrorisée, le personnel ne m'a pas paru avoir des peurs extraordinaires, enfin je n'ai pas eu l'impression d'être dans une espèce de monde sous pression, du moins tel que l'enquêteur me l'a

rapporté. Alors, simplement Docteur, c'est une question de terminologie mais disons que ces propos étaient malgré tout, dans la forme où ils étaient exprimés – c'est ce qui m'est revenu – quelque peu exagérés. Alors, sur le reste, l'enquête n'a rien montré, ce qui s'était passé, c'est que, mais bon ça n'a pas été présenté comme un événement dramatique, c'est que ce Chef de Service a été interrogé par un médecin pour savoir comment il faisait pour délivrer ce RU 486 ; il n'y a pas de mystère, elle a dit comment elle faisait : elle avait une pratique très rigoureuse en la matière et tout à fait normale qui consistait à mettre sous clef ce médicament, à tenir une comptabilité et à le délivrer sur prescription médicale pour l'évacuation d'un fœtus mort, dès lors qu'un médecin le demandait sous prescription médicale.

Alors, cette pratique est la bonne pratique et je peux vous dire que nous avons l'intention de prendre un texte réglementaire, ce n'est pas très compliqué, qui va consister en fait à légaliser la pratique actuelle de la détention et de la délivrance du RU 486. C'est-à-dire que cette pilule sera classée par un Arrêté Ministériel dans les substances dites vénéneuses, ce qui veut simplement dire – comme la morphine – qu'elles peuvent faire l'objet de mesures particulières pour leur détention et leur délivrance. Ceci permettra de prendre un deuxième Arrêté qui dira que seul l'hôpital peut délivrer ce médicament et qu'il le délivre dans les conditions comme cela se passe actuellement, c'est-à-dire sur la base d'un certificat médical. Ensuite, c'est la responsabilité du médecin, mais je peux vous dire que j'ai constaté qu'il n'y avait aucune dérive par rapport à la loi monégasque. Il ne m'appartient pas de porter de jugement, moi j'applique la loi, ce n'est pas moi qui la vote, c'est vous, mais il n'y a aucune dérive particulière puisque l'enquête a démontré, par exemple au titre de cette année, je me souviens du titre, ce médicament a été délivré non pas parce qu'on avait peur de le délivrer, mais parce que les médecins l'ont demandé trois fois, ce médicament a donc été délivré trois fois. Il n'y a donc aucune dérive, c'est vraiment utilisé pour l'expulsion de fœtus mort, ce qui est le cas d'ailleurs aussi dans le grand pays voisin puisque c'est ce que font les CHU. Nous sommes entourés par ailleurs d'un certain nombre de consultations de spécialistes et d'organismes officiels en la matière dans le pays voisin. Donc, si vous voulez je veux simplement dire que tout cela me paraît, excusez-moi Docteur, mais une tempête dans un verre d'eau. Il n'y a pas eu de descente, il n'y a pas eu de terreur, c'est tout ce que j'ai voulu dire. Je ne vous ai jamais traité de menteur et je ne le ferais jamais Docteur, je pense simplement que c'était un peu, j'allais dire, pas menteur, mais présenté un peu sous une forme bonimenteur, comme vous me l'avez dit vous-même, mais avec humour, je dis cela comme vous le faites dans votre présentation.

M. le Président.- Jacques RIT souhaite intervenir.

M. Jacques RIT.- Quand j'entends votre réponse, Monsieur le Ministre, je pense que vous êtes mal placé pour me faire des reproches sur le style de mon intervention parce que vous parlez de bonimenteur et là vous avez quelque talent aussi dans ce domaine, excusez-moi de me permettre...

(Rires).

... cette privauté, mais effectivement, lorsque cet Arrêté Ministériel sera produit, les choses deviendront normales. Alors, la normalité dans la délivrance de ce type de médicament, c'est une prescription, une ordonnance et un préparateur en pharmacie, ensuite le cahier est visé par une pharmacienne, une parmi celles de l'équipe et le produit est délivré ; ça prend lorsqu'on veut avoir rapidement ce médicament au CHPG, car tout est très bien organisé et on peut rendre hommage à la pharmacienne de ce point de vue-là, je le confirme, ça prend quelques minutes et non pas quelques heures comme actuellement et, entre autres, est-ce que franchement il nous arrive de téléphoner à la D.A.S.S. ou au Département de l'Intérieur ou au Département de la Santé pour décider de la possibilité de délivrance d'un médicament ou pas, ça n'arrive jamais. C'est arrivé dans ce domaine-là, c'est bel et bien arrivé. Alors, en matière d'états d'âme, qu'est-ce qui peut amener une pharmacienne à être aussi orthodoxe ? Pour moi, c'est la crainte. Là, je vous laisse seul juge mais je pense que c'est une expression de crainte.

Quant à mes propos qui paraissaient un peu enflammés la dernière fois, pardonnez-moi mais je venais de rencontrer trois ou quatre heures avant un de mes collègues gynécologues qui s'est emporté d'une manière bien plus véhémement devant le retard qui était apporté à l'utilisation de ce médicament dans un cas très précis. Ses propos étaient bien plus véhéments que les miens, je les ai largement édulcorés dans mon attitude à ce moment-là. Egalement, quand on parle d'un médecin qui est allé voir la pharmacienne, ce n'est pas une qu'il a vue, c'est plusieurs pharmaciennes et ce n'était pas le Chef de Service. Vous savez, si quelqu'un vient dans mon service et a l'intention effectivement de faire une réflexion appuyée sur un principe de fonctionnement dudit service, je tolérerais mal qu'il vienne voir mes deux adjoints et ne vienne pas me voir, la nuance est importante. Et enfin, dans mes propos ce jour-là – je ne demande pas forcément de réponse aujourd'hui sur ce point – j'évoquais la partie cryptée de mon message et la réserve m'avait amené à ne pas l'évoquer lors de la séance publique du Budget Rectificatif. Il s'agit de ce que je considère comme une ingérence, c'est le terme, et le seul que je trouve dans le dictionnaire, une ingérence de

l'Eglise dans un domaine qui, effectivement, même devant la loi monégasque, devant nos Institutions ne la concerne pas. Et je vous considère, Monsieur le Ministre, comme le gardien de ces limites, de ces frontières. Vous êtes là, comme vous nous l'avez dit, pour faire respecter effectivement la loi mais le respect de la loi, ne permet pas de transgresser les frontières.

M. le Président.- Je vais donc continuer le tour de parole. Vous êtes plusieurs à attendre pour vous exprimer sur ce chapitre.

Madame POYARD-VATRICAN souhaite intervenir.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- A quand l'Arrêté Ministériel ?

M. le Ministre d'Etat.- Ces jours-ci.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'émet des réserves...

M. le Ministre d'Etat.- Non, non il est prêt.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- On attend qui, la pharmacienne ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Il faut qu'il soit soumis en Conseil de Gouvernement, mais on peut le faire très vite.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ce serait bien venu.

M. le Président.- Monsieur Jean-François ROBILLON a la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu de parler sur ce sujet, mais je crois qu'il faut prendre garde à bien appliquer les règles de prescription, que les Arrêtés Ministériels soient bien calculés pour éviter ce genre de problème parce qu'il est vraiment intolérable, je suis d'accord avec Jacques RIT, que des considérations autres que médicales interfèrent avec les décisions des médecins et des pharmaciens. Je crois qu'est vraiment important de faire attention, ce n'est pas pour ça mon intervention. Mon intervention avait pour but en fait dans un autre domaine, puisqu'on était au niveau Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur de remercier....

M. le Président.- Un policier pour le Collège Charles III.... C'est moi qui vous ai devancé cette année...

(Rires).

M. Jean-François ROBILLON.- Non, le policier on l'a et on en a même pratiquement deux ou trois de temps en temps, donc je suis comblé, je suis sécurisé, c'est magnifique...

(Rires).

Plus sérieusement, je voulais remercier aussi le Gouvernement dans le même ordre d'idées, au niveau sécuritaire parce que nous avons eu une discussion lors des séances privées pour avoir une couverture par des caméras de surveillance de diverses zones et, en particulier, de zones à proximité d'établissements scolaires et c'est vrai que nous avons eu une réponse tout à fait positive de la part du Gouvernement. On doit donc les remercier de leur coopération.

M. le Président.- A présent, nous écoutons le Vice-Président, Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais en profiter Monsieur MASSERON, moi aussi je vais vous féliciter. C'est vrai que la politique de sécurité en général à Monaco, des caméras, montre que chaque fois qu'il y a un accident matériel sur la voirie, les délais d'intervention sont très rapides, il m'a été rapporté que c'est en moins de trois minutes, par des gens qui avaient été victimes d'accidents. Il faut remercier le Gouvernement pour ses efforts à ce niveau-là qui sont vraiment très importants. De la même manière, les campagnes de prévention sur la vitesse, qui sont faites actuellement, nous rappellent que nous sommes en ville et qu'il ne faut pas dépasser la vitesse autorisée, ça nous permet de nous le rappeler. Donc, je voudrais attirer votre attention car plusieurs résidents m'ont signalé que dans le quartier de Fontvieille où vont les enfants, il y a un nombre de plus en plus important de chiens qui font peur et comme à Monaco, il n'y a pas de loi pour la muselière et compte tenu que ce sont des chiens qui sont dressés comme des Pitbulls, des races de ce type, c'est vrai que nous n'avons aucune législation pour cela à Monaco. Donc, pour rassurer les populations qui ont des enfants, il faudrait peut-être que le Gouvernement se penche sur ce sujet, que les policiers dans leur ronde regardent un peu, que nous amis de la SPA aussi. Ce n'est pas quelque chose contre les animaux mais c'est vrai qu'il y a de plus en plus de chiens dangereux, dressés, il ne faudrait pas attendre qu'il y ait un drame à Monaco pour qu'on s'en inquiète.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais remercier le Vice-Président MARQUET ainsi que Jean-François ROBILLON pour leurs remerciements, qui iront droit au cœur de celles et ceux qui, au quotidien, assurent la sécurité des Monégasques et des résidents.

Je voudrais dire à M. MARQUET que le problème qu'il a signalé, à Fontvieille tout particulièrement, en ce qui concerne les chiens, ne nous a évidemment pas échappé et nous sommes en train d'étudier, effectivement, une réglementation en la matière puisque, comme vous le savez, il y a eu par le passé, dans un certain nombre de pays, et notamment en France, des accidents particulièrement regrettables.

M. le Président.- Je voudrais revenir un instant sur une intervention que j'avais faite l'année dernière et le Ministre d'Etat s'était engagé à poursuivre cette réflexion sur l'amélioration du service public des taxis en Principauté.

Même si la grande majorité des professionnels en ce domaine exercent leur métier avec compétence et motivation, nous avons un certain nombre de remarques et de plaintes concernant le service public des taxis qui reviennent au Conseil National et je voudrais vous rappeler, Monsieur le Ministre, qu'il s'agit en fait, notamment pour des courses de courte distance, *intra muros*, d'améliorer le délai d'attente des résidents de la Principauté et des touristes parce qu'il s'agit également de l'image que l'on donne de notre ville à tous ceux qui viennent – et ils sont des centaines de milliers chaque année – la visiter et séjourner dans nos hôtels.

Nous avons parlé notamment de l'indispensable modernisation des moyens de transmission et de communication des taxis pour éviter des temps d'attente parfois trop longs, notamment à certaines périodes, lors de certains événements et aussi assurer à 100 %, parce que c'est un service public, qu'une demande de course soit satisfaite. Vous vous étiez engagé et vous nous avez rappelé votre expérience que nous savons grande à ce sujet, grâce notamment à vos anciennes fonctions de Préfet de Police de Paris. Je souhaiterais ce soir que vous nous fassiez un point sur l'avancée des solutions qui peuvent être apportées dans l'intérêt de tous, je le répète, de la population qui a besoin des taxis, des touristes et

aussi de la corporation qui ne mérite pas de voir son image ternie. Cette image sera renforcée par les mesures que nous demandons pour améliorer le service.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, nous vous écoutons.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Président.

Cette question des taxis est effectivement une question très importante et nous sommes toujours à l'écoute des congrès qui se tiennent en Principauté. Effectivement, il arrive régulièrement que nous ayons des récriminations de la part des organisateurs et également de la part des personnes qui vivent à Monaco et qui ont souvent, comme le Président l'a dit, des difficultés pour s'assurer que le taxi viendra bien les prendre et les amener en ville, là où ils souhaitent se rendre.

Devant cette situation, je voudrais faire état de deux ébauches de solution : la première concerne un système de localisation et de gestion des prises de courses et ensuite de réalisation de courses qui s'appelle SAPHELEC et qui, à l'initiative de l'Association des Taxis, est en cours d'expérimentation à l'heure actuelle. Je sais qu'entre trente et quarante taxis, encore une fois, de manière expérimentale pour l'instant, sont en train de tester le système qui devrait être au début de l'année prochaine sans doute, retenu par environ soixante sur soixante-quinze taxis. Une très grande majorité de ces taxis utilisera donc ce système, qui permettra par une localisation par GPS des taxis d'envoyer sur l'appel le taxi le plus proche de la zone en question et d'enregistrer le fait que le taxi qui a répondu aura bien réalisé la course. C'est-à-dire que si un taxi accepte d'aller à la course, il ne sait pas si c'est pour aller à l'aéroport de Nice ou dans le quartier des Moneghetti, une fois qu'il a accepté la course, il la fera ou sinon cela apparaîtra de manière objective. Premier système, c'est un système qui fédère les taxis et qui est de nature donc à faciliter leur travail et sécuriser les trajets et les courses.

Seconde réponse à cette problématique, c'est le fait d'augmenter le nombre des taxis en service, ce qui n'est pas une panacée mais, compte tenu de nouveaux établissements comme le Monte Carlo Bay ou à venir le Novotel, fait que le nombre de taxis autorisés en Principauté – l'Arrêté Ministériel l'a d'ailleurs récemment annoncé – est passé de soixante-quinze à quatre-vingt unités et donc nous sommes en train d'établir l'avis d'appel à candidatures pour que, très prochainement, ces cinq taxis puissent être choisis et donc rejoindre le parc existant des taxis.

M. le Président.- Merci pour ces précisions. Je ne doute pas, pour l'appel à candidatures, que vous respecterez la règle que nous avons souhaité voir mise en place et qui a été appliquée pour la première fois lors de la dernière augmentation du nombre de taxis, avec un recrutement par l'intermédiaire du Journal Officiel, sur des critères de compétences, de sérieux, de maîtrise des langues étrangères...

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je reprendrai bien évidemment les critères qu'avait utilisé mon prédécesseur parce que ça s'est assez bien passé. On ira même un peu plus loin dans cette recherche et dans le mode d'appréciation ; on demandait, la fois précédente, que ces taxis parlent un peu les langues et, cette fois-ci, nous ferons passer au postulant un entretien pour s'assurer qu'ils ont les bases minimum pour pouvoir assurer cet échange dans les langues qu'ils auront à parler.

M. le Président.- Je vous remercie.

Quelle sera la date de mise en application du nouveau système de transmission et de communication des taxis ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il est en cours d'expérimentation actuellement. Il est question de zones d'ombres, quelques points à régler. Je dirais, sans faire preuve d'un optimisme délibéré, avant la fin du premier trimestre, il sera mis en service. J'espère début janvier, mais je n'irai pas jusque là.

M. le Président.- Vous vous êtes concertés avec l'Association représentative des taxis et donc une très grande majorité adhère à ce projet, soixante sur soixante-quinze, n'est-ce pas ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Ce sont eux qui ont fait la démarche de se fédérer pour adhérer à ce système.

M. le Président.- C'est une très bonne chose.

Monsieur GARDETTO a demandé la parole, et ensuite Mme PASQUIER-CIULLA.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour être un usager régulier des taxis de Monaco, j'ai une petite idée sur le sujet. C'est une profession en Principauté qui comporte beaucoup de bons professionnels, j'en ai rencontré plusieurs, des gens qui sont dévoués à leur métier, qui se donnent du mal, qui parlent des langues et qui ont le sens de l'accueil. Mais à côté de ces bons professionnels, il y en a d'exécrables, qui ne font pas honneur à notre pays. Je sais tout le problème que rencontre l'Association des Taxis. La démarche consensuelle a ses limites : il arrive un moment où certaines personnes font de la résistance et ne souhaitent pas participer l'expérimentation que fait cette organisation pour améliorer le service. L'association regroupe beaucoup de gens dévoués mais si l'on veut organiser un service public des taxis, on ne peut pas s'en remettre uniquement à l'Association des Taxis qui, malgré toute sa bonne volonté, se heurte souvent à des personnes qui ne sont pas coopératives. Je pense qu'il y a quand même des points importants à traiter et il me semble à cet égard que la puissance publique, l'Etat, doit prendre ses responsabilités. Il faut poser des règles concernant l'accès à la profession. Je souhaiterais pratiquement qu'on fasse passer un examen aux gens qui veulent devenir taxi, même si ce n'est pas un examen très compliqué, mais au moins que l'on s'assure qu'ils reçoivent les clients correctement, qu'ils ont des compétences linguistiques, qu'ils puissent exercer leur profession dans de bonnes conditions. Je pense qu'il faudrait aussi que la puissance publique mette en place un système de mesure de la qualité des prestations des taxis déjà existants en Principauté, pas seulement des nouveaux taxis. Si vous sélectionnez les nouveaux arrivants, c'est très bien, mais que faire de ceux déjà en service qui ne jouent pas le jeu de la qualité ? Je tiens aussi à mettre en exergue certains petits trafics qui existent entre certains taxis minoritaires et certains hôtels. Je pense que ces petits trafics nuisent à la qualité du service public des taxis en Principauté.

Donc, si je fais la synthèse de mon propos : je souhaite que la puissance publique s'implique davantage, que des règles claires soient posées, que des contrôles soient effectués et que les taxis qui ne jouent pas le jeu soient rappelés à l'ordre et qu'on puisse les sanctionner. Encore une fois, il y a beaucoup de bons professionnels et je rends hommage à la qualité de leur travail mais il ne faut pas qu'une minorité nuise à la réputation de tout un corps de métier.

M. le Président.- Je m'associe totalement à vos propos. La concertation ne signifie pas la faiblesse ou la démagogie et donc quand des règles sont posées après concertation et dans l'intérêt général, il faut qu'elles soient respectées par tous et si elles ne le sont pas, ne

serait-ce que par respect pour ceux qui font l'effort d'améliorer le service, il est indispensable aussi que la puissance publique se fasse respecter, sinon la faiblesse et la démagogie mènent évidemment à l'abaissement général du niveau de tous. Je voudrais rendre hommage à l'Association des professionnels des taxis dont j'ai rencontré récemment le Président qui s'est beaucoup investi et, parfois, effectivement, contre une petite minorité de collègues qui ne veulent pas faire d'efforts et se remettre en cause.

Je dois dire, pour terminer, que sur le point de la sélection, Monsieur GARDETTO, nous avons désormais eu gain de cause puisque lors de la dernière attribution de taxis, quatre taxis ont été recrutés sur les critères dont vous parliez et M. TONELLI vient de nous rappeler que ce seront les mêmes règles de compétence et de qualité du service qui seront retenus pour les cinq prochains taxis, même six vous me dites, Monsieur le Conseiller, qui seront attribués dans les prochains mois.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, j'accueille ces informations avec grande satisfaction. Il faut une démarche structurée qui doit aussi porter sur la prestation de services. Il n'est pas normal qu'à certaines périodes, il n'y ait pas un taxi dans la Principauté, que quand vous appelez un taxi – et ça m'est arrivé plusieurs fois – le taxi dit qu'il vient et il ne vient pas. Ceci n'est pas normal.

M. le Président.- Ce système ne le permettra plus justement, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a effectivement un souci d'organisation de la profession. Il faut qu'il y ait suffisamment de taxis aux heures où on a besoin d'eux. Il faut définir ceux qui doivent travailler la nuit, à quelles heures, de quelle manière, c'est un service public donc il faut effectivement que l'Etat mette son grain de sel dans l'organisation du service des taxis.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- L'Etat, sur le volet qualité de service, met beaucoup d'espoir, même si ce n'est pas la panacée, dans ce nouveau système de gestion des courses parce que justement, dans la mesure où il va gérer de manière rationnelle la surface du territoire, il va quelque part induire les taxis à se déterminer préalablement à la journée ; il faudra que le système sache quels sont ceux qui sont en service entre minuit et 5 heures du matin, par exemple. Il y a naturellement un tas de comportements qui vont résulter de la mise en œuvre de ce nouveau mode de sélection des courses.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Conseiller, comment comptez-vous contraindre les taxis qui ne souhaitent pas rentrer dans ce système à s'y conformer ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Monsieur le Président, quand on aura déjà 60 taxis sur 75 qui auront adhéré à ce système, sur les expériences qui existent dans des villes similaires à Monaco, on se rend compte qu'au fur et à mesure, c'est une taille critique qui permet d'envisager qu'à terme, une très grande majorité – pas les 100 % – suivent la logique et même par rapport à la comparaison qu'on a pu faire avec d'autres villes, le fait d'en avoir un ratio de 60, 75 dès l'origine, est une situation particulièrement encourageante.

M. le Président.- La parole est à présent à Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je n'ai plus grand-chose à ajouter à ce qu'a dit M. GARDETTO. Peut être deux observations : la première, il serait bon que le Gouvernement et les taxis travaillent en coopération, j'ai l'impression que c'est ce qui commence à arriver et dans ces cas-là, envisager qu'ils n'aient qu'un seul interlocuteur, ce serait plus simple je pense, alors c'est vrai qu'ils dépendent de plusieurs services, mais s'ils pouvaient n'avoir qu'un interlocuteur cela simplifierait bien les choses.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Sans vouloir me vanter, c'est ce qu'on fait. On les a reçus il y a quelques jours avec M. CALCAGNO.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Avant, ce n'était pas le cas.

La coopération doit aller dans les deux sens, c'est-à-dire qu'ils peuvent vous apporter des informations. Ce sont des gens qui circulent beaucoup en Principauté et donc ils voient des choses, donner des informations au niveau sécuritaire, sur la circulation... ils sont demandeurs et je crois qu'on aborde là une bonne phase constructive. Pour le reste, je rejoins tout à fait ce qu'a dit mon Collègue.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'État.- Madame, simplement pour vous dire que j'ai désigné non pas un chauffeur, mais un pilote sur ce dossier !

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je souhaiterais apporter un certain nombre de compléments.

Il y a deux façons de voir ce problème, on peut considérer le verre à moitié vide ou à moitié plein, lorsqu'on dit qu'il est à moitié vide aujourd'hui, la situation au niveau des services que la Principauté offre aux touristes ou aux résidents de la Principauté en ce qui concerne les taxis n'est pas satisfaisante. Je crois que ce constat de non-satisfaction est fait et c'est la partie satisfaisante du problème par l'ensemble des acteurs.

Monsieur le Président, vous avez rendu hommage à l'Association des Taxis, je crois qu'il faut ici le souligner, il y a une Association des Taxis qui est pilotée par un bureau particulièrement dynamique et volontaire, avec un travail de coopération actif qui est mené avec le Gouvernement. Il y a bien sûr plusieurs interlocuteurs, mais c'est toute la démarche du Gouvernement de savoir travailler en transversalité et comme M. TONELLI l'a signalé, nous travaillons ensemble sur ce genre de dossier. Je crois qu'il faut aujourd'hui nous féliciter de l'approche qui est menée par les Associations des Taxis et sans dispositif contraignant ou réglementaire qui, par ailleurs, est très difficile à mettre en œuvre. Il y a en outre une liberté de commerce et d'entreprise qui existe, que 62 taxis sur 75 sont prêts à aller vers un système qui va leur coûter de l'argent, qui va être contraignant, qui va permettre une meilleure information sur leur façon de servir les clients et que donc la très grande majorité des taxis va dans ce sens, je crois qu'il faut saluer cette initiative des professionnels et c'est la première chose que je souhaite indiquer. Comme M. le Conseiller pour les Finances et l'Économie l'a dit, la mise en place du système SAPHELEC, permettra un meilleur service au niveau des clients car nous allons également augmenter le nombre de bornes d'appels pour les taxis. Si un taxi accepte une course, il ne trouvera pas à s'en dénier, sauf à trouver un collègue qui voudra bien le remplacer. Alors qu'aujourd'hui, lorsqu'un client appelle le service des taxis, on lui dit, oui un taxi sera là, il ne sait pas si ce sera dans 5, 10 minutes et finalement, il attend et rien ne se passe. Donc, ce système permettra un bien meilleur service.

Monsieur GARDETTO, en ce qui concerne la Commission de Sanctions des Taxis, dont je suis Président, l'Association des Taxis nous signale les cas d'excès graves et répétés. Ces excès sont contrôlés par les Services du Conseiller pour l'Intérieur et il existe une commission de sanctions qui pourra décider

d'avertissements, de blâmes voire de retraits de licence éventuellement, mais c'est toujours difficile et il faut laisser la personne se défendre et expliquer son comportement.

Dernier point que je voulais signaler, c'est que – et nous en parlerons certainement dans cette Assemblée – quand on parle de taxis, il faudrait aussi parler de développement durable et nous allons peut-être profiter de ces augmentations de licences pour inciter – il faut encore travailler, ce n'est pas facile pour voir comment se mettra en place cette incitation – les taxis à utiliser des véhicules propres. La définition réglementaire du véhicule propre est un casse-tête juridique assez compliqué, mais nous travaillons dans cette direction quitte, éventuellement, à nous impliquer dans une facilitation de l'importation de véhicules propres qui

pourraient être particulièrement adaptés aux besoins des taxis.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller pour ces précisions.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y en a plus, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté ;

*MM. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT
votent contre).*

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE – CARABINIERS

| | |
|---|------------------|
| 321.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 4.821.000 |
| 321.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 222.200 |
| 321.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL..... | <u>197.100</u> |
| | <u>5.240.300</u> |

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE – DIRECTION

| | |
|---|-------------------|
| 322.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 21.541.000 |
| 322.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 171.200 |
| 322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL..... | 1.705.700 |
| 322.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE..... | <u>641.500</u> |
| | <u>24.059.400</u> |

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis la renégociation des Traités de 1930 et même avant, nous avons été nombreux dans cette Assemblée, à demander que les fonctionnaires de police monégasque puissent avoir une évolution de carrière satisfaisante. Je voudrais savoir, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, si la démarche qu'on avait initiée auprès de votre

prédécesseur continue et si, aujourd'hui, les Monégasques et, notamment, les femmes peuvent évoluer d'une manière satisfaisante au sein de la police monégasque ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ma réponse, Monsieur le Président est oui, bien sûr, nous agissons en continuité, bien sûr les engagements qui ont été pris sont tenus. En exemple parce que je crois qu'il ne s'agit pas ici d'évoquer des cas individuels, mais comme il est connu, je le rappelle, on

peut citer un futur Commissaire monégasque qui est en formation à l'école Nationale de la Sécurité Publique en France.

M. le Président.- Pas d'autres remarques ou interventions sur cet important chapitre ? Oui, Monsieur CELLARIO sur la Sûreté Publique.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais vous parler d'un fait divers qui est arrivé à Fontvieille et qui m'a été rapporté par un compatriote. Je mettrais en exergue l'efficacité redoutable de la police monégasque ! Un résident monégasque a pris l'initiative de se déplacer à vélo en Principauté, fait qui mérite d'être souligné. Cette personne se déplaçait à Fontvieille pour faire des courses et a donc garé son vélo sur un trottoir pour l'attacher à un réverbère et éviter son vol. A son retour, il constate avec étonnement la disparition dudit vélo. Quelques émois et quelqu'un lui chuchote que la police est passée. Effectivement redoutable, parce que munie de pinces, elle a donc brisé le cadenas, emporté le vélo avec une mise à la fourrière. Sans plus aucun moyen de locomotion, il s'est rendu à la fourrière pour s'entendre dire : « Interdiction de garer un vélo sur un trottoir et de l'attacher aux réverbères ». Je veux bien croire que les règlements sont prévus pour être appliqués mais, de grâce, essayons d'avoir un minimum de discernement ! C'est arrivé il y a trois mois à Fontvieille et je tenais, Monsieur le Ministre, à vous faire part de ce moment, peut-être d'un peu de légèreté dans cette Assemblée.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je mesure simplement le côté dramatique de cet événement !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a quand même un côté positif, Monsieur le Président, c'est le côté « véhicule propre », il faut le saluer.

M. le Président.- Je donne à présent la parole à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je pense qu'il ne faut pas forcer votre enthousiasme sur les carrières proposées aux Monégasques dans la Sûreté Publique. En effet, en février prochain, le Gouvernement monégasque a décidé

de mettre fin au détachement du Commissaire français actuellement Chef de la Division de Police Judiciaire et à ce jour aucun Monégasque n'a été formé pour lui succéder. Cela fait des années que nous demandons à ce qu'il y ait un travail d'anticipation, autant auprès du vivier que dans la Fonction Publique, pour rechercher des jeunes Monégasques qui souhaiteraient embrasser des carrières policières et, éventuellement, participer à la formation de l'Ecole des Commissaires de Saint-Cyr au Mont d'Or. Monsieur le Conseiller, vous avez été nommé récemment en Principauté, ce qui vous met hors de cause des agissements de vos prédécesseurs dans ce domaine, mais le Gouvernement de ce pays doit décider, à un moment donné, s'il souhaite ou non qu'il y ait des Monégasques dans la Sûreté Publique.

Il y a aujourd'hui, malheureusement, moins de 2 % de nationaux dans cette grande maison. Dans une dizaine d'années, la majorité d'entre eux sera partie à la retraite.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je partage pleinement le souhait exprimé par M. SPILLOTIS-SAQUET et d'ailleurs la réponse que j'ai faite tout à l'heure à M. MARQUET va tout à fait dans ce sens puisqu'il y a justement aujourd'hui un fonctionnaire monégasque en formation pour devenir Commissaire. Alors, je crois que c'est effectivement un souhait que le Gouvernement a pris en compte.

Par ailleurs, pour répondre à M. CELLARIO, je vais bien évidemment faire examiner le cas d'espèce qui, je dois le dire, n'avait pas été porté à ma connaissance. Cela dit – et mon Collègue, le Conseiller chargé de l'Équipement, de l'Urbanisme et de l'Environnement, me le rappelle bien justement – ce n'est pas parce qu'on utilise un vélo que l'on peut le faire stationner n'importe où. D'autre part, jusqu'à présent, un certain nombre d'avertissements sont justement donnés par la Police lorsqu'un vélo est stationné à un endroit où il ne devrait pas être, en indiquant d'ailleurs au propriétaire que s'il devait persévérer, il serait verbalisé. Je crois donc qu'il faut examiner le cas d'espèce en ayant présent à l'esprit que dans ce domaine comme dans d'autres, il faut raison garder et il faut faire les choses en bon père de famille.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais poser une question à Monsieur le Conseiller MASSERON. Chaque année, il y a une école de fonctionnaires à Monaco, c'est le vivier, et depuis deux ans, il y a à peu près la moitié des candidats qui veulent intégrer cette formation de fonctionnaires qui ne sont pas pris, faute de poste. En gros, ce sont cinq ou six candidats qui ne peuvent pas intégrer le vivier. Vous nous dites que vous vous souciez des carrières des Monégasques, est-ce qu'on va proposer par exemple à ces jeunes Monégasques qui ne peuvent pas intégrer le vivier, qui forme plutôt des fonctionnaires de catégorie « A » et plutôt généralistes, de suivre des formations spécialisées pour embrasser une carrière dans la police, par exemple ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne le pense pas, mais cela dit votre suggestion me paraît tout à fait intéressante. Je crois qu'il faut en tout état de cause l'étudier bien en détail et, pour ma part, je n'y suis pas du tout opposé. Je crois qu'elle peut probablement être un élément de réponse à la question qu'évoquait tout à l'heure M. SPILLOTIS-SAQUET.

M. Alexandre BORDERO.- Il faut savoir que ce sont des jeunes qui ont quand même le bac plus quatre, minimum.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Tout à fait. Encore faut-il bien entendu qu'ils souhaitent devenir Commissaires de police un jour.

M. le Président.- Très bien, excellente idée.

Monsieur le Président de la Commission des Finances.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que si on veut augmenter le nombre de gens qui seraient intéressés, il faut que ces gens-là soient sûrs de pouvoir faire carrière, parce qu'un fait demeure, s'il y a peu de Monégasques qui, d'emblée, sont candidats, il faut se poser la question du « pourquoi ? ». Et la réponse vient toute seule, c'est parce que – et peut-être que la situation va changer – mais jusqu'à présent on ne peut pas dire que les profils de carrière proposés étaient l'équivalent ou offraient les mêmes possibilités que dans d'autres secteurs. Je pense qu'en effet, il y a une réflexion globale à mener de manière à pouvoir dire à ces gens-là : « on vous propose de faire carrière dans la police, mais sachez que vous pourrez, si vous le méritez évidemment, faire une carrière complète ».

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est tout à fait vrai, Monsieur CUCCHI, et c'est une remarque tout à fait judicieuse. Il n'en demeure pas moins que, dans la police monégasque, le nombre de Commissaires sera de toute manière toujours limité, qu'à partir de l'instant où il y aura eu un recrutement d'un jeune Commissaire, il y sera pour toute sa carrière ; par conséquent, son poste ne sera à pourvoir qu'au bout d'un certain nombre d'années. Donc, je crois que la réflexion est parfaitement intéressante et judicieuse. Il faut aller dans ce sens mais dites-vous bien que cela ne peut concerner qu'un nombre limité de personnes.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Tout à fait, c'est pour ça que je pensais qu'il ne fallait pas non plus que l'on propose à trop de gens qui, après, se retrouveraient également « coincés ». Je pense qu'il faut avoir une vision globale des choses, savoir exactement le nombre de postes et les possibilités, sur plusieurs années, qui peuvent s'ouvrir, les prévoir de manière à ce qu'on ne se retrouve pas soit en déficit, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de Monégasque, ce qui serait malheureux – moi je suis favorable à ce qu'il y en ait plus – ni que d'un autre côté on en ait proposé à trop de gens qui se retrouveraient sans possibilité d'évolution.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, tout à fait judicieuse et qui se pratique d'ailleurs dans un certain nombre de pays. C'est un des points sur lesquels le nouveau Directeur de la Sûreté Publique se penche avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET souhaite intervenir à nouveau.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à revenir sur un sujet dont on parle ici régulièrement qui est celui des personnels administratifs de la Sûreté Publique. Pour ceux-là, il n'y a pas d'organigramme. Cela veut dire que leurs déroulements de carrières ne sont pas assurés comme pour les fonctionnaires de l'Administration centrale. Il y a une vingtaine d'années, les postes administratifs étaient des emplois subalternes qui étaient occupés soit par des personnels de police à la retraite, soit par les agents, je crois de la zone blanche lorsque ce service a été supprimé. Aujourd'hui, les postes administratifs de la Sûreté Publique concernent une cinquantaine de fonctionnaires, pour la plupart de jeunes Monégasques dont les déroulements de carrières sont limités au grade

d'attaché principal. Ce n'est que sur notre intervention pressante que deux postes de Chef de bureau ont été récemment créés. Il faut rapidement engager une réflexion sur cet organigramme pour qu'il y ait une pyramide dans chaque service, avec des chefs de bureau et tout ce qui en découle afin de donner à chacun un objectif de carrière.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Eh bien, je peux vous assurer, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, que je suis particulièrement sensible à l'observation que vous faites, que vous m'avez d'ailleurs faite il y a quelques jours. Et la meilleure preuve que nous y sommes également sensibles, c'est que, si mes renseignements sont bons, il y a à peine quelques heures,

vous en avez parlé de façon très approfondie avec le Directeur de la Sûreté Publique. C'est aussi une question qu'il va étudier avec attention.

M. le Président.- Voilà, nous sommes rassurés sur l'efficacité de la communication entre la Police et le Gouvernement Princier !

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 23 – THEATRE DES VARIETES

| | |
|--|----------------|
| 323.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 226.900 |
| 323.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 64.400 |
| 323.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL | <u>25.000</u> |
| | <u>316.300</u> |

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

| | |
|---|----------------|
| 324.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 700.000 |
| 324.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 25.000 |
| 324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE..... | <u>195.000</u> |
| | <u>920.000</u> |

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention... oui, Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Lors des séances privées consacrées à l'examen de ce Budget, la question de la culture à Monaco a été abordée sous de nombreux angles. Je dois dire qu'à l'issue de ces séances, je suis plus confuse que je ne l'étais en les abordant. En effet, le financement d'activité des structures culturelles en Principauté est important. *Le Gouvernement a avancé, si ma mémoire est bonne, le*

chiffre de 37 M€ rien que pour ses interventions sans compter les investissements, c'est donc une part non négligeable de nos ressources qui y est consacrée et c'est tant mieux. Pourtant, je n'arrive pas à voir ici une démarche globale qui profite à tous, chacun semble gérer son activité dans son coin, sans faire grand cas de ce qui se passe chez le voisin. La Direction des Affaires Culturelles, qui ne dirige pas grand-chose, alors qu'elle devrait se trouver au centre de tout ; Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, vous présidez une Commission de coordination des manifestations alors que la Direction des Affaires Culturelles dépend de l'Intérieur ; ou encore un

distinguo assez mal défini entre les prérogatives de la municipalité et de l'Etat. De plus lorsqu'on pose la question de l'accès à la culture, le Gouvernement a tendance à se féliciter des prix attractifs qui ne le sont pas, ou alors peu. A titre d'exemple, une compagnie de danse propose un spectacle à Monaco et dans le même mois, un spectacle tout à fait similaire est proposé par la même compagnie dans la région voisine à Nice, pour ne pas citer la ville, au tiers du prix qui a été pratiqué à Monaco.

En bref, je crois qu'on pourrait faire mieux et surtout moins cher, si on acceptait que le rôle de la Direction des Affaires Culturelles soit bien d'être au centre de toute l'action culturelle de la Principauté. On pourrait imaginer, peut-être, une mutualisation des coûts en matière de personnel et de communication ou encore une synergie des actions, on pourrait investir beaucoup plus dans la création afin de donner à Monaco, en plus de son statut de diffuseur prestigieux, celui de centre intellectuel et artistique que, si ma mémoire est exacte, notre Prince Souverain souhaitait. Le tout dans le cadre d'une démarche, oserais-je dire d'une politique culturelle globale.

M. le Président.- Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je répondrai à Mme PASQUIER-CIULLA que c'est vrai que la politique culturelle en Principauté repose sur des manifestations très nombreuses, peut-être d'ailleurs jugées pas certains comme étant trop nombreuses, et c'est vrai que la lisibilité n'est pas toujours évidente. Mais d'un autre côté, je voudrais parler de la diversité et vous dire que finalement, quelque part, je me félicite du fait qu'il y ait un foisonnement d'initiatives qui aboutit, parfois c'est vrai, au télescopage au même moment de plusieurs manifestations. Cependant, souvent, le public n'est pas le même, aussi cela ne me choque pas qu'il puisse y avoir un certain nombre de spectacles donnés le même jour. Il y a évidemment un certain nombre de télescopages qui sont tout à fait regrettables, mais je ne suis pas sûr qu'il faille se contenter de dire un spectacle ou une manifestation par jour ; je pense que là on irait dans un autre sens qui ne serait pas souhaitable. Ce que je peux vous dire, c'est que la Direction des Affaires Culturelles essaie avec évidemment beaucoup de difficultés parce que la tâche n'est pas facile, d'assurer une certaine coordination ; vous évoquez le rôle du Conseiller de Gouvernement chargé des Finances et de l'Economie : un certain nombre de manifestations sont dans le domaine touristique et de l'animation, ce qui justifie que plusieurs

Départements soient concernés. Je crois qu'il faut aller vers plus de cohérence, vers plus de lisibilité, c'est évident, mais tout en préservant la grande diversité et la grande richesse de la vie culturelle, de la vie socio-éducative et de la vie sportive à Monaco, parce que je crois que c'est un atout. Dans ce domaine, j'ai tendance à préférer le trop que le pas assez.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Excusez-moi, Monsieur le Président, de reprendre la parole, je voudrais simplement dire que je suis tout à fait d'accord avec vous et j'ai bien précisé que je n'étais pas contre le nombre de manifestations. En revanche, comme vous, je pense qu'il manque une visibilité, une cohérence générale comme le pratiquent d'ailleurs d'autres villes qui sont parfois des villes concurrentes pour nous.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais répéter ce que j'ai dit mercredi, il faut quand même que nous ayons tous conscience qu'un certain nombre de résidents s'installent aussi à Monaco non seulement pour la sécurité mais pour la richesse de cette offre culturelle et de ce côté-là, c'est vrai la Principauté a une offre très intéressante.

Je voudrais revenir sur un autre sujet, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur. En 2003, lorsque nous avons émis l'idée portée par Mme DITLOT de faire l'Annuaire des Artistes, votre prédécesseur nous expliquait qu'il n'y avait pas d'artistes à Monaco, sauf M. NOVELLA que, d'ailleurs, nous sommes allés ensemble écouter hier pour la parution de son nouveau livre, à la Mairie.

Nous avons donc vu que ce travail qui avait été demandé par la majorité, de faire cet Annuaire des Artistes a permis aussi au Gouvernement de faire le catalogue complet de ce qu'il faisait au niveau culturel, ce qui n'avait jamais été fait. On a vu que des synergies s'étaient créées entre les artistes. Par contre, dans nos demandes, je me permets de les réitérer, parce que peut-être elles ne sont pas encore arrivées jusqu'à vous, nous voulions que les Institutions se servent aussi de cet outil qui sert à l'étranger. D'ailleurs, lors de tous nos déplacements, un certain nombre de pays ont repris notre idée, comme quoi elle n'était pas si mauvaise, même si elle a été dure à mettre en place. Aujourd'hui, l'Annuaire des Artistes est sur Internet, c'était aussi une demande, ce sera beaucoup plus simple pour faire les mises à jour et ainsi de suite. Par contre, une de nos demandes n'a toujours pas été réellement entendue, satisfaite, c'est-à-dire lors des manifestations nombreuses

qui sont faites à Monaco, si nous ne contestons pas la qualité et l'excellence d'un art haut de gamme, nous préconisons depuis maintenant plus de quatre ans, qu'il existe aussi un art peut-être plus populaire et justement lors de certaines manifestations, qu'on fasse appel, que le Gouvernement, que les Institutions, que la SBM prennent cet outil, maintenant il est en plus sur Internet.

Nous, de notre côté, au sein du Conseil National, cette démarche d'ouverture nous l'avons faite, nous avons reçu la Vallée d'Aoste au printemps à Monaco et l'année prochaine, normalement, une délégation d'artistes monégasques devrait y aller. Est-ce qu'on a des nouvelles ? Est-ce que ces demandes de prise en charge, de faire travailler tous ces gens qui sont sur Monaco vont être prises en compte ? De la même manière, on avait été entendu à l'époque et au Square GASTAUD, les concerts donnent entière satisfaction à tous le monde. J'aimerais un peu, après l'excellence des manifestations organisées par le Gouvernement, qu'on parle de cet aspect qui, pour l'instant semble-t-il, est oublié.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec ce qui avait été dit par M. MARQUET en ce qui concerne l'intérêt de l'Annuaire des Artistes et vous savez, Monsieur le Président, combien la Direction des Affaires Culturelles y a apporté sa contribution, puisqu'en réalité, un annuaire c'est un livre, c'est un document qui contient donc un certain nombre de pages : ces pages ont été rédigées en grande partie par les fonctionnaires de la Direction des Affaires Culturelles. Donc, je souhaite ici bien vous rappeler qu'effectivement, l'Etat sur une idée, une initiative que vous avez eue, y a mis, non seulement tout son cœur mais également sa plume et parallèlement ses finances.

En ce qui concerne la culture, nous sommes également tout à fait d'accord. Il y a un certain nombre de manifestations de très grande qualité, organisées par des Institutions qui visent l'excellence au niveau international ; certaines d'ailleurs de ces Institutions ont à cœur de plus en plus d'organiser des manifestations dans des lieux inhabituels et je pense, par exemple, au Monaco Dance Forum qui a lieu actuellement en Principauté. Comme vous le savez, parce que j'y ai rencontré un certain nombre d'entre vous, différents spectacles ont été donnés et le Monaco Dance Forum, tout particulièrement cette année, a tenu à être présent dans des lieux où il n'y était pas d'habitude, pour toucher d'ailleurs un public différent. Il y avait hier soir, par exemple, à la Salle du Canton où se produisait un certain

nombre de jeunes compagnies, beaucoup d'élèves des écoles de Monaco. Donc, le Gouvernement souhaite également que les grandes Institutions auxquelles vous faites allusion puissent de plus en plus organiser un certain nombre de spectacles de proximité ; d'autre part, je suis aussi tout à fait conscient du fait qu'il faut développer, encourager, promouvoir les artistes qui ne sont pas forcément membres de l'Orchestre, des Ballets ou de l'Opéra. Mais vous avez vous-même parlé du contexte budgétaire au cours de notre dernière séance, eh bien, nous essayons d'augmenter chaque année les lignes permettant de financer, d'encourager les petites compagnies, les artistes qui peuvent se produire, notamment, dans des spectacles de proximité. Je peux vous confirmer ici que cet aspect de la culture de proximité est aussi l'une de nos priorités et que la Direction des Affaires Culturelles, et le Gouvernement dans son ensemble, ne voient pas que par les grandes entités qu'il faut continuer à encourager, mais dans le domaine culturel comme dans bien d'autres, il faut faire de l'équilibre.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Vous êtes deux à attendre la parole. Monsieur Bruno BLANCHY, tout d'abord et ensuite la Présidente de la Commission de la Culture, Mme Michèle DITTLLOT.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, je n'ai pas grand-chose à ajouter aux propos de M. MARQUET, ni de Mme PASQUIER-CIULLA, je reprends aussi ceux de Mme DITTLLOT, il y a deux jours, auxquels M. MASSERON vient de donner une réponse qui me semble intéressante.

Simplement, je soulignerai qu'effectivement il est nécessaire d'aider les artistes locaux et en particulier peut-être par le biais de la publicité qu'on peut donner à leurs manifestations, ça coûte en général très cher.

M. le Président.- Merci. La parole est à présent à Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque l'Annuaire des Artistes est de nouveau d'actualité ce soir, je tiens publiquement à remercier tous les membres de la Commission, comme je ne l'ai peut-être pas fait assez alors, qui m'ont consacré énormément de leur temps bénévolement, Monsieur le Conseiller, de manière à mettre sur pied cet annuaire et je remercie également tous les artistes qui ont bien voulu venir au Conseil National pour nous permettre d'élaborer un annuaire conforme à leurs souhaits.

Une autre précision, Monsieur le Conseiller, lorsque vous disiez que nous avions, pour la conception de l'annuaire rogné dans la ligne budgétaire de la D.A.C., ce n'est pas tout à fait exact puisque j'avais obtenu en 2003 de votre prédécesseur 40.000 € pour cet Annuaire des Artistes somme consentie par M. DESLANDES et par M. le Conseiller pour les Finances. C'était donc un Budget supplémentaire qui avait été alloué à la conception de cet ouvrage.

M. le Président.- Merci. Oui, Monsieur MASSERON ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je dirai à Madame DITLOT, si vous me permettez, Monsieur le Président, que je n'ai absolument pas mis en cause dans les termes qu'elle disait, les financements acquis et je n'ai absolument pas dit qu'on avait rogné sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles. Je veux dire simplement qu'il y a eu là, effectivement, un effort budgétaire et que je sache, c'est le Budget de l'Etat, donc c'est un effort budgétaire de l'Etat. Nous pouvons en être tout à fait satisfaits, c'est ce que j'ai voulu dire, Madame la Présidente.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque vous avez évoqué le Monaco Dance Forum, je voulais donner mon avis sur ce sujet. Le Conseil National a eu, comme nous le savons, le souci de réduire le déficit, depuis deux ans, le Monaco Dance Forum a été l'un des sujets particulièrement discuté et un certain nombre d'élus pensaient qu'il y avait là matière à économie ou à maîtrise des dépenses. Dans un esprit de discipline de parti, vous ne m'avez jamais entendu m'exprimer publiquement sur ce sujet. Toutefois, lors d'une première séance privée, j'avais exprimé un avis timide, totalement différent de ceux qui s'opposaient à cette manifestation, puis, beaucoup plus prononcé et aujourd'hui je tiens à dire que j'ai toujours considéré que cette manifestation avait des retombées intéressantes pour la Principauté et que je soutiens pleinement. Je dois dire qu'il y a d'ailleurs une évolution de la position du Conseil National et il faut rendre hommage à la Présidente de la Commission de la Culture qui a reçu la responsable de MC Dance Forum, car je crois que lorsqu'on veut porter des jugements sur quelque chose, il faut d'abord savoir de quoi on parle et en tant qu'élus, nous avons là responsabilité de nous informer. On ne peut pas seulement user de notre pouvoir, nous lever et nous exprimer pour porter des jugements sur des institutions, tant qu'on ne sait pas comment elles fonctionnent.

Je ne suis pas présent à la Commission, Madame la Présidente, mais je lis les procès-verbaux avec détail et j'ai pu apprécier tous les éléments que vous avez recueillis et je crois que – vous l'avez dit lors d'une précédente séance, là aussi j'ai le procès-verbal, c'était pour le Budget Rectificatif et je n'étais pas présent – que vous partagiez un certain nombre de positions. Je confirme donc que c'est une manifestation qui est particulièrement intéressante ; cela n'empêche pas, comme le fait très bien le Conseil National, de s'assurer de la maîtrise des dépenses. Nous avons aujourd'hui des éléments de réponses encourageants pour cette manifestation qui aura encore plus de retombées dans l'avenir.

M. le Président.- Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Juste pour compléter l'intervention de notre collègue Claude BOISSON, il faut dire que la Commission de la Culture avait souhaité bien avant cette année recevoir les Membres de la Direction de Monaco Dance Forum. Seulement, pour des raisons indépendantes de notre volonté, cela n'a pas pu être possible, ni dans les mois précédents ni même l'année dernière et donc ce n'est que cette année, en toute fin d'année, juste avant l'examen du Budget Rectificatif que nous avons pu les recevoir.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Pour apporter quelques précisions supplémentaires. En fait, lorsque nous avons réussi à rencontrer la responsable de cette manifestation au sein d'une réunion de la Commission de la Culture, nous avons eu en mains des documents dont le contenu était d'une précision nettement supérieure aux informations que nous avions eues en notre possession jusqu'à présent et qui nous ont permis d'avoir un éclairage différent et donc une opinion différente. Moi, lorsque je pose des questions au Gouvernement et qu'il me répond, je n'ai aucune raison de mettre en doute ses réponses, je fonde mes positions et mes questions en fonction des réponses et des informations qu'on m'apporte.

Je tiens donc à préciser que, comme nous avons tout de même un doute sur ce sujet, nous étions dans l'attente, comme le précisait M. BORDERO, de pouvoir recevoir directement cette personne qui, quand cela a été possible, est venue nous voir bien sympathiquement et

de manière tout à fait ouverte. Ses informations supplémentaires nous ont permis de nous faire une meilleure opinion. Voilà, pour la clarté et la vérité des débats.

M. le Président.- Tout à fait. Le Conseil National – je rappelle que c’est quand même en année de manifestation 2,3 M€ de subvention et qu’il est donc bien normal que le Conseil National cherche à savoir comment cet argent est utilisé – et la Commission de la Culture ont parfaitement bien fait leur travail dans ce dossier.

Monsieur le Vice-Président et ensuite Mme la Présidente de la Commission de la Culture.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste prendre cet exemple pour montrer que lorsqu’on a les bonnes informations, nous pouvons nous décider plus facilement.

Je voudrais dire un petit mot, c’est que nous sommes soucieux des deniers publics et lors de la venue de la Directrice du Monaco Dance Forum, elle avait apporté un certain nombre d’éléments sur les retombées économiques, les nuitées et ainsi de suite.

Donc, je voudrais encourager à l’avenir le Gouvernement pour ce qu’il fait depuis des années sur certains événements internationaux très importants pour la Principauté. L’Observatoire des retombées économiques nous donne par exemple, telle chose a coûté tant et a rapporté tant. Je pense qu’aujourd’hui dans le monde moderne, l’évolution des Budgets, devant tous les travaux que nous devons faire pour l’avenir, l’extension en mer, les délaissés, etc... nous voyons que nous avons des choix à faire et il faut qu’à l’avenir, le Conseil National puisse voir comment les choses évoluent. Par exemple, c’est une des seules manifestations subventionnées qui, depuis le début, a sa subvention qui diminue et qui va tendre à l’équilibre. C’est une manifestation qui est jeune, là aussi nous avons pris des contacts, certains pour demander cette ouverture sur la ville, cette ouverture du Monaco Dance Forum et aujourd’hui le Conseil National, correctement informé, a pu se déterminer d’une manière claire. Ce

serait dommage que pour d’autres sujets, nous ayons une réponse négative ou mitigée parce que nous sommes mal informés.

M. le Président.- Merci. Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Merci pour vos paroles réconfortantes de tout à l’heure. Je ne voudrais pas vous asséner à nouveau les éléments que j’ai évoqués lors de mon discours de mercredi – d’ailleurs Mme PASQUIER-CIULLA m’honore puisqu’elle en a repris une partie – mais je voudrais simplement dire que je suis très heureuse de l’ouverture d’un Observatoire des retombées économiques qui va certainement, grâce à ses rapports circonstanciés, nous éclairer encore davantage sur les apports économiques de toutes ces grandes manifestations culturelles.

M. le Président.- Ce qui correspond à une demande déterminée de notre Assemblée justement, pour que l’on puisse évaluer de manière objective, impartiale, dans l’intérêt de la Principauté, les retombées des dépenses d’interventions publiques.

Est-ce qu’il y a encore des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Après toutes ces bonnes paroles sur les artistes, je voulais juste souhaiter que la proposition de loi sur le statut des artistes, que nous allons bientôt déposer, soit regardée avec bienveillance. Merci.

M. le Président.- Merci. S’il n’y a pas d’autres interventions, je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d’avis contraire.

Abstentions ? Pas d’abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 25 – MUSEE D’ANTHROPOLOGIE

| | |
|--|----------------|
| 325.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 339.000 |
| 325.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 42.600 |
| 325.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL | <u>15.200</u> |
| | <u>396.800</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 26 – CULTES

| | |
|---|------------------|
| 326.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 972.600 |
| 326.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 108.300 |
| 326.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE..... | <u>557.300</u> |
| | <u>1.638.200</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION

| | |
|---|------------------|
| 327.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 3.428.000 |
| 327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 52.500 |
| 327.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE..... | <u>635.000</u> |
| | <u>4.115.500</u> |

M. le Président.- Est-ce que quelqu'un demande la parole sur ce chapitre ?

La Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président je me permettrai d'intervenir plusieurs fois dans ce chapitre au titre d'autres lignes budgétaires.

Tout d'abord au niveau de la Jeunesse : Il est capital aujourd'hui de mettre en place un dispositif simple pour inverser la spirale de l'exclusion qui guette de nombreux jeunes de seize à vingt-deux ans, des jeunes qui quittent sans diplôme l'appareil scolaire. Ayant subi comme une punition la scolarité obligatoire, beaucoup d'entre eux sortent chaque année du système scolaire, souvent bien au-delà de l'âge légal, sans formation générale ou professionnelle suffisante pour postuler au moindre emploi.

Sans vouloir faire de procès précis à qui que ce soit, il faut admettre que le contexte culturel, économique, social, médiatique et spécialement audiovisuel, prépare peu les adolescents aux conditions réelles de la vie active salariée.

Leur connaissance du monde, inspirée par les images dont ils sont nourris, peut leur laisser croire que la vie est jouée d'avance. On réussit ou on échoue, on aime ou on n'aime pas, on est fait pour le travail ou pas.

Rejetant toute admiration pour l'école dès qu'ils subissent le moindre échec, certains en sont venus à mépriser ou même à haïr l'institution scolaire. Ils y traînent leur lassitude précoce jusqu'à seize ans révolus ou jusqu'à ce que, plus dociles à l'insistance des parents, arrive le moment du rejet définitif et sans appel du système scolaire qui met un terme au chemin douloureux d'une scolarité démoralisante pour eux-mêmes, pour leurs parents et pour leurs éducateurs. Bien heureux sont-ils si leur santé ne s'est pas dégradée par l'usage de stupéfiants ou par l'alcool au cours de leur douloureuse expérience.

Ce sont ces jeunes qui sont menacés de poursuivre, hors de l'école une errance sans but et de devenir les victimes de la spirale de l'exclusion après quelques modestes rebonds de petit boulot en petit boulot, ce qu'ils appellent la galère.

Comment leur redonner une chance en les relançant dans la vie avec une impulsion vigoureuse à la limite de l'utopie ? Il ne s'agit pas de proposer une autre façon de réussir, à des adolescents sans histoire, il s'agit d'offrir une chance de vivre à des jeunes sans espoir. Il ne faudrait pas penser que rien n'a été fait dans ce domaine, je veux au contraire rendre hommage à tous les enseignants, éducateurs bénévoles et à tous les professionnels de l'insertion des jeunes. Leur dévouement et leurs compétences sont des valeurs précieuses.

Les dispositifs législatifs et sociaux comme le projet de loi sur l'apprentissage et le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) – je reviendrai là-dessus au moment du Département des Affaires Sociales – seront très attendus en 2007. Ils visent à inverser le handicap de l'échec de la formation initiale générale technologique ou professionnelle en ouvrant largement et sans condition aux jeunes dans cette situation la porte d'entrée de la vie active. Cette chance leur est offerte sans diminuer pour autant celle de ceux qui, à l'évidence, sont et resteront toujours mieux préparés par leur formation initiale à une entrée plus facile dans la vie active. C'est une vraie révolution dans un pays où le dogme « hors de l'école point de salut » reste si prégnant. Le fait que l'accès à l'emploi est conditionné par la formation préalable est en effet difficile à récuser. Possibilité leur sera donnée de retrouver leur dignité personnelle sans aucun succès scolaire préalable. Ce n'est pas mépris pour la formation, c'est rappel de la véritable hiérarchie des valeurs, celle de la richesse intérieure de la personne avant celle de son enrichissement par un apport extérieur, il faut d'abord être pour pouvoir devenir plus. La formation existe d'abord dans et par la vie elle-même avant d'être un apport à la vie. Il faut leur donner les moyens de rétablir la confiance en eux. Un jeune qui a la chance de retrouver l'espoir de vivre par son travail découvrira, soyez-en sûrs, le désir d'apprendre dans son travail. Merci.

M. le Président.- Merci Madame BOCCONE-PAGÈS.

Est-ce que, après cette première intervention, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur souhaite dire quelques mots ?

Je vous en prie, nous vous écoutons, Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Peut-être quelques mots, simplement. Madame BOCCONE-PAGÈS, nous l'avons bien compris, au début de son intervention a dit qu'elle ne souhaitait faire de procès à personne. Je la remercie des propos qu'elle a eus, à la fois explicites et pour d'autres implicites, pour l'hommage qu'elle a rendu à l'ensemble de notre système éducatif en Principauté, pour l'hommage que nous devons rendre, je pense, toutes et tous, à notre Commissaire Général chargé de l'Education Nationale, à l'ensemble des personnels qui travaillent aux services centraux de la Direction Centrale de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, à l'ensemble de nos enseignants et à toutes celles et ceux qui travaillent dans les établissements scolaires de la Principauté.

Mme BOCCONE-PAGÈS, de par ses fonctions professionnelles, sait que l'enseignement, que dis-je l'éducation, c'est peut-être la mission la plus difficile qui soit. Aussi, nous devons encourager et conforter nos enseignants qui accomplissent une mission très délicate et je pense qu'ici, en Principauté de Monaco, parce que nous avons moins d'élèves en chiffre absolu, parce que nous avons également globalement moins d'élèves par classe, parce que nous connaissons peut-être mieux chacun des élèves, nous essayons sinon de faire l'enseignement à la carte, ce qui n'est évidemment pas totalement possible, mais en tous cas nous nous efforçons de traiter chaque cas comme un cas particulier. Je mesure que nous n'y arrivons pas toujours mais ce que je peux dire ici, c'est que l'ensemble des personnels enseignants et chargés d'orientation fait vraiment de son mieux.

Alors je crois que nous avons vraiment le souci les uns et les autres de continuer à améliorer notre système éducatif et Mme BOCCONE-PAGÈS dans son intervention, le disait, c'est ce qui se passe à Monaco. Qu'il s'agisse par exemple du CATTP, de l'alternance, des stages, des bourses, je crois qu'il faut continuer à travailler et à améliorer mais en ayant conscience du fait que notre système éducatif aujourd'hui est quand même un système de très grande qualité.

M. le Président.- Merci. Je donne à présent la parole à M. BORDERO, avant de revenir vers vous pour d'autres interventions, Madame la Présidente.

Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous avez rendu hommage à tout le personnel de l'Education Nationale et moi j'aimerais aussi exprimer ma satisfaction, notamment pour la mesure qui a été prise par le Gouvernement en

faveur des aides-maternelles, puisque vous nous avez annoncé que vous alliez donner une classe à toutes celles qui étaient en fonction lorsqu'on a changé leurs conditions de travail. Je tenais donc en leur nom aussi à vous remercier pour cette reconnaissance d'un travail qui n'a pas toujours été reconnu à sa juste valeur puisque ces personnes, même si ce sont des employés de catégorie « C » ou « D », sont quand même des personnes qui sont très importantes pour les très jeunes enfants et donc c'est bien que leur mérite soit reconnu.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Je reviens vers vous, Madame BOCCONE-PAGÈS, pour une autre intervention sur le chapitre Direction de l'Education Nationale.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, Monsieur le Conseiller, je suis d'accord avec ce que vous venez de dire. Simplement il faut bien penser qu'au jour d'aujourd'hui, beaucoup de jeunes sont en situation de désarroi ; ils sont confrontés, très souvent, à des situations sociales, psychologiques ou médicales difficiles. Donc, il faut faire très attention, les surveiller, prendre soin d'eux car ils se retrouvent bien trop vite en état d'être hospitalisés. Or, qu'avons-nous à leur proposer ? C'est ce système-là que je vous demande de mettre en place, pas au niveau de l'enseignement excellent en Principauté et nous le savons tous. Non, je veux parler des jeunes les plus démunis et quand je dis démunis, je veux dire psychologiquement et médicalement parlant. C'est de ceux-là dont je vous parle.

Sur un deuxième point. Il est précisé à la ligne budgétaire 327.313 « Campagne d'hygiène scolaire », pouvez-vous nous préciser de quoi il s'agit ? Une somme de 28.500 €, mise au titre du Budget Primitif 2007. Ensuite, j'aurais un autre point à évoquer. Merci.

M. le Président.- Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais sur le premier point dire à Mme BOCCONE-PAGÈS que, bien entendu, nous sommes préoccupés par l'éducation et l'enseignement de chacun des élèves qui est scolarisé en Principauté. Ceux qui ont des aptitudes, des talents particuliers, ceux qui en ont moins, ceux qui ont des difficultés particulières et, Madame le Conseiller National, vous le savez très bien puisque vous êtes vous-même membre professionnellement de l'Education Nationale, que très récemment, certaines situations particulièrement difficiles nécessitant, un suivi particulier – et vous avez

évoqué tout à l'heure vous-même le terme de médical – eh bien ! ces situations ont fait l'objet d'une attention vraiment toute particulière, personnalisée de la part des enseignants concernés et de la part du Commissaire Général chargé de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. Nous avons vraiment ici, je vous le dis, je vous le dis à vous mais je le dis également à l'ensemble de vos Collègues, le souci d'une attention toute particulière pour chacun, quel que soit son niveau, quelles que soient les difficultés auquel il est confronté, quels que soient ses talents comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Je me permettrai tout à l'heure de vous donner une réponse plus précise à la question ponctuelle que vous avez posée concernant donc le chapitre de l'hygiène scolaire, si vous le voulez bien.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, toujours sur l'éducation.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

C'est simplement pour dire aussi à Monsieur le Conseiller, qu'à ce jour je suis très inquiète car à l'hôpital de Monaco, dans le Service Psychiatrique sur quinze lits, nous avons quand même huit jeunes hospitalisés. Donc, c'est une situation que nous vivons dans la réalité. Cela fait trente ans que je suis dans l'enseignement, c'est maintenant que nous vivons cette situation. Depuis trente ans, je n'avais jamais connu cette situation, c'est gravissime et lorsque vous parlez aux psychologues, aux personnels qui côtoient ces jeunes en milieu hospitalier, vraiment, eux aussi sont très inquiets...

M. le Président.- Si vous me permettez, dans le même ordre d'idée, je voudrais vous rendre hommage Madame BOCCONE-PAGÈS, parce que vous avez pris l'initiative de réunir plusieurs fois déjà des groupes de travail avec des représentants du Conseil National, du Gouvernement et des associations concernées, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le suicide des jeunes, qui est un sujet difficile mais pour lequel la Principauté n'est pas à l'abri. Il y a eu deux réunions importantes au Conseil National pour mieux comprendre la situation et réfléchir tous ensemble, tous les acteurs concernés à Monaco, pour essayer de trouver les meilleures réponses à apporter à ce, heureusement rare, mais dramatique problème lorsqu'il touche évidemment un jeune et sa famille.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je crois, Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, il y a un certain nombre de situations de ce type mais je crois et, d'ailleurs, Mme BOCCONE-PAGÈS

vient de nous le dire, ces situations sont prises en compte, effectivement, dans les établissements de la Principauté. En l'occurrence, elle a évoqué certaines situations qui nécessitent une hospitalisation, eh bien ! ces situations sont prises en charge par le système institutionnel, éducatif lorsque c'est nécessaire, lorsque c'est possible et, par le système médical, lorsque cela l'est également.

M. le Président.- Tout à fait. Monsieur BOISSON, sur ce sujet.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir parce que j'apprécie vraiment beaucoup que Mme BOCCONE-PAGÈS, enseignante dans le cadre de l'Education Nationale, intervienne sur ce sujet, car nous ne tombons pas dans le piège des pays voisins, notamment la France, où il y a cette dichotomie entre l'Education Nationale, de la Jeunesse et les Sports et l'éducation spécialisée relevant des problèmes de la santé. C'est bien que vous l'avez évoqué d'ailleurs dans votre présentation, vous n'avez pas parlé seulement du personnel enseignant mais vous avez parlé également des éducateurs et des professionnels. Donc, j'apprécie énormément et je ne suis pas étonné par les éléments que vous soulevez. Vous savez que je m'intéresse à cette situation depuis très longtemps et je peux vous confirmer ces éléments par l'expérience que j'ai au travers de certains travailleurs sociaux, et par rapport à tout le travail qui se fait de manière extrêmement positive à l'Office de Protection Sociale. Je pense qu'il y a une dégradation des comportements au niveau de l'enfance, pour beaucoup de raisons que nous n'allons pas évoquer ici, pour des âges de plus en plus bas et qui touchent des couches socio-professionnelles de toutes sortes. Auparavant, c'était plutôt des enfants de familles défavorisées, aujourd'hui ce n'est plus forcément le cas et c'est vrai que l'on arrive à des situations spectaculaires, comme vous le dites, la psychiatrie et autres. C'est pour cela et pour cela qu'il faut renforcer toujours plus, on le trouve dans le Budget de l'Education Nationale mais également on le retrouvera dans les Budgets dans le cadre des interventions publiques de l'Etat, en matière de prévention, ça commence là, puis en matière d'insertion, de réinsertion et de travail thérapeutique. Merci.

M. le Président.- Je crois que nous allons revenir vers Madame BOCCONE-PAGÈS, mais sur un autre sujet.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, je tenais à vous remercier pour vos propos encourageants. Deux réunions de la Commission de

l'Education et de la Jeunesse se sont effectivement tenues sur le sujet du suicide des jeunes. Un rapport sera rédigé pour le mois de mars. Rapport adressé à S.A.R. la Princesse de Hanovre qui suit de très près ce dossier.

Je voudrais revenir également sur un autre sujet, il s'agit du Comité Consultatif pour la Jeunesse qui a été créé en 2004 et qui ne s'est plus réuni depuis deux ans. Cela est vraiment inquiétant parce que ce Comité rassemble deux personnes représentatives de chacune des associations de jeunes en Principauté et il permet de mettre en évidence les problèmes, voire les sujets favorisés de la jeunesse en Principauté. Depuis deux ans, il ne s'est plus réuni et je le regrette fortement, Monsieur le Conseiller, je vous l'ai rappelé à de nombreuses reprises et j'attends encore pour l'année 2006 et je vais faire un peu comme Bernadette SOUBIROUS, j'espère l'avoir pour début 2007.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je répondrai à Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS que je crois que pour 2006, effectivement, ce n'est guère raisonnable de l'envisager, en revanche pour 2007, bien sûr. Je rappelle d'ailleurs que vous avez entendu, il y a quelques jours à l'occasion du vingtième anniversaire de l'AJM, S.A.S. le Prince Souverain s'exprimer sur la politique de l'Etat en matière de jeunesse, en faveur de notre jeunesse. C'est l'un des éléments, l'une des priorités qu'il assigne au Gouvernement Princier, celle de la concertation, celle de l'écoute et par conséquent le Comité Consultatif pour la Jeunesse, créé comme vous l'avez dit en 2004, sera réuni en 2007.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je me tourne vers mes Collègues. Y a-t-il d'autres interventions ou remarques générales sur l'Education Nationale ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, j'avais encore une intervention à faire sur les classes d'AIS, je me permettrai de la faire au niveau de l'Ecole Saint-Charles.

M. le Président.- Oui, tout à fait puisque c'est là que se trouvent ces classes. C'est toujours mieux, je vous le rappelle, au niveau de la technique budgétaire et pour nos débats, lorsqu'on peut faire une intervention sur un chapitre spécialisé plutôt que de la faire sur le chapitre général où on mélange un peu tous les sujets, car c'est beaucoup plus confus pour ceux qui suivent les débats. Donc je vous redonnerai la parole tout à l'heure lorsqu'il y aura le chapitre sur l'Ecole Saint-Charles.

Sur l'Education Nationale en général, Monsieur ROBILLON a la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais une remarque, que j'ai déjà à maintes reprises formulée, lors des avis, lors de la Commission des Bourses, je suis inquiet par le nombre de formations de très haut niveau, au niveau de l'Education Nationale monégasque. Je ne regrette pas du tout, je trouve que c'est très bien que nos ressortissants puissent aller très très haut dans le cursus universitaire et je crois que vraiment c'est très intéressant. Ce que je regrette un peu, c'est qu'au préalable de ces formations, on n'ait pas une évaluation, une perspective de ce qui va se faire sur les années à venir. Je m'exprime différemment. Il serait à mon avis très intéressant – et j'en ai parlé à plusieurs reprises – d'évaluer pour les cinq à dix années à venir et chaque année le réévaluer pour les années qui suivent, les besoins au sens large du terme de la communauté monégasque, dans telle et telle discipline, dans tel et tel pan de l'éducation, pour essayer de donner aux étudiants monégasques qui s'engagent dans une voie, disons des directives, des indications sur des voies qui sont soit bouchées, soit des voies qui sont complètement vierges, soit des voies intermédiaires pour qu'ils aient en fait déjà, au préalable et avant le début de leurs études, une idée de savoir ce que cinq ou dix ans plus tard leur formation éventuelle va leur amener. Je pense que ça, c'est quelque chose qui manque beaucoup, on a énormément, je le répète, de formations de très haut niveau, je suis entre guillemets inquiet si on ne sait pas quoi faire de ces gens qui sont très bien formés, mais est-ce que ça va servir à quelque chose sur le territoire ? Bien sûr, ils peuvent aller se former à l'étranger ou continuer leur formation professionnelle à l'étranger ou exercer à l'étranger, ce qui est souhaitable pour se faire une expérience, mais c'est vrai que l'on devrait aussi, puisqu'il y a des sommes considérables qui sont mises en jeu par l'Etat, essayer de leur offrir du moins un éventail ou une évaluation de ce que ça peut devenir dans les années où ils vont sortir sur le marché du travail.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je partage la préoccupation de bon sens exprimée par M. Jean-François ROBILLON. Je crois surtout qu'il s'adresse à nos jeunes, puisqu'effectivement pourquoi former dans des matières où effectivement il n'y aurait pas de débouchés ? C'est vraiment une question qui nous interpelle tous. Ce que je voudrais dire

ici – je l'ai déjà dit tout à l'heure en réponse à votre Collègue Mme BOCCONE-PAGÈS – nous avons à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports des équipes spécialisées dans l'orientation. Je crois que ces équipes font vraiment tout leur possible pour orienter dans de bonnes conditions. D'un autre côté, il y a le libre arbitre des jeunes, et vous le savez comme moi, il y a un âge où l'on a envie parfois de prendre sa décision tout seul, sans tenir compte des conseils que l'on vous donne. Donc, l'orientation n'est pas non plus quelque chose de très simple. Cela dit, je crois que c'est un domaine dans lequel il faut bien progresser en éclairant l'avenir, en donnant un certain nombre d'indications chaque fois que c'est possible, même si, vous le savez comme moi, on ne peut pas, dans le monde évolutif dans lequel nous vivons aujourd'hui, être catégorique à cinq, six ans. En réalité, les choses bougent énormément et un certain nombre de formations qui étaient particulièrement justifiées, particulièrement adaptées, il y a cinq ou six ans, sont aujourd'hui dépassées. Cela dit, je reconnais que, dans ce domaine, il faut que nous continuions à faire des efforts.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON souhaitez-vous reprendre la parole ? Je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Si je peux me permettre une remarque, c'est pour insister, je pense que l'on se rejoint tout à fait, je ne tiens pas du tout à avoir une attitude dirigiste pour imposer à des élèves monégasques ou autres, une formation particulière. Je voudrais simplement que l'on évalue à cinq ou dix ans ou même plus les besoins éventuels de notre société. Dans ce cadre-là, les gens pourraient faire un choix, disons, éclairé. Ça ne préjuge de ce qui va se faire sur les Conseillers d'Orientation, parce qu'ils ont un travail très important, mais je pense que ce sont deux choses tout à fait différentes.

M. le Président.- Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je partage tout à fait le point de vue de M. ROBILLON. Nous sommes tout à fait d'accord sur les principes effectivement sur ce sujet.

Je voudrais, Monsieur le Président, si vous me le permettez, apporter une réponse à la question très précise que m'a posée, tout à l'heure, Mme BOCCONE-PAGÈS concernant l'article 327.313 « Campagne d'hygiène scolaire ». Une augmentation de 25.000 € est effectivement proposée en 2007 par rapport à 2006, et je rappelle ce que j'avais d'ailleurs indiqué en séance

privée, à savoir que l'augmentation du crédit est destinée à financer une enquête à l'échelle européenne, en milieu scolaire, par l'intermédiaire d'un questionnaire qui permettra d'interroger les jeunes sur leur comportement vis-à-vis des produits psycho-actifs, de manière à obtenir d'ailleurs un certain nombre d'informations qui pourront induire ensuite des actions préventives. Voilà donc la réponse à votre question, Madame, c'est une enquête qui est tout à fait importante et qui est réalisée, je crois, au niveau européen et à laquelle la Principauté de Monaco s'associe tout naturellement.

M. le Président.- Merci.

Madame BOCCONE-PAGÈS, un mot sur ce sujet ? Je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, effectivement, le chiffre est de 28.500 €, Monsieur le Conseiller, mais c'est une excellente nouvelle et je suis pleinement satisfaite de cette initiative.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Juste pour préciser dans ce domaine-là que c'est vrai que c'était une demande de la Commission de l'Education et de la Jeunesse depuis longtemps, qui avait été exprimé par ma voix et je crois que c'est un bon début mais je pense que ce n'est qu'un début.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, j'ai peut-être commis un *lapsus lingual*, les chiffres sont effectivement 28.500 € contre 3.500 € les années précédentes, donc une augmentation de 25.000 € ; les 25.000 € finançant effectivement l'enquête en milieu scolaire, comme je vous le disais tout à l'heure.

M. le Président.- C'est bien ça. Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur une intervention de M. ROBILLON, concernant les jeunes Monégasques qui font des études de très haut niveau.

Il est évident que Monaco est un petit pays où le bassin d'emplois pour les Monégasques est limité et dans la plupart des cas, se résume à la Fonction Publique et à quelques grands organismes comme, par exemple Monaco Télécom ou la SBM.

Se pose alors le problème suivant : d'une part, il faut développer l'accession d'emplois dans le secteur privé – et je rappelle que le Conseil National a demandé au Gouvernement un mécanisme d'aide pour inciter les patrons, le patronat si vous préférez, c'est-à-dire les directeurs de sociétés, à engager des Monégasques. Nous avons eu des résultats, ils sont encourageants mais encore limités. D'un autre côté, on a rappelé combien il est difficile d'empêcher un jeune, qui a des capacités et désire les développer, de poursuivre des études de haut niveau. Donc, inéluctablement, ce jeune-là va, pendant un certain nombre d'années de sa vie, travailler en dehors de la Principauté et là, précisément, se pose un problème que nous avons déjà soumis au Gouvernement et qu'il est bon dorénavant de prendre à bras-le-corps. Monaco se trouve entouré de l'Union Européenne qui s'est créée et arrive dans sa formation finale dans peu de temps ; ce sont vingt-sept pays qui seront intégrés dans l'Union Européenne. Cette Union Européenne a mis en place des cadres très stricts pour la protection de ses ressortissants, en particulier sur le marché du travail et, de ce fait, les jeunes Monégasques ayant fait des études très élevées ont malgré tout des difficultés à travailler à l'étranger, comme en Angleterre, en Espagne, en Allemagne et dans d'autres pays. Un des moyens de résoudre cette question serait que l'Etat monégasque passe des accords bilatéraux avec ces pays et c'est peut-être là une des réponses à donner aux jeunes Monégasques qui veulent travailler à l'étranger. Je reconnais qu'en France, pays avec lequel nous avons des liens particuliers, le problème se pose un peu différemment. Mais j'attends du Gouvernement un engagement fort pour qu'il entreprenne véritablement des relations bilatérales avec chacun des pays de l'Union Européenne pour faciliter l'emploi des jeunes Monégasques dans ces pays-là, sinon ils n'auront aucune chance de pouvoir travailler.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.
Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Juste deux remarques à propos, notamment, de l'intervention de M. CELLARIO puisque, effectivement, je pense qu'il faut un éclairage sur les années futures.

Monsieur CELLARIO, vous dites que nous n'avons pas besoin de trois mille ingénieurs, mais on aurait peut-être besoin de deux ou trois ingénieurs parce qu'il est vrai que le Service des Travaux Publics manque singulièrement d'ingénieur monégasque. Il y a eu beaucoup de Français ces dernières années et très peu de Monégasques qui sont entrés dans cette profession, pourtant les Travaux Publics, c'est un tiers du Budget de l'Etat, c'est donc quelque chose de très important.

En ce qui concerne les jeunes Monégasques qui veulent travailler à l'étranger, voire même, sans travailler à l'étranger, qui veulent faire des stages à l'étranger, c'est vrai qu'ils rencontrent de nombreuses difficultés et je pense qu'il va falloir là aussi se pencher sur ce problème et que le Gouvernement – s'il a quelques réticences, et je le comprends, à négocier directement avec l'Union Européenne qui, parfois, a des exigences un peu trop poussées sur d'autres matières que le travail des jeunes – pourrait éventuellement essayer de conclure avec quelques Etats, des accords particuliers pour laisser s'installer et travailler nos jeunes dans ces pays et ensuite informer les jeunes des possibilités des Etats dans lesquels ils seraient accueillis plus favorablement. Je pense que ce serait une solution envisageable.

M. le Président.- Oui, on peut inviter aussi tous les jeunes Monégasques qui sont confrontés à ce type de problème pour travailler dans un pays de l'Union Européenne, à le faire savoir, à se faire connaître, bien sûr, auprès du Département des Relations Extérieures et du Conseil National. Par le passé, ce sont des interventions au cas par cas qui ont permis de faire bouger les choses. Donc, si un jeune Monégasque – et votre intervention a le mérite de le rappeler, Monsieur CELLARIO – est confronté à ce type de problème, on se rappelle par exemple d'un cas récent en Angleterre et d'un autre un peu plus ancien en Italie. C'est quand même incroyable mais c'est vrai, ce n'est pas simple pour un Monégasque d'obtenir un permis de travail en Italie ! Ça semble invraisemblable, compte tenu de la proximité géographique et culturelle et des liens d'amitié et vu le nombre d'amis italiens qui vivent et qui travaillent à Monaco. Il faut donc que dans ce cas-là, bien sûr, les Monégasques concernés s'adressent aux Autorités de Monaco afin que nous puissions tous ensemble les défendre auprès des Autorités du pays concerné et obtenir gain de cause.

Si on appliquait simplement la réciprocité, regardez par rapport à l'Italie, nous pourrions avoir effectivement au moins cinq mille permis de travail pour des Monégasques en Italie. Ça serait évidemment beaucoup plus que nous n'en aurons jamais besoin.

Vous êtes plusieurs sur ce sujet à demander la parole.

Dans l'ordre, M. PALMARO, Mme FAUTRIER, Mme BOCCONE-PAGÈS. Commençons par Monsieur PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais suivre les interventions de MM. BORDERO et CELLARIO. Il y a vraiment quelque chose à trouver, que les jeunes Monégasques se forment à l'étranger, à

travers des relations bilatérales, des contrats bilatéraux, c'est certainement intéressant mais cela pose un problème qu'il ne faut pas négliger et auquel il faut aussi penser tout de suite : comment fait-on, comment assure-t-on leur retour à Monaco ? Parce qu'une fois qu'ils sont formés et même expérimentés, après un stage ou deux ou trois ans d'activité à l'étranger, la plupart de ces Monégasques souhaiteront probablement revenir à Monaco. Donc, il reste le problème initial qui a été posé par M. ROBLLON, l'adéquation entre les besoins et les offres, que j'ai abordé il y a déjà deux ou trois ans, d'ailleurs.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Madame Catherine FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Juste par rapport à ce que vient de dire M. PALMARO, je mettrais quand même un bémol à ses déclarations dans la mesure où on a pu constater, malheureusement, que la plupart justement des jeunes Monégasques expatriés qui ont fait des études brillantes ne souhaitent pas revenir à Monaco parce que Monaco n'a malheureusement rien à leur offrir dans l'immédiat. Donc, c'est une vraie réflexion, effectivement, qu'il faut mener sur ce sujet.

Je voudrais revenir un petit instant sur la difficulté justement que rencontrent ces jeunes Monégasques à travailler à l'étranger, puisque j'ai à plusieurs reprises, dans cette enceinte, effectué des interventions sur ce sujet et je ne comprends toujours pas la frilosité que peut avoir le Gouvernement monégasque à aller négocier avec l'Union Européenne dans ce domaine, étant donné que la réciprocité, elle, existe en Principauté de Monaco, pour tous les ressortissants de l'Union Européenne. Donc je pense qu'un Etat souverain est en droit d'aller négocier ce genre de choses pour l'ensemble au moins des pays de l'Union Européenne. Il n'y a aucune difficulté aujourd'hui pour un Britannique, pour un Italien, pour un Allemand à venir s'installer et travailler en Principauté de Monaco. Il a bien évidemment des formalités à remplir, comme tout le monde. A l'inverse, c'est beaucoup plus difficile, voir quasi impossible pour un Monégasque d'aller, même s'il a un contrat en poche, travailler dans un pays de l'Union Européenne. Donc, j'invite et j'insiste pour que le Gouvernement engage une réflexion sur ce sujet.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, sur le même sujet, avant d'écouter le Gouvernement.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais parler de l'ouverture de nouvelles filières professionnelles en Principauté.

M. le Président.- Alors, attendez si vous voulez bien, terminons d'abord sur le sujet du travail des Monégasques à l'étranger. Est-ce que le Gouvernement souhaite faire une remarque, une intervention ? Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Je me contenterai, pour avoir entendu la totalité du débat, de répondre au dernier orateur, Mme FAUTRIER, et je voudrais lui dire que ce n'est pas une frilosité que l'on a, mais l'Union Européenne est très difficile en terme de négociation parce qu'elle est très exigeante et généralement elle ne vous fait des concessions que contre d'autres concessions et les conventions avec l'Union Européenne sont extrêmement difficiles à négocier. Ce que l'on fait, par contre – et je dois dire avec un certain succès, mais ça dépend des pays – c'est du bilatéral et la plupart des pays, dans le cadre bilatéral, règlent ce type de problème, mais je reconnais que ce n'est pas parfait, que l'on ne bénéficie pas du libre accès au travail dans tous les pays de l'Union. Mais pour ça, cela supposerait d'avoir une convention globale avec l'Union parce que c'est un des points essentiels dans l'Union Européenne et si vous voulez, on risque de nous dire, si on vous donne ça, il faut que vous nous donniez beaucoup d'autres choses, vous voyez ce que je veux dire...

M. le Président.- Nous avons quand même un argument très important, c'est le nombre de ressortissants des pays avec qui on entre en négociation qui eux, et c'est une richesse pour la Principauté, peuvent travailler à Monaco. C'est vrai que le cas le plus récent, c'est en Angleterre, on avait un jeune Monégasque ingénieur, diplômé, ayant fait un stage dans une entreprise anglaise qui voulait le garder parce que c'est un excellent élément, qui lui propose un contrat d'embauche, eh bien malgré cela, refus du permis de travail parce qu'il n'était pas ressortissant de l'Union Européenne. Il a fallu que nous sensibilisions votre prédécesseur il y a un peu plus d'un an, qui est intervenu personnellement. Donc, nous y sommes arrivés, l'issue a été heureuse mais ça a été très compliqué. Lorsqu'on connaît le nombre de Britanniques qui travaillent sur le sol monégasque, lorsqu'on a une fois tous les deux ou trois ans, un Monégasque qui veut travailler en Angleterre, on peut s'étonner des difficultés, effectivement, et je peux en témoigner, qui ont été faites à ce compatriote.

Donc, Monsieur le Ministre, la recette c'est à vous sans doute de la trouver – discussions avec l'Union

Européenne, discussions bilatérales – mais admettez quand même que dans ce type d'exemples, nous sommes en droit de dire que nous avons de bons arguments pour justifier que lorsqu'un Monégasque est demandé par une entreprise dans ces pays et qu'il a le profil correspondant, comme on accueille chez nous les ressortissants de ces pays pour nos entreprises, nous devrions pouvoir faire accueillir notre compatriote dans ces pays étrangers.

M. le Ministre d'Etat.- Pas sûr Président ! Dans tous les contacts bilatéraux qui sont les nôtres – et je pense que le fait d'avoir d'ailleurs de plus en plus de représentations diplomatiques ne sera pas neutre en la matière – on invoque cet argument de réciprocité, si vous voulez, de demande de réciprocité. Dans la plupart des cas, jusqu'à maintenant, quelquefois avec difficulté, je le reconnais, mais dans la plupart des cas, nous avons pu répondre aux problèmes particuliers qui étaient posés. Simplement, la solution magique du libre accès dans tous les pays de l'Union n'est pas évidente parce qu'on peut nous le faire payer très cher. Vous savez que la Suisse a passé une convention avec l'Union Européenne et quelquefois, les Suisses le regrettent.

M. le Président.- Vous êtes deux à attendre. Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales tout d'abord.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement dans un domaine qui me concerne, c'est-à-dire l'emploi.

Effectivement nous accueillons beaucoup d'Anglais, beaucoup d'Allemands, beaucoup d'Italiens, beaucoup de nationalités étrangères sur notre territoire et c'est ce qui nous permet précisément de faire des démarches au cas par cas pour obtenir, difficilement des fois, que des Monégasques puissent être employés dans des pays étrangers.

Cela étant, chaque fois que l'on a parlé avec les pays de l'établissement de convention bilatérale, leurs propos étaient toujours les mêmes : avez-vous, chez vous, la liberté pour s'installer en Principauté de Monaco ? Pouvons-nous accéder au travail sans une autorisation ? La réponse est bien sûr négative. Aujourd'hui, la situation de l'emploi est telle qu'effectivement nous accueillons des Anglais, nous accueillons des Allemands, mais notre législation est bien protectrice. Quiconque veut exercer une activité salariée à Monaco doit solliciter au préalable une autorisation d'embauchage. Donc, on ne peut pas dire que juridiquement et dans nos textes, il y a une liberté. Ils nous disent : écoutez dans ce cas-là, sur la base des conventions bilatérales qui sont fondées sur la

réciprocité, c'est bien difficile de conclure une convention qui stipulerait que tous les Monégasques ont la liberté de travailler sans autorisation dans un pays, comme l'Angleterre ou l'Allemagne et que par contre, pour les Anglais ou les Allemands, pour travailler chez nous, il leur faut une autorisation. C'est pour cela que jusqu'à maintenant, nous avons utilisé, ce que le Ministre disait, la méthode du cas par cas.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, nous sommes tout à fait d'accord. Il ne s'agit pas d'autorisation automatique. En l'occurrence, effectivement, Monaco doit garder sa liberté d'appréciation pour l'autorisation d'embauche d'un étranger sur notre territoire, mais lorsqu'on a une entreprise anglaise ou une entreprise italienne qui veut engager un Monégasque qui a le diplôme et le profil correspondants, il faut aussi que, après étude du dossier, pas automatiquement, l'autorisation soit donnée. Or, dans les cas dont je vous parle, ce fut refusé. Alors, nous sommes quand même en droit de dire que lorsqu'on a une demande d'un Monégasque pour cent ou trois cents ou cinq cents demandes de ressortissants de ces pays sur notre territoire qui sont acceptées, eh bien lorsqu'il y a une demande justifiée d'un Monégasque, il faudrait qu'ils l'acceptent aussi, cela ne me semble pas déraisonnable. Mais nous n'avons pas demandé, bien sûr – et vous avez raison de le préciser – d'autorisation automatique dans les deux sens, ce n'est pas ça du tout, mais qu'ils examinent avec bienveillance les demandes des Monégasques.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Mais ça, c'est le cas par cas... c'est donc par la voie diplomatique, par nos Ambassadeurs ou même, à la limite, par des démarches directes des fonctionnaires de Monaco vis-à-vis de ces pays que l'on peut faire aboutir un certain nombre de demandes. Mais une convention bilatérale est fondée sur le principe de la réciprocité et les pays concernés appliquent le principe de la libre circulation des ressortissants communautaires.

La seule voie serait la négociation avec l'Union européenne mais, à mon sens elle serait très, très dangereuse, je parle en mon nom personnel. Elle est à éviter parce que les conséquences pourraient être très lourdes pour Monaco.

M. le Président.- Vous êtes quatre à présent à souhaiter vous exprimer. Dans l'ordre, Monsieur PALMARO, Mme FAUTRIER, M. CELLARIO et ensuite M. GARDETTO.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir tout à l'heure pour aller exactement dans le sens de M. RAVERA. Même au niveau du bilatéral, l'argumentaire que nous avons est biaisé parce que nous avons des Anglais par exemple, si on prend l'Angleterre, mais nous n'avons pas de chômage et on a besoin de ces Anglais en général. Alors que les Français ou les Monégasques qui veulent travailler en Angleterre, il y a une situation de chômage et là l'Angleterre est beaucoup plus ferme pour filtrer, même si le Monégasque a un emploi souvent dans une filiale française, même dans une société anglaise. Etant donné qu'il y a chômage de leur côté, ils serrent très fort l'entrée des étrangers, bien sûr. Alors que nous, c'est le contraire, c'est cela qui biaise un accord normal de réciprocité.

M. le Président.- Je comprends mais dites, nous avons quelques arguments pour expliquer aux Autorités de ces pays que l'immigration monégasque massive ne va pas mettre en danger les équilibres du marché de l'emploi chez eux, parce que je vous rappelle que nous parlons de quelques compatriotes par pays ! Alors évidemment, qu'ils se protègent par rapport à des milliers, voire des millions de demandes émanant de certains pays, je le comprends, mais vis-à-vis de quelques requêtes très limitées de Monégasques alors que Monaco, au contraire, est pourvoyeur de cent fois, parfois cinq cents fois plus d'emplois pour leurs propres ressortissants, je crois qu'il ne faut pas que les représentants de notre Gouvernement soient trop frileux non plus, nous avons quand même de sacrés bons arguments à faire valoir !

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais j'insiste moi sur la nécessité de rester à la négociation bilatérale et par dérogation au cas par cas, car je voudrais quand même vous rappeler que les règles de la libre circulation et du travail dans l'Union Européenne, ce n'est pas sans poser de plus en plus de problèmes avec l'élargissement, c'est aussi la libre installation de commerçants, d'artisans, etc... vous faites exploser la législation monégasque ! Alors, moi je dis : « Faites attention », convention avec l'Union Européenne, il faut savoir ce que cela veut dire ; ce n'est pas une simple libre circulation, c'est une liberté d'installation des Européens dans tout l'Europe. C'est très bien pour l'Europe, peut-être, mais attention ! Je continue à prôner, ce n'est pas qu'on est frileux. On a en permanence le cas en Angleterre, le cas en Espagne que l'on essaie de résoudre et généralement on y arrive, grâce aux interventions de nos représentations diplomatiques, au moins là elles sont utiles, on les fait manœuvrer sur ces cas-là. Mais je vous assure, les accords systématiques, des

accords qui seraient des sortes de traités, des conventions avec l'Union Européenne, cela me paraît extrêmement dangereux, je le pense vraiment.

M. le Président.- Madame FAUTRIER attend son tour. Nous vous écoutons.

M. Vincent PALMARO.- Moi, je voulais vous répondre, excusez-moi...

M. le Président.- Monsieur PALMARO, oui.

M. Vincent PALMARO.- Je voulais vous répondre à cette réciprocité qui est quasiment unitaire enfin quelques unités, c'est vrai, mais ne pensez-vous pas que le Parlement anglais va dire aux Autorités anglaises, deux emplois, c'est deux emplois, trois emplois, etc... parce qu'il n'y a pas que les Monégasques, il y en a d'autres qui peuvent venir.

M. le Président.- La parole est à présent à Madame Catherine FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas reprendre ce que vous avez dit, Monsieur le Président, mais c'est vrai que dans ce domaine-là, il faut raison garder. On parle de quoi ? D'une vingtaine, d'une trentaine, au maximum d'une cinquantaine de Monégasques, enfin dans l'immédiat. Peut-être cent ou deux cents dans le futur et j'en serai ravie, mais on ne peut pas nous mettre en balance, effectivement, de signer ou de s'engager sur d'éventuelles conventions, sachant que notre État a la taille d'une ville, même pas moyenne, de la plupart de ces pays. Donc, il faut effectivement raison garder sur ces négociations.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Il faut raison garder, d'autant plus que nous avons des expériences douloureuses en matière de négociation avec l'Union Européenne. Regardez pour les produits pharmaceutiques, nous ne sommes quand même pas les plus grands producteurs de produits pharmaceutiques au monde, regardez comment nous avons été traités pour les produits pharmaceutiques. Cela augure mal d'éventuelles négociations avec l'Union Européenne sur cette matière-là, parce que lorsqu'on va à l'Union Européenne, ce sont les principes qui priment avant la situation particulière. Donc, je veux dire on a des

expériences, on peut tenter, mais des expériences douloureuses, ne l'oublions pas.

Mme Catherine FAUTRIER.- Juste un mot ; ça c'est pour moi un autre sujet, on en reparlera plus tard parce que j'aurais une intervention à faire non pas sur les produits pharmaceutiques mais sur les parapharmaceutiques et cosmétiques et je pense là-dessus qu'effectivement, passez-moi l'expression, on s'est fait « manger » !

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais simplement dire, je vous assure, je l'ai connue en son temps, il n'y a rien de plus aveugle que la bureaucratie européenne à Bruxelles. Il faut vraiment s'en méfier et je vous assure qu'ils ne traitent pas les problèmes au cas par cas, ils ne connaissent pas, et ils vous opposent des règles et des principes qui font que pour caser quatre personnes, vous êtes obligés d'en accepter quatre-vingt ! C'est généralement très déséquilibré parce qu'ils raisonnent au titre du principe. Je voudrais quand même vous dire que derrière ça, il y a des problèmes considérables au quotidien, c'est vrai qu'actuellement, nous sommes en train de travailler sur ce problème, il y a le problème des artisans des pays de l'Est. Ils viennent de rentrer dans l'Union Européenne, allez demander à la Chambre Patronale ce qu'ils pensent de l'arrivée massive des Polonais ! Je vous le dis, ce sont des problèmes qui sont beaucoup plus vastes que ça en a l'air et qui touchent très directement à la vie économique quotidienne des entreprises et des Monégasques. Regardons cela, mais avec prudence ; jusqu'à maintenant nous avons réussi au cas par cas à régler à peu près les problèmes, on va continuer à le faire, mais attention, attention on ne peut pas dire : « on peut se mettre d'accord avec Bruxelles », c'est bien plus compliqué que ça.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je suis d'accord avec vous, la prudence s'impose tout de même car l'Union Européenne s'est construite avec des règles et des procédures bien précises.

Pour cette raison, dans la mesure où vous développez des représentations diplomatiques, je vous engage à donner des instructions aux diplomates qui nous représentent pour qu'ils fassent diligence chaque fois qu'un cas leur est signalé et, autant que faire se peut, trouver des solutions.

Le comble est que Monaco est un pays qui fait partie de l'Europe ! L'Union Européenne est à côté de nous et à l'heure actuelle, si on n'y prend garde, le Monégasque aura plus facilement la possibilité de travailler aux Etats-Unis ou en Asie plutôt que dans l'Union Européenne.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je souhaiterais quand même recadrer le débat parce que j'ai l'impression qu'on joue à se faire peur. Je ne suis pas persuadé que le risque soit aussi grand et je ne suis pas persuadé que le péril soit aussi important. Pourquoi ? Parce qu'il faut se poser deux questions.

Premièrement : avec qui négocier ? Je ne pense pas que ce soit avec l'Union Européenne qu'il faille négocier. Je crois davantage aux négociations bilatérales, parce qu'on a beaucoup plus de pouvoir de négociation et parce que le contact est beaucoup plus personnalisé.

La deuxième question, c'est : sur quoi négocier ? Il ne s'agit pas de négocier dans l'abstrait, en disant qu'il faut permettre à n'importe qui de venir s'installer à Monaco. Pour une entreprise, un commerce, travailler comme salarié, pour quoi pas les professions libérales ? Il faut cadrer la négociation sur les emplois salariés, c'est uniquement dans le cadre de l'emploi salarié que nous sommes concernés. Alors, il ne s'agit pas non plus d'ouvrir tout grand, l'accord peut très bien se limiter à quelques dizaines de personnes, ce qui serait largement suffisant pour les Monégasques, parce qu'il n'y a pas des dizaines de Monégasques qui vont s'expatrier à l'étranger. Donc, là déjà on limite grandement les risques. Je pense qu'il ne faut pas non plus sous-estimer notre pouvoir de négociation dans la mesure où nous offrons quand même au moins cinquante mille emplois à la région économique qui nous entoure, aussi bien du côté français que du côté italien. Nous fournissons du travail à ces gens-là. Leur situation est conditionnée par un permis de travail, on a donc du poids dans la balance, on a un « bargaining power » comme on dit en anglais, et je ne vois pas pourquoi on se priverait de l'utiliser dans un contexte bilatéral, de manière limitée, sur des postes qui sont des postes de salariés. Je pense qu'il y a une carte à jouer, ou tout du moins, Monsieur le Président, il y a matière à explorer. On ne peut pas rayer cette possibilité d'emblée en tournant la page et en disant : « de toute façon, il n'en est pas question ». Je pense que ça mérite effectivement de se pencher sur le sujet parce

que l'avenir de nos jeunes en dépend et tout simplement parce que cela ne porte pas sur des quantités extraordinaires de Monégasques. Encore une fois, je pense que le nombre est aussi un facteur-clé, il faut limiter ces accords à un nombre restreint d'individus.

M. le Président.- Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur GARDETTO, et je dois dire quand même pour l'information de tous ceux qui nous écoutent, que, bien sûr, par nos accords bilatéraux, la France n'est pas concernée, c'est-à-dire que les Monégasques peuvent travailler librement en France et il n'y a donc pas de problème avec la France. Il faut quand même le dire aussi pour ne pas qu'il y ait de confusion dans ce débat. Pour les autres pays donc de l'Union Européenne, à part la France, ce que nous allons continuer à faire et ça c'est certain lorsqu'un cas nous est signalé au Conseil National, c'est de le faire suivre au Ministre d'Etat. Vous savez, nous sommes pragmatiques, si vous réglez les problèmes à chaque fois, eh bien, nous le dirons et ce qui est important à chaque fois, c'est que nous ne soyons pas confrontés à ce qu'on a failli connaître, c'est-à-dire un diplômé de valeur, de nationalité monégasque, voulu par une entreprise d'un pays de l'Union Européenne, qui ne puisse pas y travailler parce qu'il est monégasque, alors que dans le même temps – et je crois que vous serez d'accord Monsieur le Ministre – on accueille sur notre sol des centaines de ressortissants de ces pays pour travailler chez nous. Il y a là quand même quelque chose de très injuste et je crois qu'il est normal, et c'était le sens des interventions des Conseillers Nationaux, il est normal que les élus des Monégasques, sensibilisés à ces problèmes par nos compatriotes concernés, vous le disent et vous demandent de trouver pragmatiquement les bonnes solutions. Après, on a bien compris que les solutions sont à étudier avec beaucoup d'attention, elles ne sont pas toujours simples.

Il y a encore un Conseiller sur ce sujet qui attend la parole : c'est Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une courte intervention pour ouvrir aussi une autre piste sur ce problème que l'on ne va pas résoudre ce soir ; on pourrait aussi avoir une réflexion sur la nationalité et notamment ne pas restreindre les possibilités de double nationalité pour nos ressortissants : cela leur permettrait de pouvoir bénéficier le plus souvent d'une nationalité de l'Union Européenne et donc d'avoir la libre circulation. Ce n'est pas ce soir que l'on va lancer la réflexion parce que je crois que le débat risque de durer des mois et des mois, mais c'est peut-être une réflexion que l'on pourrait mener sur ce sujet.

M. le Président.- Je souris, Monsieur BORDERO et je me tourne vers notre Doyen Jean-Joseph PASTOR, qui me comprendra, parce que cela me rappelle un débat dans la législature 1988/1992 avec le regretté Président de la Commission de Législation de l'époque, Max PRINCIPALE, qui soutenait la thèse inverse et le sujet en tout cas est complexe. Une petite communauté comme la nôtre devrait être pour le moins prudente en favorisant l'unicité de la nationalité monégasque pour ne pas se fondre, alors que nous sommes si peu nombreux, dans des binationaux, ce qui pourrait effectivement être une menace pour notre identité. Ceci dit, le problème du travail dans l'Union Européenne, et vous avez bien raison, plaiderait pour le contraire et c'est un sujet de réflexion intéressant et important pour l'avenir. Le regretté Max PRINCIPALE avait aussi de très bons arguments que l'on pourrait retrouver d'ailleurs dans les débats de l'époque, de notre Assemblée. Mais à l'époque, le problème de l'Union Européenne ne se posait pas dans les mêmes termes.

Madame BOCCONE-PAGÈS, vous attendez toujours sur ce chapitre, mais pour un autre sujet. Nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je voulais parler de l'ouverture de nouvelles filières professionnelles en Principauté, dans tout établissement où il serait possible de les accueillir notamment au Lycée Albert 1^{er}, en classes technologiques, et au Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo, en classes professionnelles. En effet, je suis convaincue qu'une étude devrait être conduite afin d'envisager l'ouverture de filières comme l'accès aux carrières sanitaires et sociales, les diplômes relatifs à la petite enfance, au marketing, ou bien ceux

qui préparent aux nouvelles technologies. Il peut s'agir, bien entendu, de diplômés allant du CAP/BEP au baccalauréat, voire même au BTS. Il est à souligner que les BTS, qui sont au Lycée Albert 1^{er} sont remarquables tant par leur niveau que par la possibilité qu'ils offrent aux jeunes, ayant obtenu leur diplôme, d'être immédiatement insérés dans la vie active. Il faut s'y intéresser rapidement et envisager de modifier certains diplômes obsolètes de nos jours.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Monsieur MASSERON, vous souhaitez dire quelques mots ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je crois que c'est une suggestion qui mérite en tous cas d'être approfondie. Les formations n'ont pas vocation à être éternelles et il faut toujours se poser des questions et savoir si on ne doit pas, comme le demandait, d'ailleurs, tout à l'heure, M. Jean-François ROBILLO, les adapter aux besoins. Je crois donc que c'est une démarche qui doit d'ailleurs être accomplie en permanence.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE

| | |
|--|------------------|
| 328.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 6.558.000 |
| 328.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 93.200 |
| | <u>6.651.200</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE – COLLEGE CHARLES III

| | |
|--|------------------|
| 329.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 6.561.000 |
| 329.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 111.300 |
| | <u>6.672.300</u> |

M. le Président.- Alors, tout d'abord Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse et ensuite M. ROBILLON qui me dit déjà que ce n'est pas pour l'intervention qu'on imagine...

(Rires).

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir comme nous l'avons fait en séance privée, devant l'inquiétude de l'ouverture des dérogations scolaires au niveau du Collège Charles III. Il est absolument capital aujourd'hui de trouver un moyen de limiter les effectifs du Collège Charles III, car il en va de la sécurité des élèves et par là même de nos enfants. Il semble donc nécessaire, comme je viens de le dire, de réduire les dérogations scolaires et j'aimerais que le Gouvernement s'engage à voir ce problème dès la prochaine rentrée scolaire.

De plus, je voudrais ajouter un volet à mon propos, sur certains élèves dérogataires qui posent d'énormes problèmes de discipline ou de travail. En effet, certains ont un dossier édifiant tant au niveau des avertissements de discipline et de travail qu'au niveau du comportement qu'ils adoptent au sein de l'établissement. Il me semble tout à fait anormal qu'ils puissent bénéficier d'une dérogation scolaire pour l'année suivante alors même que parfois, ils sont d'ores et déjà passés en Conseil de discipline. Monsieur le Conseiller, le Gouvernement doit être ferme afin d'empêcher ces jeunes, alors même qu'ils bénéficient d'un cadre scolaire exceptionnel, de perturber voire même d'empêcher le bon déroulement des cours et continuent à prodiguer leur violence tant verbale que physique ainsi que des propos inqualifiables, au sein de tout établissement en Principauté. Merci.

M. le Président.- Nous avons eu un long débat, d'ailleurs à votre initiative, en séance privée et le Gouvernement a eu l'occasion d'apporter un certain nombre de réponses. Avant peut-être de l'écouter, je vois Monsieur BOISSON qui souhaite intervenir sur ce sujet.

M. Claude BOISSON.- Oui, eh bien je suis très gêné par rapport à ce sujet, parce que d'abord sur le deuxième point, Madame la Présidente, je partage tout à fait votre avis, surtout lorsqu'il y a eu maints avertissements et qu'ils n'en tiennent pas compte. Sur le premier, la suppression de dérogations, je crois malheureusement, que l'on ne peut que se résigner à votre proposition parce qu'il y a avant tout le problème de sécurité. Il n'y a pas le choix, et pourtant si on pouvait trouver une solution et je

sais qu'on ne peut pas avancer la date des travaux, car il y a un problème de fond qu'il ne faut pas perdre de vue. Un certain nombre de personnes qui demandent une dérogation sont des personnes qui ont une attache profonde avec la Principauté et d'ailleurs, il ne faut pas oublier que pendant des décennies, quel était le Conseiller National qui n'intervenait pas auprès du Gouvernement pour demander l'acceptation d'une dérogation parce que c'était tantôt des personnes de la Sûreté Publique qui travaillent depuis très longtemps en Principauté, des fonctionnaires, des personnes qui contribuent à l'économie nationale ? Alors là, nous sommes dans une contradiction qui me paraît insoluble. Je préfère quand même le soulever ce problème parce que, même si je comprends la Présidente, il ne faudrait pas que toutes ces personnes, notamment des enfants du pays, qui ne peuvent plus vivre à Monaco à cause des loyers, qui vivent dans les communes limitrophes et qui, de ce fait, ne peuvent plus mettre leurs enfants à la crèche, ne peuvent plus les mettre dans les écoles, ne peuvent plus avoir des dérogations, et cela leur change complètement leur organisation sociale surtout en matière d'ouverture de droits, etc...

Malheureusement, j'avoue que je n'ai pas de solution mais je me permets d'intervenir et dire à toutes ces personnes qu'elles ne croient pas qu'il y a une volonté de discrimination, et je sais que ce n'est surtout pas dans l'esprit de Mme la Présidente mais nous sommes résignés à ce problème de sécurité. Mais, comment ces personnes vont-elles pouvoir trouver des solutions ? Je sais qu'il y a un établissement scolaire qui va s'ouvrir très bientôt à Beausoleil, qui résoudra en partie le problème, mais vous savez, qu'il y a un certain nombre de personnes qui tiennent à mettre leurs enfants à l'école à Monaco, pas seulement parce qu'ils cherchent une solution, mais pour conserver aussi leur attache profonde avec la Principauté.

J'avoue que je suis sans solution, mais je tenais quand même à le signaler.

M. le Président.- Je pense que nous sommes tous d'accord et c'est un peu la synthèse effectivement de ce long débat que nous avons eu en séance privée, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur. La Principauté est une chance bien sûr pour les communes françaises voisines, pour l'emploi et pour aussi un certain nombre de dérogations scolaires et c'est une tradition d'accueil qui est je crois utile, qui renforce d'ailleurs les liens que nous entretenons avec les habitants de ces communes voisines dont nous avons également besoin réciproquement. Nous sommes complémentaires en fait de toutes les communes françaises qui nous entourent, nous avons besoin les uns des autres, donc nous sommes attachés à

cette tradition d'accueil d'un certain nombre d'enfants scolarisés à Monaco, bien que les parents soient résidents dans ces communes. Mais vous l'avez dit, lorsqu'on a des choix à faire, il faut faire les moins mauvais et aujourd'hui, on a une surpopulation de notre Collège Charles III où tous les enfants des Monégasques et des résidents de la Principauté passent, puisque le Collège public unique, c'est le Collège Charles III. Donc là, pour le moment et pour quelques années malheureusement, il faut que nous soyons sans doute, plus restrictifs qu'avant sur les dérogations. Mais le Conseil National a toujours dit qu'il appelle de ses vœux la construction d'un nouvel établissement scolaire sur les délaissés, qui permettra en transférant, c'est le choix qui a été fait, le Lycée Technique, de récupérer les importants bâtiments actuels du Lycée Technique pour le Collège Charles III. Donc, pour le moment, Monsieur MASSERON, mais nous allons vous écouter, nous vous confirmons effectivement notre demande d'être très attentif au nombre des dérogations qui sont accordées au Collège Charles III, parce que c'est la sécurité des enfants scolarisés qui est en cause.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste une petite précision. Quel va être le quota, le volant qui peut être conservé ? Parce que c'est vrai qu'il y a actuellement plus de 800 demandes de dérogation, il y en a pratiquement, je crois, près de 400 qui ont été autorisées ces dernières années. Je ne sais pas quels sont les chiffres actualisés, mais à quoi peut-on s'en tenir pour avoir une norme de sécurité, puisque de toute façon, il y a un turn-over quand même permanent ?

M. le Président.- Nous allons écouter Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, à moins que, sur ce sujet et avant la réponse du Gouvernement, Madame POYARD-VATRICAN souhaite intervenir. Nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

En fait pour compléter en ajoutant un autre point de nature différente, c'est qu'aujourd'hui, on se trouve confronté à un problème de place qu'il faut prendre dans sa globalité : le nombre d'élèves au Collège Charles III est de 1.200, avec un besoin aujourd'hui correspondant à 1.200 élèves. Or, il se trouve que nous avons des locaux qui n'ont pas été conçus pour accueillir un nombre aussi important d'élèves ce qui n'est pas sans poser des problèmes parfois graves. Pour autant, le nombre des dérogations étant ce qu'il est aujourd'hui, l'équilibre s'établit à 1.200 élèves.

Or, je voudrais que l'on s'intéresse aux besoins réels. Dans la projection de construction de l'établissement sur les délaissés, ou ailleurs dans le futur, il est important d'avoir une bonne vision de ces besoins en Principauté. Que veut-on faire en matière d'éducation ? De quels types de filières va-t-on avoir besoin ? Que va-t-on proposer ? Il est évident que si l'on diminue le nombre d'enfants au Collège Charles III, cela veut dire aussi que, par la suite, il va y avoir moins d'enfants au Lycée, donc moins de filières. Ce n'est pas uniquement un problème de taille d'établissement ou de nombre de dérogations. Il y a un sujet de fond à poser sur la finalité de l'ensemble en termes de filières et d'éducation.

M. le Président.- Je continue sur ce sujet avant que nous écoutions M. MASSERON. Monsieur CELLARIO souhaite intervenir.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais apporter quelques chiffres. La population scolaire à Monaco, toutes classes confondues est de 6.000 élèves et *a priori*, les installations de Monaco ne permettent pas une augmentation de ce chiffre. Donc, premier constat, on ne pourra pas le dépasser. Deuxième constat, à l'heure actuelle, au Collège Charles III, je crois qu'il y a 1.170 élèves, à peu de choses près. Le diminuer est difficile, l'augmenter à 1.300 élèves est impossible.

D'un autre côté, en ce qui concerne des classes primaires, la tendance est l'arrivée inéluctable d'élèves monégasques. Inéluctablement, les dérogations qu'on donnait d'une manière naturelle devront être revues à la baisse car un certain nombre de places seront réservées à ces élèves monégasques. Ceci étant, il y a trop de dérogations, je crois qu'il y a cinq ou six ans, il y en avait entre 500 ou 600, il y a dix ans, il y en avait 800 et si on remonte à quinze ans en arrière, c'était monté jusqu'à 1.400 dérogations, mais à une époque où, effectivement, les populations scolaires n'étaient pas les mêmes que maintenant. A l'heure actuelle le chiffre a été donné, je pense que Mme BOCCONE-PAGÈS sera d'accord avec moi, nous sommes à 250. Voilà le chiffre exact des dérogations. D'un autre côté, on ne pourra pas supprimer entièrement lesdites dérogations parce que Monaco doit se montrer à la hauteur vis-à-vis d'une population qui vient y travailler et qui, dans certains cas, n'a pas d'autre choix.

Sachons cependant qu'un certain nombre de gens qui travaillent à Monaco depuis de nombreuses années ont intégré le fait que dans les communes limitrophes, l'offre d'emploi, la qualité d'enseignement se sont améliorés et

donc ont intégré nos légitimes difficultés en inscrivant leurs enfants dans leurs communes respectives. Je veux parler par exemple de Beaulieu, qui a fait des efforts considérables, ou de Beausoleil avec son futur établissement scolaire.

Malgré tout, en ce qui concerne le Collège, je crois qu'il nous faut trouver un équilibre qui vaut ce qu'il vaut, en considérant que dans cinq ans, le Lycée Technique sera construit sur les délaissés SNCF, une partie de l'établissement scolaire sera rénové pour accueillir la partie du Collège. A ce moment-là, la vision de la restructuration de la population scolaire sera plus claire.

M. le Président.- Je vous remercie.

Madame Catherine FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins tout à fait mon Collègue M. Claude CELLARIO et je voudrais ajouter que nous allons, dans les années qui viennent, considérablement augmenter notre population non pas seulement parce que les Monégasques font des enfants, ce qui est très bien, mais parce qu'on va faire une extension en mer. Une extension en mer sur laquelle il va y avoir des habitations supplémentaires, un établissement scolaire certes mais de quelle capacité et pour quel type d'école, primaire, collège, lycée... puisqu'il est désormais démontré que le Collège Charles III ne pourra pas accepter plus d'étudiants qu'il y en a aujourd'hui.

Donc, dans la réflexion qui est en train d'être menée par le Gouvernement, j'ose espérer que ce paramètre a été pris en ligne de compte et que l'on ne se retrouvera pas dans une dizaine d'années confrontés aux problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Madame je voudrais vous dire que c'est un sujet qui nous préoccupe. On conduit actuellement des études, c'est prématuré pour en parler ce soir, mais c'est un vrai débat et nous partageons ce sentiment. Il faudra bien trouver des solutions, nous les cherchons et je pense que dans les semaines qui viennent, nous aurons l'occasion d'en débattre avec le Conseil National.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Monsieur MASSERON souhaitait je crois, prendre la parole après toutes ces interventions.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous m'y invitez, Monsieur le Président, je dirai plusieurs choses.

Un certain nombre de membres du Conseil National demandent que le Gouvernement prenne des engagements et, moi, je vous répondrai que les engagements ont été pris et que ces engagements sont tenus.

Certains d'entre vous l'ont rappelé, 6.000 élèves maximum, nous sommes à moins de 6.000. Pour le Collège, moins de 1.200 élèves, on est à moins de 1.200. Une limitation du nombre de dérogations, une réduction du nombre de dérogations, c'est ce que nous faisons et je dois dire que j'ai bien pris note ce soir du fait que vous me demandiez tous de ne pas tenir compte, à l'avenir, des interventions, que tel ou tel de vos Collègues ferait en oubliant cette préoccupation que vous exprimez unanimement.

(Brouhaha).

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Moi je vous le demande, Monsieur le Conseiller, parce que je ne pense pas que vous en ayez eu une de ma part !

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne l'ai pas dit, Madame PASQUIER-CIULLA, mais il m'arrive de recevoir des interventions en la matière. Cela dit, j'ai entendu certains de vos Collègues également rappeler que les dérogations justifiées sont données dans des cas de liens très étroits avec Monaco ; donc ce n'est pas non plus si simple.

Tout à l'heure, une affirmation a été : « mais, bientôt, il y aura un nouvel établissement à Beausoleil ». Alors effectivement, au cours de l'une de nos séances privées, vous m'aviez posé la question en me demandant de me renseigner ; je me suis renseigné auprès des Autorités compétentes du département des Alpes Maritimes et la réponse qui m'a été faite est la suivante (vous verrez qu'elle ne nous apportera guère à mon avis de solution) : il y a un Plan collège avenir qui a été voté en 2004 par le Conseil Général des Alpes Maritimes. Ce Plan vaut pour les années 2004 à 2014 et prévoit, à son échéance, un établissement, (un collège supplémentaire) dans le secteur Est du Département ; nous y sommes. Simplement, je voulais vous préciser qu'il n'y a pas de localisation, il n'y a pas de calendrier et il n'y a pas non plus de terrain ; alors pour le financement, n'en parlons pas pour l'instant. Mais cela dit, aujourd'hui il existe encore des capacités d'accueil dans les collèges des Alpes Maritimes, y compris dans un certain nombre de communes qui ne sont pas forcément éloignées de la

Principauté. Les dérogations qui sont demandées, celles qui sont accordées, concernent, on l'a rappelé tout à l'heure, des enfants de parents qui ont des liens effectivement très forts avec la Principauté. Certains ont rappelé également que si la Principauté est attractive, c'est bien peut-être parce que l'enseignement, l'éducation qui y sont dispensés sont considérés, à juste raison me semble-t-il, comme de très grande qualité.

Je voulais aussi répondre à l'une des questions qui a été posée tout à l'heure par Mme BOCCONE-PAGÈS, je crois, concernant les enfants qui ont un comportement qui n'est pas civil, civique. Bien entendu que nous y sommes très attentifs. Et nous sommes très attentifs au comportement des enfants quelle que soit leur nationalité, je dois le dire.

Je voudrais aussi dire à Mme POYARD-VATRICAN – elle a évoqué tout à l'heure les problèmes de la sécurité du Collège de Monaco – que je ne peux pas laisser dire que ce Collège pose de graves problèmes de sécurité. Si nous avions vraiment de graves problèmes de sécurité, il faudrait prendre des décisions, je vous le dis, qui seraient des décisions drastiques et qui auraient les effets que vous imaginez. En l'occurrence, Madame POYARD-VATRICAN, je dirai que certes, notre Collège est ce qu'il est aujourd'hui mais que, dans l'état dans lequel il se trouve, nous réunissons régulièrement la commission de sécurité et nous prenons les dispositions qui s'imposent pour faire en sorte que les normes de sécurité prévues par les textes soient appliquées. Je voulais vous le dire : sur ce plan-là, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers fait de nombreuses visites et régulièrement, des exercices sont organisés ; je crois que c'est important à savoir. Et puis, on l'a dit, à terme, le plus rapidement possible mais à terme, avec le déplacement du Lycée Technique, c'est toute une possibilité de restructuration de notre Collège qui est à prévoir et qui permettra, me semble-t-il, de régler un certain nombre des problèmes que l'on rencontre, avec toujours d'ailleurs la nécessité de bien se rendre compte qu'un Collège, au-delà de 1.200 élèves, c'est peut-être difficilement gérable.

Voilà ce que je voulais répondre aux différentes questions qui ont été posées.

M. le Président.- Vous êtes quatre encore à souhaiter intervenir.

Monsieur MARQUET, tout d'abord.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà abordé ce sujet mais maintenant compte tenu qu'il y a de nouvelles perspectives, est-il envisagé dans un futur qu'il y ait un enseignement de troisième cycle ou une université à Monaco ?

M. le Président.- Vous nous avez déjà fait une promesse, Monsieur le Ministre – c'est sur l'extension en mer, à côté d'un Musée, comme nous l'avons demandé – de ne pas oublier effectivement un pôle universitaire très ciblé, très spécialisé, de dernier cycle et d'excellent niveau. Il ne s'agit pas d'accueillir des premiers cycles universitaires, mais ça vous nous l'avez déjà promis, donc Monsieur MARQUET, je ne voudrais pas que l'on remette en cause, évidemment ce qui a déjà été promis.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais avoir des nouvelles !

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais très simplement répondre que nous sommes très favorables, effectivement, à avoir des enseignements supérieurs dans la Principauté. Si vous voulez, il faut simplement ajouter qu'il n'est pas question de créer une université parce qu'il n'y a pas la place, même dans l'extension ; mais par contre, je crois qu'en ciblant bien dans un certain nombre de domaines, on en a déjà parlé avec l'Université de Nice - Sophia Antipolis, avec le Recteur, avec d'autres personnalités puisqu'on travaille ensemble sur un certain nombre de sujets, on peut très bien sur un certain nombre de cibles, développer ici des masters, d'ailleurs ça peut être aussi lié avec de la recherche. Je crois simplement qu'il faut savoir choisir ces créneaux, mais il y a quelques créneaux qui font l'objet d'études. Je prends un exemple, on pourrait avoir dans certaines niches de l'océanographie, un master, ça ne serait pas du tout impossible et puis il y a des domaines aussi concernant le médical, le milieu médical, etc... où il peut aussi y avoir un certain nombre de pistes possibles, compte tenu qu'ils existent à Monaco. Donc voilà, on travaille sur le sujet, mais j'allais dire qu'on ne travaille pas trop vite parce qu'aujourd'hui, je serais bien ennuyé pour trouver des locaux pour les installer. On travaille dans la perspective, dans quelques années, d'être capable d'offrir en même temps des locaux, on en a parlé, à l'occasion de l'extension en mer...

M. le Président.- Sur l'extension en mer...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais il faut d'ores et déjà travailler sur les pistes universitaires où il serait possible d'avoir un certain nombre d'enseignements de haut niveau. Bien entendu, il faut être raisonnable, ça ne peut être que sur un nombre limité d'étudiants, plutôt effectivement de l'enseignement type master, post-

universitaire puisqu'évidemment au niveau du DEUG, c'est la masse des étudiants qu'on ne peut pas accueillir à Monaco.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais vous remercier de ces précisions parce que certaines personnes s'étaient peut-être aussi enflammées à cette époque ; et ça me permet de poser une dernière question : on avait parlé l'année dernière d'une formation des élus, j'aimerais savoir où en est le sujet.

M. le Ministre d'Etat.- Il est où vous voulez, parce que moi j'ai saisi un professeur de l'IEP, je vous l'avais dit, qui est à votre disposition. Il vient quand vous voulez discuter avec vous de ce que pourrait être un cycle de formation des élus qui pourrait se faire ici, des élus et d'ailleurs, on pourrait aussi l'utiliser pour les fonctionnaires en formation continue.

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à attendre la parole, mais Monsieur GARDETTO veut intervenir sur l'université, c'est ça ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Sur l'enseignement supérieur.

M. le Président.- Attendez parce que j'ai noté d'autres élus qui souhaitent intervenir. Est-ce que c'est sur l'enseignement supérieur ou l'université ? Il y a M. CUCCHI, M. BOISSON, Mme PASQUIER-CIULLA.

Est-ce que ça a un rapport avec ce sujet ? Alors écoutez, on termine sur l'enseignement supérieur et ensuite on revient aux dérogations.

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je n'en ai pas pour longtemps, Monsieur le Président, pour aller dans le même sens, c'est-à-dire la nécessité d'implanter une forme d'enseignement supérieur à Monaco. Mais aussi pour évoquer la possibilité d'un enseignement dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie, notamment en ce qui concerne la gestion hôtelière, puisque c'est quand même typique et topique de la Principauté de Monaco, le management de l'hospitalité, de l'hôtellerie, du tourisme. C'est naturellement dans le contexte monégasque, comme peut l'être l'océanographie. Je voulais introduire l'idée suivante, également, c'est que, en développant cet enseignement en Principauté, gardons à l'esprit que nous pourrions utiliser cet outil comme un outil de coopération en complément de la politique de coopération que nous menons actuellement en formant

quelques jeunes de pays étrangers. La coopération ce n'est pas seulement d'aller planter des pompes au Niger, ça peut être aussi d'accueillir un, deux peut-être trois étudiants nigériens dans le cadre d'un programme de formation pour aider justement ces pays à se construire une élite. Je voulais donc dans un premier temps, renforcer l'idée d'implanter un enseignement supérieur en Principauté et dans un deuxième temps, je voulais introduire l'idée que cela pourrait être également utilisé dans le cadre de la coopération internationale.

M. le Président.- Merci. Est-ce que votre intervention, Monsieur CUCCHI, a un rapport avec l'enseignement supérieur ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Mon intervention a un rapport avec le Collège, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je reprends le tour de parole, parce que, que ce soit Collège ou dérogation, c'est le même sujet.

Madame PASQUIER-CIULLA tout d'abord.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement rappeler qu'on a déjà eu ce débat en séance privée et que personnellement ce qui m'avait inquiété, c'était la question sécuritaire. En fait ce qui m'intéresse dans cette histoire de dérogations, *c'est de savoir si nos enfants sont en sécurité ou pas. Après qu'il y en ait cent, deux cents ou trois cents, cela m'est égal à partir du moment où nos enfants sont en sécurité...*

M. le Président.- Au Collège Charles III ?

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Oui, oui bien sûr, je parle du Collège Charles III. Je voudrais rappeler que M. TONELLI, sur mon insistance, a très *clairement dit*, et vous l'avez répété Monsieur MASSERON ce soir, que la sécurité du bâtiment était acquise et que nos enfants étaient en sécurité. Je crois que c'est important de le répéter ce soir parce que si ça n'avait pas été le cas, je n'aurais pas voté ce chapitre. Ceci est un premier point.

Ensuite, Monsieur MASSERON, je voudrais revenir très brièvement sur l'histoire des interventions relatives aux dérogations, c'est un peu paradoxal de dire que les dérogations sont accordées en fonction de critères qui sont liés à l'étroitesse de liens, mais qu'il y a des interventions. Parce que s'il y a des interventions, comment pouvez-vous définir quand est-ce que les liens sont étroits ou pas ? Alors, soit il y a des critères objectifs

qui sont liés à l'étroitesse des liens avec la Principauté, soit il y a des interventions. En ce qui me concerne, vous savez déjà que j'opte pour la première solution, c'est-à-dire des critères objectifs et certainement pas des interventions des uns ou des autres.

M. le Président.- Le Conseil National l'a dit très clairement d'ailleurs. Sur l'intervention de Mme la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je crois que depuis deux ans au moins, il y a une Commission autour du Commissaire Général de l'Education Nationale qui attribue sur ces critères-là des dérogations, c'est bien ça Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Tout à fait, mais je confirme à Mme PASQUIER-CIULLA que nous sommes dans un monde de liberté, que l'on ne peut pas empêcher tel ou tel de vouloir faire prendre en considération les critères remplis par tel ou tel candidat. J'ai noté qu'un certain nombre d'interventions ne devaient pas sur ce plan être examinées, si j'ai bien compris.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Ce que je vous dis, c'est que vous n'avez pas à faire de différence entre les interventions et les non-interventions !*

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais nous ne le faisons pas, bien sûr, Madame.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Vous me rassurez, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vous ai au moins rassuré deux fois ce soir, Madame PASQUIER-CIULLA.

M. le Président.- Nous arrivons à Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

C'est la suite de ce sujet. Vous dites que depuis trois ans, on se fonde sur des critères, oui mais depuis trois ans, il y a des interventions d'élus pour s'opposer aux dérogations. C'est quand même contradictoire que des élus du Conseil National disent « on ne veut plus de dérogations » et que des élus s'adressent au Département pour demander la clémence pour des dérogations ! Moi-même, je l'ai fait parce que j'ai eu en mains des dossiers

qui me paraissent parfaitement défendables par rapport aux critères et je me suis adressé à chaque Conseiller de Gouvernement successif, pour dire, regardez, pourquoi cette personne ne pourrait pas avoir une dérogation à Monaco ? Elle attend. Mais moi je n'ai pas demandé que l'on supprime les dérogations. Je suis clair. Maintenant, je comprends qu'il faille le faire, mais il y a des gens ici qui ont demandé la suppression des dérogations en séance publique et après ils sont allés amener des dossiers...

Alors je crois, en effet, qu'il y a deux solutions. Ou bien on considère qu'à partir de maintenant les Conseillers Nationaux n'ont plus à faire d'interventions et que ça se sache dans le pays, parce que si certains viennent voir des élus en disant, « il y en a qui en obtiennent et pourquoi pas vous », ou bien alors en effet, il peut y avoir des cas particuliers qui peuvent être oubliés et sur lesquels il peut y avoir un rappel.

Ce que je dis a l'air de déranger certains, mais ce sont peut-être ceux qui ont demandé des dérogations !

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais poser une question à M. MASSERON : les demandes de dérogations, émanent-elles uniquement du Conseil National ou y a-t-il d'autres Institutions ?

(Rires).

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, pas du tout, mais il y en a aussi.

M. le Président.- Ce que nous souhaitons – et je ne doute pas, Monsieur MASSERON, et vous l'avez d'ailleurs dit, que c'est ce qui est fait par vos Services, en l'occurrence par l'Education Nationale – c'est que la Commission autour du Commissaire Général qui est souveraine et qui décide *in fine* le fait bien sur ces critères d'ancienneté des attaches avec la Principauté. Alors, ça peut être la résidence des parents par le passé qui ont dû malheureusement quitter Monaco, notamment pour des problèmes de logement. C'est évidemment aussi le lien du travail des deux parents plutôt que d'un, c'est aussi des liens de parenté avec des personnes de nationalité monégasque, sans être pour autant monégasque. Enfin, je ne veux pas citer tous les critères mais ce sont bien sur ces critères-là, que vous devez décider et que la Commission doit décider.

On revient au Collège Charles III et à Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste parce que j'ai cru comprendre de votre bouche, que même en cas de restructuration profonde, on va dire, du Collège, on n'augmenterait pas de manière significative ses capacités. Je peux comprendre pourquoi, mais alors, ce que je ne comprends pas, mais vous n'étiez pas là à cette époque, mais cela ne fait rien, il en reste un...

(Rires).

... ce que je ne comprends pas, c'est que le grand argument qui était, on ne veut pas deux collèges à Monaco mais un seul et donc le Lycée Technique lui, déménage et on ne sépare pas les collèges, je ne dis pas que c'est bien ou mal, je ne fais que répéter l'histoire si vous me le permettez...

M. le Président.- ... Donc, il reste aujourd'hui vingt-quatre Conseillers Nationaux et un seul membre du Gouvernement de 2003, c'est bien cela ? Parce que ça risque de ne pas être clair pour ceux qui ne suivent pas de près les débats.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Oui, c'est bien cela, Monsieur le Président. On nous a donc convaincus à force d'arguments...

M. le Président.- Non, aucun, il n'en reste plus !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ah bon !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- J'étais là effectivement, mais j'étais au Secrétariat Général, pas au Gouvernement !

(Rires).

M. Jean-Michel CUCCHI.- Attendez, vous étiez là quand même, il me semblait bien. Donc, plus sérieusement, on nous a convaincus à force d'arguments les plus techniques les uns que les autres – je ne vais pas refaire le débat – qu'il fallait absolument qu'il n'y ait qu'un seul collège parce que sinon, deux collèges ça veut dire, le bon et le mauvais ; je pense que vous vous en souvenez... donc, vous êtes en train de nous dire que lorsqu'il y aura l'extension en mer et les surfaces délivrées et les habitations nouvelles et l'évolution de la population, on va forcément dépasser les 1.200 élèves au Collège – ce n'est pas les 100 dérogations du Collège qui vont pouvoir « tamponner », si vous me le permettez, cette évolution – et donc vous avez déjà dans l'idée de faire un deuxième collège, je vous demande donc où ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, qui n'était pas là lors des débats dont nous parlons...

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CUCCHI, je n'étais pas là, dont je ne répondrai pas sur le passé. Je réponds à votre question en disant simplement que je ne vous répondrai pas ce soir, j'ai dit tout à l'heure que c'était un vrai sujet, qui nous conduisait à faire un certain nombre d'études complémentaires et que nous aurons l'occasion d'en débattre dans quelques semaines. Je vous demande quelques semaines, il y a des années que ça dure !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Ministre, je vous demande seulement une chose : un ou deux collèges ? Est-ce que c'est déjà décidé ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais vous savez moi, je ne décide rien sans savoir, donc si je fais faire des études, j'attends d'abord le résultat de ces études...

M. Jean-Michel CUCCHI.- Peut-être que les personnes qui font les études, il ne faudrait pas que ce soit les mêmes que la fois d'avant, parce que sinon, vous avez déjà la réponse, c'est un collège ! Parce que je ne vois pas pourquoi cela changerait, avec les arguments qu'on nous avait sortis, je ne vois pas ce qui justifierait que cela change. Donc, si vous devez refaire des études, je ne me permets pas de vous donner un conseil, mais peut-être faites-les faire par d'autres, parce que sinon, vous avez déjà la réponse et ça ne sert à rien.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais je pense que M. MASSERON pourra nous dire quelle est la perspective en terme de nombre d'élèves, avec un nombre de dérogations raisonnables, parce que vous n'avez pas l'intention d'édifier un collège pour cent mille habitants, parce qu'à ce moment, effectivement, ce ne sont pas deux Collèges, mais quatre ou cinq qu'il faudrait, donc on ne pourrait pas y arriver.

Mais M. MASSERON va nous dire quelle est la perspective, ça doit être assez simple à savoir, il doit y avoir des études là-dessus, la perspective du nombre d'élèves au collège dans les dix ou quinze ans qui viennent.

M. le Président.- Alors, si la réponse était que ça dépassait, comme le souligne le Président de la Commission des Finances et de l'Economie, le nombre d'élèves que nous pourrions accueillir dans le site actuel, y compris avec l'actuel bâtiment du Lycée Technique, alors inutile de vous dire que l'accord que l'on a donné pour faire un Lycée Technique sur les délaissés et non

pas un demi-collège, parce que nous nous étions rangés à ces arguments, qu'il valait mieux, si on pouvait l'éviter, n'avoir qu'un Collège, alors notre accord serait remis en question, ça va sans dire. Mais le débat n'aura lieu que si vous nous confirmez que vous ne pouvez pas garder un seul Collège dans les vingt ans qui viennent, notamment avec le nombre d'habitants supplémentaires que nous aurons avec l'extension en mer. Dans ce cas-là, vous connaissez nos arguments. Dans ce cas-là, nous préférons que le bâtiment le plus neuf, le plus performant soit donné aux plus jeunes, à ceux qui en ont le plus besoin et à des enfants qui sont à 90 ou 95 % des enfants de Monégasques et de résidents, c'est à dire qu'il serve à accueillir un collège.

Donc, on y reviendra éventuellement lorsque vous nous aurez donné la réponse.

Deux Conseillers attendent la parole. Tout d'abord, Monsieur ROBILLON, qui m'a promis que ce n'était pas sur les policiers du Collège Charles III...

(Rires).

M. Jean-François ROBILLON.- Pour ceux qui l'attendaient, je suis désolé.

C'est quand même néanmoins aux abords du Collège que je voulais centrer mon intervention, j'avais déjà fait cette intervention lors des séances privées et j'attire l'attention du Gouvernement, parce que ça dépend de plusieurs Départements, sur la sécurité à l'entrée du Collège Charles III, concernant la voie montante, celle qui est normalement neutralisée pour les services d'urgence, l'entretien ou les services vraiment autorisés. J'aimerais bien qu'il y ait une véritable mobilisation, soit physique, mais c'est dommage de condamner entre guillemets, un policier à cet endroit-là, donc je crois qu'il faudrait neutraliser, protéger et éviter que les voitures ne prennent cette voie de sécurité. C'est pratiquement au quotidien si on se promène aux abords du Collège vers les 17 ou 18 heures lorsque les cours sont en train de se finir. On assiste à des espèces de rodéo avec des deux-roues, il y a toujours des gamins qui sortent du Collège et je pense qu'on risque d'avoir un problème un jour, donc je préfère redire et refaire cette intervention en public.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur a noté, est-ce que vous avez des commentaires à faire ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, je l'ai effectivement noté et j'ai d'ailleurs transmis à la Direction de la Sûreté Publique qui, très régulièrement, patrouille dans le secteur et fait respecter la règle. En la matière, je ne garantis pas qu'il

n'y ait pas quelques transgressions, mais cela dit, sachez bien que c'est aussi une préoccupation du Département de l'Intérieur et tout particulièrement de la Direction de la Sûreté Publique.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Mon Collègue Paul MASSERON semble bien informé de ces difficultés. La solution n'est pas simple, parce que fondamentalement, c'est la géométrie des infrastructures de voirie dans ce secteur qui pose problème et effectivement, cette voirie dessert tout un quartier de Beausoleil. Nous avons des solutions, je pense éventuellement à une solution à court terme qui consiste en la mise en place d'une barrière physique, mais ceci pose le problème d'accès des Pompiers et des Forces de Sécurité, des autobus. Il convient donc de regarder cela avec attention. Il nous appartiendra dans une réflexion à plus long terme d'envisager une restructuration des voiries dans ce secteur, mais c'est une question très complexe.

M. le Président.- Merci. Alors, peut-être pour la dernière intervention, avant la pose, d'autant que le chapitre suivant, Ecole Saint Charles, comportant les classes d' AIS, suscitera un certain débat, je ferai donc la pose afin de pouvoir nous restaurer, après ce chapitre.

Madame DITTLLOT, vous souhaitiez intervenir ?

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention peut vous étonner mais elle est en rapport avec le Collège Charles III. En effet, je voudrais évoquer le projet de désaffectation de petits terrains proches du Collège Charles III, projet que, M. le Ministre nous a fait parvenir récemment. Il faudrait être sûr que ce projet de désaffectation n'affecte pas la sécurité au voisinage du Collège Charles III. En particulier en ce qui concerne un petit terrain très étroit qui longe le Collège et qui s'ouvre sur l'avenue de l'Annonciade.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous donne tout de suite la parole, mais avant, je voudrais juste dire que, bien évidemment, ce débat que nous n'avons pas encore eu parce que nous n'en avons pas encore eu le temps, vous avez déposé un projet de loi de désaffectation à l'Annonciade pour des terrains publics.

On a d'ailleurs fait retirer toutes les sommes qui étaient inscrites au Budget 2007 à ce sujet parce que, par principe, nous n'avons pas encore étudié le projet. Donc là, vous l'abordez sous un de ses aspects mais moi je dirais simplement que c'est évidemment un des points qui va conduire la réflexion du Conseil National, mais il y en a sûrement beaucoup d'autres. Je vous donne la parole, mais je ne voudrais pas qu'on se lance maintenant dans un débat sur un projet de désaffectation que nous ne connaissons pas encore, parce que je le dis franchement et je crois que c'est le cas de la plupart des collègues, nous l'avons reçu, il y a quelques jours et c'est en pleine période budgétaire, donc nous n'avons pas eu le temps, loin de là, ni de l'étudier en détail et encore moins de nous réunir pour l'étudier ensemble.

Monsieur le Ministre, je vous donne la parole suite à la question de Mme DITLOT.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, c'était pour répondre la même chose, donc je n'ai rien d'autre à ajouter puisque c'est un sujet que nous aborderons, comme je l'ai dit tout à l'heure, de manière plus globale et avec des éléments techniques d'appréciation, mais je vous demande quelques semaines et nous pourrons reparler de tout ça à fond, mais c'est un des éléments du débat. On y reviendra donc avec des éléments précis, ça méritera un vrai débat de fond, mais ce soir nous ne sommes pas en mesure, nous n'avons ni le temps, ni les éléments pour apprécier. Donc, attendons un petit peu.

M. le Président.- Pour rejoindre ma Collègue Michèle

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE SAINT-CHARLES

| | |
|--|------------------|
| 330.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 2.294.600 |
| 330.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 35.100 |
| | <u>2.329.700</u> |

M. le Président.- Je donne la parole à Madame la Présidente de la Commission de l'Education Nationale et de la Jeunesse, sur l'Ecole Saint Charles.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais connaître de la part de Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur les dernières nouvelles, comme l'a très bien dit M. MARQUET tout à l'heure, au niveau des classe d'AIS de l'Ecole Saint Charles.

Vous avez, Monsieur le Conseiller, rencontré les

DITLOT, je pourrais simplement ajouter, que bien évidemment, une condition nécessaire, certainement pas suffisante, il n'y en a beaucoup d'autres, mais nécessaire pour envisager un vote favorable, c'est au moins qu'on assure la sécurité et la bonne continuation de l'utilisation du Collège. Ça va de soi mais, parfois, nous avons l'expérience dans cette Assemblée, il vaut mieux le dire et ça va encore mieux en le disant, comme le dit le proverbe.

Je vais donc suspendre la séance, après le vote.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

Je suspends donc la séance afin que l'on puisse se restaurer, pour environ 45 minutes.

—
**(La séance est suspendue à 21 heures
pour une heure).**
—

M. le Président.- Veuillez reprendre vos places avant que je ne rouvre le débat. Voilà, la séance est reprise.

Nous écoutons Madame la Chargée de Mission pour la lecture du prochain chapitre.

différents partenaires de cette école : le Chef d'établissement, les enseignants, les éducateurs etc... je voudrais donc que vous fassiez part à l'Assemblée de ce qui a été décidé.

Une fois les explications données par Monsieur le Conseiller, je reprendrai la parole, Monsieur le Président.

M. le Président.- Oui, lorsque vous dites « l'Assemblée », je vous trouve bien optimiste, mais du moins à la partie de l'Assemblée, courageuse, qui est déjà en séance !

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, je n'ai pas bien saisi, je n'ai pas bien compris. Vous dites, Madame BOCCONE-PAGÈS : je vais faire la réponse au Conseiller, mais je croyais que généralement, c'était plutôt les élus qui posaient les questions et les Conseillers de Gouvernement qui répondaient...

(Rires).

M. le Président.- Non, Mme BOCCONE-PAGÈS voulait dire qu'elle aura peut-être des réactions, suite à votre réponse. Je crois que c'est la bonne formulation.

(Rires).

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je comprends mieux.

Bien. Alors, effectivement Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, comme je vous l'avais indiqué, je me suis rendu à l'école Saint Charles, le jeudi 26 octobre dernier et pendant près de deux heures j'ai rencontré en présence du Commissaire Général chargé de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Directeur de l'établissement, en poste depuis neuf ans, la Directrice adjointe et les enseignants de l'AIS. J'ai visité d'ailleurs également les locaux en présence des enfants qui étaient à l'école. Alors, ce que j'ai saisi, c'est que le problème ne se posait peut-être pas exactement dans les termes qui m'avaient été signalés. D'abord, nos enseignants sont très attentifs, très attentifs à ces classes, très attentifs parce qu'ils ont bien conscience d'avoir sous leur responsabilité des élèves dont les caractéristiques nécessitent, si vous voulez, un examen très particulier, une attention de tous les instants. Alors, déjà, depuis le début de l'année, à la rentrée, une nouvelle organisation a été mise en place qui fait que le matin, les classes sont organisées par groupes de niveaux et l'après-midi, par groupes d'âges. Ce système a probablement amené à constituer des classes différentes et, en tout état de cause, à faire en sorte que, peut-être, un certain nombre de problèmes qui se posaient, ne se posent plus ou se posent différemment. Ensuite, une répétitrice a été engagée. Donc, pour trois classes et je crois vingt élèves, il y a aujourd'hui trois enseignants et une répétitrice, cette dernière allant dans la classe qui en a le plus besoin au moment où des problèmes éventuellement se posent.

Il avait été question au Conseil National de recrutement d'éducateurs. J'ai eu l'occasion de le dire en séance privée et je le redis ici, nous sommes dans un établissement scolaire, et dans des classes d'établissements scolaires, il y a des enseignants. Les éducateurs sont dans des établissements spécialisés qui

ne sont pas des établissements scolaires. Aussi, et je me suis entretenu très longuement avec les enseignants qui m'ont fait valoir que dans une classe, il faut qu'il y ait un référent et un seul et que mettre devant les élèves – je vous le rappelle ils sont vingt sur trois classes, donc en moyenne six à sept élèves – deux enseignants, cela pose plus de problèmes que cela n'en résout, parce que des élèves – et surtout ceux qui ont un certain nombre de problèmes – ont besoin de savoir très précisément quelle est la hiérarchie et comment l'organisation est faite. Par conséquent, il est très clair que les enseignants d'AIS ne souhaitent pas qu'il y ait deux enseignants par classe et, si je vous le dis, c'est que je leur ai posé plusieurs fois la question, en leur indiquant bien sûr, que j'avais entendu ici et là des suggestions en sens contraire.

Ce que je voudrais aussi vous dire, c'est qu'au cours du premier trimestre, le CATTTP va ouvrir et que celles et ceux des élèves qui en auront le plus besoin passeront chaque semaine plusieurs demi-journées en CATTTP, avec une attention toute particulière en fonction de leurs difficultés.

Ensuite, en étant conscient du fait que les difficultés rencontrées sont parfois moindres pendant les heures de classe que pendant la cantine, la décision a été prise de recruter à la rentrée prochaine, c'est-à-dire, j'entends bien, à la rentrée du mois de janvier, une répétitrice supplémentaire à mi-temps, qui aura d'abord pour mission d'être présente pendant les cantines et, pour le reste, de son temps de travail d'aller dans la classe où le besoin s'en fera le plus sentir.

Par conséquent, les dispositions qui ont été adoptées, c'est-à-dire à la rentrée scolaire de septembre (une organisation différente avec un répétiteur de plus), à la rentrée de janvier (un demi-répétiteur de plus avec présence pendant la cantine, pour l'essentiel et puis ensuite comme je le dis dans la classe où le besoin s'en fera le plus sentir) et ensuite ouverture du CATTTP devraient, je crois, apporter un plus pour les élèves qui suivent cette classe d'AIS.

Je dois dire également que les enseignants de ces classes font un travail tout à fait formidable. On a évoqué ici et là, que l'an dernier, les élèves n'étaient pas allés en SEGPA, eh bien ! j'ai rencontré des enseignants qui étaient fiers d'avoir pu faire en sorte que leurs élèves soient admis en 6^{ème} d'adaptation. Ce que je dis ici, comme je l'ai dit tout à l'heure à une autre question concernant l'Education Nationale, c'est que parce que nous en avons les moyens en Principauté, nous essayons de faire autant que possible du sur-mesure, autant que possible du « à la carte ». A la rentrée de septembre, tous les élèves de l'année scolaire 2005/2006 de l'AIS ont pu être admis en 6^{ème} d'adaptation ; à la rentrée de septembre 2007, pour les élèves d'AIS de 2006/2007, on

verra, on fera du cas par cas. Ce qui s'est passé l'année dernière concernait des élèves précis, nous verrons ce qui sera possible à la rentrée scolaire prochaine concernant les élèves qui sont aujourd'hui en AIS, ce ne sont pas les mêmes élèves : ils n'ont pas les mêmes caractéristiques, ils n'ont pas forcément les mêmes retards. En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que le dispositif que je viens d'évoquer est celui qui était souhaité par l'équipe pédagogique que j'ai, je vous le redis, longuement, interrogée et qui a le sentiment de faire un excellent travail ; comme l'ensemble des équipes enseignantes de la Principauté, cette équipe m'est apparue particulièrement dévouée et particulièrement motivée. Voilà ce que je voulais donner en réponse à la question de Mme BOCCONE-PAGÈS.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je pense que le renforcement de ces effectifs va partiellement en tous cas dans le sens de votre attente et de celle de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse du Conseil National, mais je vous donne la parole pour connaître votre réaction.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement j'ai noté quelques points. Donc, évidemment Monsieur le Conseiller, je suis tout à fait d'accord sur les enseignants, sur leur dévouement, sur l'attention particulière au niveau de tous les enfants qu'ils ont à leur charge.

Par contre, là où je ne suis pas d'accord, c'est au niveau du suivi des enfants. Lorsque nous avons eu ce débat – et c'était votre prédécesseur qui occupait votre place – nous avons évoqué des éducateurs spécialisés au sens large du terme. En effet, il était ressorti des séances privées, d'offrir la possibilité à tout enseignant, sans pour autant que ce soient des éducateurs spécialisés, de les aider à s'occuper de ces enfants. Si vous avez relu les débats – et en ce moment, ils sortent régulièrement, grâce au Président et à toute l'équipe du Secrétariat Général – vous pouvez très bien reprendre ce point, il est fort bien détaillé.

Un autre point de désaccord entre nous : il est pour moi impensable, voire inconscient, de faire entrer la plupart de ces enfants en classe de 6^{ème} aménagée au Collège Charles III. Alors, les enseignants sont fiers s'ils peuvent le faire, mais moi je pense qu'il faut le faire tout à fait avec parcimonie et avec la plus grande attention. Vous vous rendez compte que ces enfants, qui sont dans une petite structure – donc une vingtaine d'enfants pour trois classes – vont se retrouver au Collège Charles III, disséminés dans plus d'une douzaine de classes de 6^{ème},

dont la 6^{ème} aménagée. Ils vont être mélangés à certains jeunes qui ne sortent pas forcément de classes d'AIS mais qui ont aussi des problèmes de comportement, qui ont des passés familiaux plus ou moins difficiles. Ces enfants-là qui ont des difficultés, nous le savons très bien, psychologiques voire d'ordre psychiatrique, vont se retrouver avec des enfants qui ont d'autres difficultés et tout cela dans un bâtiment qui accueille environ 1.200 élèves. Ce sont des décisions graves à prendre avec beaucoup de lucidité et de responsabilité. Il serait préférable, compte tenu qu'il y a une section SEGPA au Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo, qui représente à ce jour une trentaine d'élèves au maximum, sur les différentes classes de SEGPA, c'est-à-dire de la 6^{ème} SEGPA à la 3^{ème} SEGPA, que ces enfants qui sortent des classes d'AIS, intègrent une classe où ils se retrouveraient en même petit nombre que celui qu'ils ont connu à l'École Saint-Charles et non pas mélangés dans une immense structure dans laquelle ils se retrouveraient complètement désorientés et apeurés. Donc, effectivement je vous confirme mon inquiétude au niveau de telles décisions d'orientation, lourdes parfois de conséquences.

Ensuite, je voudrais revenir sur un point – mais par contre là, vous ne l'avez pas évoqué – c'est un cas dont j'ai été récemment informée : comment peut-il être possible qu'un enfant qui fait partie d'une classe d'AIS se trouve – je vais employer un terme très vulgaire – « viré » de la classe d'AIS tout en étant monégasque ?! Alors ça, j'avoue, si nous ne sommes pas capables à Monaco de garder nos enfants et de leur fournir l'éducation eu égard à leurs difficultés, c'est invraisemblable. Il ne peut plus être scolarisé en Principauté et donc devra rejoindre un établissement français. Alors, lorsque j'ai appris cela, c'était le summum. Je dois dire non ! On doit conserver ces enfants à Monaco, quel que soit le problème qu'ils présentent, surtout s'ils sont de nationalité monégasque. J'insiste : on doit les garder !

Je reviendrais sur un autre problème aussi, Monsieur le Président, excusez-moi d'être un peu longue, mais je veux le dire avec calme et sérénité, parce que ce sont des choses graves, les parents sont dans un état psychologique difficile, vous le comprenez bien, donc il faut évoquer cela en complète sérénité.

Que fait-on des enfants qui sont les plus gravement atteints et pour qui l'on dit : « 6^{ème} SEGPA, c'est fermé ; 6^{ème} aménagée, ce n'est pas pour vous ; allez à Menton dans ce célèbre établissement, pour ne pas le nommer, BARIQUAND ALPHAND ». Non, je ne suis pas d'accord, cela me choque énormément, ce sont des Monégasques, on ne doit pas dire aux parents, vous allez le mettre, vous savez au petit bus qui passe pour aller à BARIQUAND

ALPHAND. Je trouve cela complètement inadmissible. On doit conserver nos enfants en Principauté, quel que soit leur handicap, quelles que soient les difficultés.

Merci, Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir été si longue mais ce sont des sujets graves qu'il faut aborder avec beaucoup d'émotion et d'humanité.

M. le Président.- Voilà, je vous ai donné votre joker sur un sujet qui vous touche beaucoup et qui concerne en plus la Commission que vous présidez, j'ai donc été volontiers tolérant sur votre temps de parole.

Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Bien. Je vais intervenir sur plusieurs des points soulevés par Mme BOCCONE-PAGÈS, parce que c'est un débat important et sur lequel je voudrais pour ma part être clair.

L'une des questions, c'est un reproche : celui d'avoir intégré ces élèves à la rentrée de septembre 2006 en 6^{ème} d'adaptation. Je crois, Madame BOCCONE-PAGÈS, que vous m'avez mal compris. Je répète, je répète que, compte tenu des moyens dont nous disposons à Monaco, compte tenu de la connaissance très fine que nous avons des situations, nous faisons du cas par cas, du « à la carte ». Vous le comprenez d'autant plus que l'AIS, comme je le dis, ce sont vingt élèves, trois classes. Les enseignants sont effectivement fiers d'avoir pu à la rentrée de septembre 2006, d'avoir vu les élèves qui sortaient de l'AIS pouvoir intégrer une 6^{ème} d'adaptation. Je vous rappelle ce que veut dire l'AIS, adaptation et intégration scolaire. Si certains élèves en sortant de l'AIS, peuvent intégrer une 6^{ème} quasi classique, quasi normale, je crois que c'est une très bonne chose ; c'est d'abord une très bonne chose pour eux. L'AIS, c'est de l'adaptation et de l'intégration, cela veut dire que l'AIS a très bien fonctionné puisqu'on a réussi à adapter et à intégrer ces enfants. Ce que je vous ai dit tout à l'heure, si vous m'avez bien entendu, c'est que cela a été possible à la rentrée de septembre 2006, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, si à la prochaine rentrée, celle de septembre 2007, certains élèves relèvent d'une classe SEGPA et non pas d'une 6^{ème} d'adaptation, bien entendu qu'une 6^{ème} SEGPA sera ouverte pour eux. Je vous l'ai dit, nous faisons et nous ferons du cas par cas.

Maintenant, je dois dire que j'ai été ému, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux ; je le dis avec émotion parce que j'ai vu l'émotion de Mme BOCCONE-PAGÈS et je la comprends, mais permettez-moi d'en avoir également de mon côté,

j'ai trouvé que ce qui a été dit – et notamment un mot – me paraissait attristant et injuste, injuste parce que cela sous-entendrait, je vais y revenir, que finalement on ferait n'importe quoi à la DENJS. Il n'a jamais été question, Madame BOCCONE-PAGÈS, jamais été question de « virer », comme vous le dites, un enfant de l'AIS ! Mais enfin, enfin ! Le terme vraiment me choque profondément et je me permets de vous le dire. Alors, que s'est-il passé, que s'est-il passé récemment ? Vous l'avez dit vous-même, les enfants qui sont en AIS, s'ils sont en AIS et pas dans des classes classiques, c'est qu'ils rencontrent certains problèmes particuliers. Bien. Certains de ces enfants, ont des problèmes très particuliers et certains ont des problèmes qui peuvent, à moment donné, s'aggraver. Ce que je voudrais vous dire, c'est que l'AIS, ce sont des classes scolaires, c'est l'école. Dans votre intervention d'il y a deux heures et demie, vous avez évoqué d'autres problèmes, en évoquant les problèmes médicaux de certains. Eh oui, eh oui ! Certains élèves peuvent, à un moment donné, présenter des problèmes particuliers qui nécessitent un suivi médical et ce suivi médical, permettez-moi de vous dire, ce n'est pas à l'école qu'ils peuvent l'avoir. Il faut l'assurer dans des établissements spécialisés. Alors, on peut peut-être regretter qu'il n'y ait pas certains établissements spécialisés en Principauté de Monaco, tout simplement parce qu'effectivement, le nombre d'enfants qui seraient susceptibles d'y être accueillis, est très petit. Mais ce que je voudrais vous dire, c'est que lorsque vous évoquez la Commission, elle était peut-être composée d'un certain nombre d'experts d'une certaine nationalité, mais – je le rappelle – c'est la Commission régulièrement placée auprès de la Commission de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports de la Principauté de Monaco. Pendant plusieurs jours, les responsables de mon Département, la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, les responsables du Département des Affaires Sociales et de la Santé de mon Collègue Denis RAVERA, se sont occupés tout particulièrement des deux enfants concernés. Beaucoup plus qu'on l'imagine et ce n'est pas fini. Je peux vous assurer – je ne citerai pas de nom parce que je crois qu'on ne peut pas citer de nom ici – que nous faisons en sorte que ces deux enfants soient admis dans des établissements qui puissent traiter les problèmes qu'ils rencontrent. Pour l'un, ce sont des problèmes particuliers et pour l'autre, ce sont d'autres problèmes et donc ce sont deux établissements différents. Nous faisons en sorte de leur donner les soins dont ils ont besoin, mais on ne peut pas donner ces soins à l'école, Madame BOCCONE-PAGÈS, l'école ne peut pas être un établissement où l'on donne des soins médicaux, je me permets de vous le dire. Je voudrais également vous dire,

que je suis choqué, choqué, parce qu'on ne peut pas dire ici, « bien entendu, l'Education Nationale, les enseignants sont dévoués », et, ensuite, sur un cas particulier, dire, « on a viré un enfant » etc... Ce n'est pas vrai ; il faut regarder les choses : ce sont les mêmes enseignants d'AIS dont nous parlions tout à l'heure. Vous savez, ils ont eu les réactions qu'il fallait à un moment donné. Devant un problème particulier, on fait appel au spécialiste, à l'expert et en l'occurrence à l'expert médical ! C'est comme cela qu'il faut travailler. Nous avons des enseignants, nous avons un Directeur d'Etablissement, une Directrice adjointe que j'ai rencontrés et qui sont vraiment particulièrement attachés à ce que la formule de l'AIS fonctionne. Croyez-moi, croyez-moi, ils se dévouent en permanence et ce qu'ils ont pu entendre ici, ce soir, je peux vous assurer que cela ne doit pas leur faire plaisir. Mais je sais que ce n'est probablement pas le fond de votre pensée. Je crois qu'à un moment donné lorsqu'on évoque un certain nombre de problèmes de ce type, il faut le faire avec beaucoup de sérénité, beaucoup de calme. Je sais bien qu'on peut être ému et je le suis moi-même. Je vous le répète depuis plusieurs jours, beaucoup de fonctionnaires, beaucoup de spécialistes, tant de l'Education Nationale que du milieu médical, se préoccupent d'apporter la meilleure solution à la situation de ces enfants.

Je ne voudrais pas que vous donniez le sentiment d'un traitement inadmissible – parce que lorsqu'on dit de quelqu'un qu'il est « viré » on évoque, je dirais, un traitement inhumain – ce n'est pas du tout le cas. Je me permets de vous le dire et je le dis aussi, voyez-vous, avec beaucoup de sérénité, mais permettez-moi de vous le redire, également, avec de l'émotion.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, effectivement, tout le monde est ému et c'est normal sur un sujet comme ça et je sens même un silence pesant dans l'Assemblée et c'est normal.

Lorsque j'ai utilisé le mot « viré » – et je l'ai signalé comme un mot vulgaire – c'est parce qu'on ne peut pas retirer un enfant de la Principauté et dire aux parents : « on va vous le mettre dans un établissement de soins, ailleurs qu'à Monaco ». Vous vous rendez compte, c'est un petit enfant, il ne suivra plus l'enseignement scolaire, il sera mis et bouclé du matin au soir et toute la semaine, dans un lieu médicalisé, si je comprends bien ; vous vous rendez compte l'arrachement de cœur d'une mère et d'un père lorsqu'on vous dit ça, mais attendez, ils sont complètement affolés, vous vous rendez compte, mettez-vous à leur place... c'est grave.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pardonnez-moi, Madame BOCCONE-PAGÈS, est-ce que vous me permettez de dire un petit mot ? Pour ma part, même si je ne voudrais pas que nous personnalisions certains cas, je me permets de vous dire que, lorsque j'évoque un cas particulier, j'essaie d'avoir toutes les données. Sachez que, parfois, des enfants ne peuvent pas cohabiter avec d'autres enfants. Je ne vais pas vous expliquer de façon très précise les choses, mais merci de le comprendre. Et ce que je voudrais vous dire c'est que quelqu'un qui nécessite des soins, je crois qu'il faut le placer dans un établissement qui peut lui donner ces soins, où que soit situé cet établissement, et si on n'en a pas sur le territoire national, ce n'est pas une raison pour ne pas donner les soins ; je crois qu'il faut le placer dans un établissement où il peut avoir des soins, même si cet établissement est situé à l'étranger. Ce que je vais vous dire aussi c'est que, pour l'un des enfants en question, parce que vous évoquez un enfant mais moi, je vous parle de deux enfants, pour l'un des enfants en question, les spécialistes – je ne suis pas un expert, tout à l'heure Monsieur le Ministre d'Etat vous l'a dit, sur un problème il faut faire confiance aux experts – les spécialistes estiment qu'après un certain temps de soins, que l'on ne peut pas aujourd'hui quantifier, probablement que cet enfant pourra revenir dans la structure dans laquelle il était, l'AIS. Vous voyez bien que rien n'est irrémédiable.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI demande la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, lorsque j'écoute le débat sous-jacent à tout cela, en fait, il y a la détresse d'une famille à qui peut-être, d'après ce que vous dites, moi je vous crois et je comprends vos arguments, à qui peut-être on n'a pas bien expliqué les choses. Parce que si ces personnes transmettent à l'un d'entre nous ce genre de sentiment, ce n'est pas normal. Alors, je pense qu'il y a peut-être un travail d'explication ou de ré-explication à faire à ces gens, même si je suis persuadé qu'il a été fait. Mais, dans des cas peut-être un peu difficiles comme celui-là où c'est difficile pour les parents, j'estime que si les parents ont vécu ça de cette manière, peut-être faut-il essayer de leur expliquer que c'est le mieux pour l'enfant et reprendre l'explication parce que visiblement, ils sont dans la détresse et c'est notre devoir d'essayer d'améliorer les choses.

M. le Président.- Ce que je voudrais dire, c'est que nous avons senti l'émotion de Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS et de M. MASSERON sur un sujet très sensible,

pour lequel je me garderai bien, sans connaître un dossier aussi compliqué, de faire part de toute opinion, je n'en ai pas à l'instant où je vous écoute, soyons bien clairs.

Vous vous imaginez, Monsieur CUCCHI, alors quelle peut être l'émotion des parents, donc pour vous dire, pour ceux qui sont parents et nous sommes nombreux dans ce cas dans cette Assemblée et parmi les membres du Gouvernement, il y a forcément une telle émotion lorsqu'un enfant arrive à ce stade de problème que ce n'est pas forcément simple, de prendre du recul lorsqu'on est parent, d'arriver à analyser objectivement une situation qui est dramatique pour votre enfant.

Je ne connais pas ce dossier mais il y a peut-être des tentatives d'explications et des parents qui ont du mal, et je me mets à leur place, à admettre et comprendre une situation qu'ils ne veulent pas admettre parce que forcément, c'est un drame pour eux, c'est un drame familial. Je crois qu'il faut quand même que l'on soit très prudent lorsqu'on ne connaît pas tous les éléments d'un dossier pareil, mais qu'un parent ait du mal à accepter un handicap qui conduit à l'exclusion du système scolaire, je peux le comprendre et je ne suis pas sûr du tout qu'on a pas tenté de leur expliquer mais est-ce qu'ils l'ont pour autant intégré ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Président, j'ai dit que j'étais persuadé qu'on avait tenté d'expliquer mais que, si les gens ne l'ont pas compris, il fallait s'attacher à le ré-expliquer parce que j'estime que tant que les gens ne comprennent pas, dans ce genre de problème humain, il ne faut pas se décourager et ré-expliquer autant de fois que nécessaire ; parce que c'est évident, je partage tout à fait ce que vous dites, que ce doit être vraiment très difficile. Je ne connais pas le dossier, mais ce doit être très difficile pour ce genre de cas, pour des parents d'accepter les choses, il faut donc essayer de leur faire comprendre.

M. le Président.- Nous sommes d'accord.

Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, je crois que M. CUCCHI a eu une parole qui est tout à fait juste : il est très difficile, très difficile de comprendre ce type de situation, je le conçois tout à fait aisément. Mais vous savez, Monsieur CUCCHI, nous avons bien senti qu'il s'agissait là d'une situation très difficile, notamment pour les parents et c'est la raison pour laquelle les explications ont été données à plusieurs reprises. Elles le seront à nouveau. Pour ma part, je ne saurais pas mieux donner

des explications aux parents, donc je fais là aussi confiance à celles et ceux qui ont en charge la responsabilité de l'expliquer.

M. le Président.- Je partage tous les grands principes que vous avez rappelés, Madame BOCCONE-PAGÈS. On doit tout faire, vous l'avez dit aussi, Monsieur le Conseiller, pour faire du sur-mesure en Principauté. Nous avons la chance d'avoir les moyens et la taille pour le faire. Donc, la scolarisation des enfants de Monaco, dans nos établissements, c'est souhaitable et puis il peut arriver pour des cas qui sont très limités et extrêmes, qu'on n'ait pas les moyens et les structures d'une agglomération d'un million d'habitants, parce qu'on n'a pas les quantités de personnes qui vont susciter ce type de besoins, puisque ce sont des cas évidemment très rares.

Ceci pour dire que ce principe, que nous partageons, de scolariser, à Monaco, les enfants monégasques qui ont des problèmes, peut souffrir des exceptions si elles sont justifiées. Uniquement dans des cas exceptionnels où on n'a jamais eu de précédent, pour lesquels nous n'avons pas les structures et les moyens pour traiter un cas tous les cinq ans et on ne peut pas créer une structure à Monaco pour un cas tous les cinq ans, avec les spécialistes que ça demande, avec les moyens appropriés qu'il faut.

Ceci dit, je le répète, je ne connais pas ce problème, je n'ai pas d'opinion précise sur ce dossier, j'essaie de raisonner. Je vous ai entendus tous les deux et je crois que sur un sujet aussi sensible, il y a des avis qu'il faut qu'on prenne en compte et que l'on écoute avec beaucoup de respect et de modestie, avant de prendre position.

Monsieur MASSERON, je ne doute pas qu'avec les services compétents, vous faites le maximum pour régler ce problème et apporter la réponse la plus appropriée dans l'intérêt de tous, des enfants et des parents.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Et Denis RAVERA aussi d'ailleurs.

M. le Président.- Bien sûr, puisque ça concerne aussi les Affaires Sociales.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE FONTVIEILLE

| | |
|--|------------------|
| 331.010 – FRAIS DE PERSONNEL | 1.407.500 |
| 331.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>24.600</u> |
| | <u>1.432.100</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE LA CONDAMINE

| | |
|--|------------------|
| 332.010 – FRAIS DE PERSONNEL | 1.690.900 |
| 332.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>26.900</u> |
| | <u>1.717.800</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DES REVOIRES

| | |
|--|------------------|
| 333.010 – FRAIS DE PERSONNEL | 1.243.600 |
| 333.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>22.200</u> |
| | <u>1.265.800</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE TECHNIQUE

| | |
|--|------------------|
| 334.010 – FRAIS DE PERSONNEL | 4.902.000 |
| 334.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>323.100</u> |
| | <u>5.225.100</u> |

M. le Président.- Je crois que nous avons déjà largement eu l'occasion d'en débattre au chapitre « Direction Education Nationale ».

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 35 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE BOSIO

| | |
|--|----------------|
| 335.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 235.000 |
| 335.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>5.000</u> |
| | <u>240.000</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE PLATI

| | |
|--|----------------|
| 336.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 625.700 |
| 336.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>11.000</u> |
| | <u>636.700</u> |

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, le démarrage de ces travaux tant attendus par les enseignants, les parents et, j'ose le dire, les Conseillers Nationaux, depuis plus de trois ans maintenant, de ce futur bâtiment moderne, de qualité et adapté aux besoins futurs du préscolaire Plati, où en est ce chantier, Monsieur le Conseiller pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je souhaiterais répondre de façon précise : le planning technique actuel prévoit une livraison des travaux à la fin 2008. Il est possible mais il faut, je pense, être raisonnable et intégrer un certain nombre d'aléas dans ce planning. Par la suite, et même si c'est sans doute plus simple que pour

un hôpital, il y a une prise en main de l'école et de la crèche par les équipes d'encadrement. Aujourd'hui, il me semble raisonnable, si nous devons annoncer une date à l'ensemble des parents d'élèves qui attendent ça avec impatience et qu'il ne faudrait pas désespérer, leur donner la date de la rentrée scolaire 2009, même si on peut ouvrir au printemps préalable, on le fera bien entendu.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE CARMES

| | |
|--|----------------|
| 337.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 773.800 |
| 337.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>12.500</u> |
| | <u>786.300</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 39 – EDUCATION NATIONALE – BIBLIOTHEQUE CAROLINE

| | |
|--|----------------|
| 339.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 170.000 |
| 339.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>28.400</u> |
| | <u>198.400</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE AERE

| | |
|--|----------------|
| 340.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 188.000 |
| 340.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>225.000</u> |
| | <u>413.000</u> |

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais m'adresser à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur pour savoir où en est la réflexion du Gouvernement sur la centralisation des réservations pour le Centre aéré au niveau de la gestion informatique. C'était à l'étude, avez-vous avancé ?

M. le Président.- Cela concerne l'inscription par internet, inscription possible sur Internet, c'est ce que vous souhaitez pour faciliter les inscriptions des parents.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, deux éléments. Le premier c'est qu'à l'occasion de notre dernier débat sur le sujet, je vous avais dit que j'avais aussi demandé que l'on étudie un système mixte, dans lequel on puisse s'inscrire par internet et venir au siège de la DENJS – un système donc centralisé – pour effectivement faire les réservations. Ce

qui m'a été dit, c'est que ce sera ou l'un ou l'autre, mais qu'un système mixte n'est pas possible. Pour répondre à la question de Mme BOCCONE-PAGÈS, l'étude sur une solution de réservation par informatique avance. Cela dit, je ne suis pas informaticien et je fais confiance aux experts. Quand seront-ils prêts ? Je ne peux pas vous le dire mais en tout état de cause, l'étude est en cours.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, je vous fais confiance ; c'est donc la solution informatique qui sera retenue, celle permettant de recevoir les parents, qui le souhaitent, est abandonnée ? D'ailleurs, je ne comprends pas les raisons qui feraient que la deuxième soit annulée, pourquoi ? C'est toujours bon, s'il y a des parents qui veulent se rendre à l'Education Nationale, d'avoir quelqu'un qui puisse les accueillir et les entendre sur tout élément du dossier.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je crois qu'il faudrait choisir, si vous me permettez : si un système a du bon, pourquoi le changer ? Je crois qu'effectivement, sauf à multiplier les personnes s'occupant de la gestion du système – et comme vous êtes

plutôt pour faire des économies et pas l'inverse, n'est-ce pas ? – ce sera ou le système centralisé ou le système informatique.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Moi, je trouve la réponse de M. le Conseiller un peu ahurissante ! Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas, à la fois, réserver des places par internet et garder la même personne qui ne fait pas que ça dans l'année. Je pense qu'elle ne s'occupe pas que du Centre aéré, elle est sur place dans son bureau et je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait pas vendre quelques tickets en plus pour ceux qui ne pourraient pas, parce que tout le monde n'a pas un ordinateur déjà, réserver par Internet. Je trouve la réponse qui a été faite absolument ahurissante.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Comme je ne suis pas un spécialiste...

M. Alexandre BORDERO.- Mais moi non plus.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vais demander une étude complémentaire.
(Rires).

M. Alexandre BORDERO.- Non mais attendez, plus sérieusement...

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Conseiller, ou on le veut par informatique ou on le veut par ticket. On me dit que le système d'aujourd'hui n'est pas bon et qu'on veut l'informatique, eh bien on va étudier un système informatisé, mais je crois qu'il faut à un moment donné...

M. Alexandre BORDERO.- Non, il ne faut pas être un taliban dans ses choix et ses décisions. Je veux dire, que l'on puisse donner aux gens la possibilité de réserver par informatique, ça se fait un peu partout et je ne vois pas pourquoi l'Education Nationale et le Service Informatique du Gouvernement n'y arriveraient pas, parce que ce sont quand même des choses relativement simples. Ensuite, garder le guichet qui, de toute façon, existe avec une employée qui ne s'occupe pas que de ça et qui puisse vendre quelques tickets aux gens qui seraient allergiques à l'informatique, c'est tout à fait faisable, vous n'avez pas besoin d'être un spécialiste, vous avez besoin de deux ordinateurs domestiques et cela suffit largement. Enfin, soyons sérieux.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Vous voulez intervenir Madame FAUTRIER ? Je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste demander à Monsieur le Conseiller s'il avait, puisque j'avais déjà posé la question au Budget Rectificatif, s'il avait engagé la réflexion sur l'allègement des procédures quant à l'inscription des enfants au Centre aéré. Je lui avais signifié que le dossier d'inscription était considérablement volumineux à remplir et que ça étonnait tout le monde parce que tous les ans, il fallait produire les mêmes papiers alors qu'*a priori*, tous les ans, à partir du moment où l'enfant est inscrit une année dans une école, sauf s'il change d'école, il est réinscrit dans la même sans avoir aucune formalité à remplir. Par contre, on continue à avoir besoin de remplir un dossier ultra volumineux auprès de l'Education Nationale, en ce qui concerne l'inscription au Centre aéré. Donc, je voulais savoir si la réflexion avait été entamée.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- La réflexion est effectivement entamée, mais alors Madame FAUTRIER, ce que l'on m'a également indiqué, c'est que ces renseignements qui étaient effectivement demandés avaient quand même une certaine utilité et une utilité, m'a-t-on expliqué, au plan social en l'occurrence, c'est-à-dire d'apprendre des éléments importants et donc, parfois, de détecter des problèmes que l'on arrive à résoudre et qu'on n'aurait peut-être pas détectés et, *a fortiori*, résolu si tous ces éléments n'avaient pas été fournis.

M. le Président.- Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Pardonnez-moi mais je ne vois pas la relation entre le problème qui serait à déceler et le dossier d'inscription, Monsieur le Conseiller, excusez-moi mais j'entends bien qu'il y a un formulaire dont on peut difficilement se passer effectivement, qui est celui du formulaire médical puisque celui-là, il semble évidemment très utile et impératif de le mettre à jour chaque année de façon à savoir si les enfants ne sont pas sujets à certaines allergies alimentaires notamment ou autres. Mais le reste, le certificat de scolarité, l'attestation de divorce des parents, s'ils ont divorcé une fois, ils ne vont pas divorcer cinquante fois *a priori*, enfin, il y a un tas de papiers à remplir et à donner chaque année à la même époque, je vous assure. Nous sommes dans une

phase où l'on simplifie les formalités administratives, il serait quand même temps que l'Education Nationale s'y mette.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- S'il s'agit de certains éléments du type de ceux que vous citez, à mon avis, il ne peut pas y avoir de problème, Madame FAUTRIER. Bien évidemment. En revanche, vous me dites : « je ne vois pas très bien ce à quoi cela peut servir ». Eh bien ! Je dirai tout simplement, et cela rejoint une discussion de tout à l'heure, c'est que nous sommes ici à Monaco, avec un nombre d'élèves réduit, avec une connaissance que nous en avons fine. En l'occurrence, la personne qui prend les inscriptions, pas par informatique mais en recevant les parents, fait le lien entre une demande d'inscription au Centre aéré et d'autres problèmes, d'autres difficultés intéressant l'Education Nationale. Alors, je me doute bien que si effectivement, il s'agit de fournir pour la x^{ème} fois tel ou tel certificat qui a déjà été fourni, ce n'est pas

le même problème et la simplification, ce n'est pas moi qui vous dirai le contraire, effectivement, faisons-la.

Mme Catherine FAUTRIER.- Mais c'est uniquement de cela dont je vous parle, Monsieur le Conseiller, après je conviens qu'effectivement le rapport humain reste important et que les gens continuent à déposer leur dossier me paraît effectivement une bonne chose, compte tenu de ce que vous avez évoqué.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, nous sommes complètement d'accord.

M. le Président.- Bien. Nous allons passer de cet accord au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE D'INFORMATION

| | |
|--|----------------|
| 342.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 232.000 |
| 342.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>11.400</u> |
| | <u>243.400</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

| | |
|--|----------------|
| 343.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 810.000 |
| 343.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>60.500</u> |
| | <u>870.500</u> |

M. le Président.- Je voudrais, sur ce chapitre, rappeler que le Conseil National, après de longs débats les années précédentes, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, est très demandeur d'un appui, d'un soutien à apporter aux enseignants monégasques qui, comme on le leur demande pour avoir un niveau d'excellence dans l'enseignement à Monaco, sont tenus de passer, s'ils veulent pouvoir persévérer dans la carrière d'enseignant, le CAPES, ce concours français, ô combien sélectif et difficile. M. DESLANDES, votre prédécesseur, avait

commencé par répondre à cette demande en fournissant des tuteurs et des soutiens à ces candidats pour ce concours très difficile à mener – d'autant plus lorsqu'on est enseignant et que l'on travaille – pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Puis, nous avons souhaité l'étendre à toutes les matières, parce qu'il n'y a pas de raison que l'on n'aide pas aussi nos enseignants qui veulent tenter ce concours du CAPES en histoire, en français, etc... dans toutes les matières. M. DESLANDES nous avait expliqué que c'était compliqué, difficile, lourd

à mettre en place, mais qu'il allait demander chaque année que l'on progresse et que l'on étende le nombre d'enseignants et les matières qui étaient susceptibles de recevoir ce genre de soutien.

Est-ce que vous pourriez nous dire où nous en sommes actuellement, cette année, pour le soutien apporté à nos enseignants monégasques qui font l'effort justifié, bien sûr, d'essayer de réussir ce concours du CAPES ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Sur les principes, il y a bien entendu une totale continuité. Comme je vous l'ai déjà dit, le petit problème que nous avons rencontré, c'est que pour préparer le CAPES ou le CAPET – le CAPET, c'est pour l'enseignement technique – il y a l'obligation d'un effort pour ceux qui veulent s'y présenter. L'effort consiste en réalité en des entretiens, des oraux blancs, qui ne se passent pas à Monaco, et dans la participation à des devoirs blancs, sur table, qui, eux, se passent à Monaco.

Le problème que nous avons rencontré, c'est que, pour travailler correctement avec l'IUFM, encore faut-il que les candidats ne renoncent pas au bout d'un ou deux devoirs. Et la difficulté que nous rencontrons aujourd'hui, c'est que les étudiants acceptent la règle du jeu.

S'il y a, dans une matière, quelle qu'elle soit, des candidats qui sont prêts effectivement à jouer le jeu et, par conséquent, à s'engager à aller aux entretiens et à se présenter aux concours blancs qui ont lieu à Monaco, il n'y a pas de problème : des formations dans les matières concernées seront organisées.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE – SERVICE DES SPORTS – STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II

7.615.600

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je voudrais quand même demander des nouvelles de la piscine, parce que c'est vrai que le Gouvernement s'était beaucoup inquiété pour les footballeurs professionnels, *a priori*, un peu moins pour les nageurs locaux, donc si vous pouviez nous donner quelques informations.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur BORDERO, vous me faites de la peine, beaucoup de peine, parce que dire que le Gouvernement ne s'intéresserait qu'à l'équipe de

M. le Président.- Bien, nous vous le rappellerons si effectivement il y a des cas qui sont avérés.

C'est bon, Madame la Présidente ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Simplement pour dire que cette année, effectivement, il y a des candidats, toujours en EPS et dans d'autres matières, qui suivent ces cours. Mais s'il y a des candidats qui ne sont pas sérieux, qui ne viennent pas etc... on ne doit pas pour autant pénaliser l'ensemble. Donc, même s'il s'agit d'un cas particulier dans une matière donnée, on doit faire le maximum pour l'aider. Il faut l'encourager et le soutenir et laisser les dédaigneux à leur avenir.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est évident bien sûr, il ne faut pas que celui qui ne respecte pas le jeu pénalise celui qui le respecte. Ce que je dis, c'est que ceux qui demandent l'organisation de préparations, s'engagent à les suivre d'autant plus qu'il me semble que l'engagement n'est quand même pas très prenant et que se présenter au CAPES ou au CAPET sans avoir suivi une vraie préparation, ce n'est pas mettre les meilleurs chances de son côté.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

football professionnel et ne s'intéresserait pas aux Monégasques et aux résidents qui pratiquent les différents sports, que ce soit la natation ou d'autres disciplines sportives, c'est vraiment faire un procès d'intention injuste. Je le dis très clairement.

En ce qui concerne la piscine – mais vous connaissez la situation puisqu'il n'y a pas d'élément nouveau depuis ceux que vous avez lus dans la presse – comme vous le savez, il y a quelques jours, un projecteur s'est détaché du plafond et s'est écrasé sur le sol. J'emploie des mots forts parce que c'est comme cela que ça s'est passé, sur le pourtour de la piscine. Nous avons eu beaucoup de chance. Je vais vous donner des explications pour éviter

que le moindre bruit ou plutôt la moindre rumeur ne se propage : la cause est en l'occurrence une corrosion des fixations de ce projecteur. Corrosion qui vient en réalité de l'humidité, de la condensation, depuis vingt ans puisque les attaches de ces projecteurs se trouvaient cachées de la vue par un faux plafond. Ces attaches, qui datent de vingt ans, c'est-à-dire de la construction du Stade Louis II, n'étaient pas en inox – l'utilisation de l'inox aurait probablement réglé le problème. Il y a actuellement quarante alvéoles constituées de faux-plafond dont une partie cache effectivement les attaches des projecteurs. La corrosion n'est pas la même suivant l'endroit où l'on se trouve : plus concrètement, lorsqu'on se trouve sous la pelouse, on a beaucoup plus de corrosion, alors que lorsqu'on se trouve quasiment sous la tribune, il y en a moins parce qu'il y a eu moins de condensation, moins de choc thermique.

Alors, qu'est-ce qui est fait en ce moment ? Nous sommes en train de déposer l'ensemble des alvéoles de faux plafond et nous allons procéder à la remise en sécurité des fixations des projecteurs et de l'installation électrique. On peut penser que ces travaux seront réalisés avant la rentrée des vacances de Noël et du Jour de l'An, c'est-à-dire avant le 8 janvier. En fonction de ce que l'on aura trouvé, une décision sera prise tout début janvier, pour savoir si la piscine est ré-ouverte provisoirement en attendant des travaux beaucoup plus importants ou si l'on attend pour ré-ouvrir que ces travaux aient eu lieu. Je crois qu'il faut attendre parce qu'on avait, la semaine dernière, retiré seulement quelques-unes des quarante dalles de faux plafond. Je pense qu'il vaut mieux avoir une vision très nette des choses, mais je peux vous assurer, Monsieur BORDERO, et je suppose d'ailleurs que vos Collègues n'avaient pas le moindre doute en ce qui les concerne que, bien entendu, l'intérêt de la piscine pour les sportifs monégasques et résidents qui pratiquent la natation est quelque chose qui importe au Gouvernement.

M. le Président.- Deux Collègues veulent intervenir. Auparavant, je voudrais juste dire que nous avons eu beaucoup de chance et qu'on sourit, sûrement parce que l'heure s'y prête, mais que si jamais – et vous ne me démentirez sans doute pas, Monsieur le Conseiller – cet endroit de la piscine avait été fréquenté et que ce projecteur était tombé sur des personnes, ça pouvait entraîner mort d'homme. Donc, c'est très grave, on a eu beaucoup de chance et tant mieux. Et je ne doute pas, compte tenu que l'on a un stade qui, forcément, au bout de vingt ans, vieillit, qu'il y a d'autres points à risque dans ce stade et que vous allez mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, toutes les expertises nécessaires, pour que cet avertissement serve vraiment et que jamais

on ait à déplorer, dans les années qui viennent, l'accident grave qui entraînerait des blessures ou pire, pour ceux qui pratiquent un sport dans ce Stade Louis II. Vous avez prouvé ce soir, d'ailleurs, que vous connaissez parfaitement le dossier et je sais que vous avez pris très à cœur cet incident. Nous comptons sur vous pour que dans les semaines et les mois qui viennent, toutes les études soient faites dans tous les endroits de ce stade, pour que nous n'ayons jamais plus à connaître ce genre d'incident.

Je donne la parole à mon Collègue Monsieur Thomas GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, je vais vous faire un peu de peine, moi aussi. Je pense, et je rejoins en partie mon Collègue BORDERO, lorsque je pense qu'il y a certains sports qui sont privilégiés, notamment au Stade Louis II. A titre d'exemple, je pratique moi-même un sport au Stade Louis II, à savoir le squash et cela fait pratiquement un an qu'il y avait tous les courts avec des problèmes de luminosité, où la moitié des éclairages ne fonctionnait plus et malgré les demandes répétées des responsables du squash, cela n'était pas changé. Il a fallu attendre une compétition internationale, la veille de la compétition pour que l'on procède aux réparations. Par contre, les utilisateurs qui utilisent toute l'année les installations, eh bien lorsqu'ils jouent, ils ont certaines difficultés, surtout lorsqu'ils ont des problèmes de vue, à voir la balle. Donc, c'est vrai que je partage un peu l'avis de mon Collègue BORDERO quant aux privilèges dont jouissent certains sports et certaines associations sportives, par rapport à d'autres.

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis souvent intervenu sur la pelouse du Stade, je voulais simplement dire que c'est encore la faute de la pelouse s'il y a des problèmes, puisqu'on comprend bien qu'il y a eu encore des problèmes en raison de la condensation due à la pelouse...

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, pas due à la pelouse, mais la pelouse se trouve à l'air libre et la dalle se trouve sous la pelouse qui est, elle-même, à l'air libre et donc il y a beaucoup plus de variations de température que lorsqu'on se trouve sous la tribune. Ce n'est donc pas la pelouse en elle-même qui est en cause, vous le comprenez bien.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, puisqu'on parle du Stade et du malheureux incident arrivé à la piscine, cela montre bien que vingt ans après, il y a peut-être des liftings indispensables. Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que l'année prochaine, vous allez organiser les Jeux des Petits Etats, que manifestement vous allez utiliser les installations du Stade Louis II, que bien entendu vous espérez un rayonnement immense et donc un remplissage total de ce stade. Or, peut-être que vous le savez, dans ce qu'on appelle le périphérique qui permet aux spectateurs d'atteindre les tribunes et qui se trouve du côté Ouest, tout le revêtement au sol est défectueux. Et là, je peux affirmer qu'un jour, s'il y a une bousculade, quelqu'un pourra se blesser. Depuis plusieurs années, nous attirons l'attention sur ce revêtement gravement abîmé qui donne une image déplorable de cette partie de notre stade.

Donc, j'engage le Gouvernement à se rendre sur place pour se faire une opinion et prendre les mesures nécessaires afin qu'au mois de juin prochain, vous puissiez accueillir dignement tous les gens qui viendront se précipiter aux Jeux de Petits Etats.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il est possible, Monsieur CELLARIO, que je sois au stade demain soir. Je vais essayer de me rendre sur place.

M. le Président.- Cette discussion me rappelle un engagement de votre prédécesseur, M. DESLANDES qui, justement conscient du vieillissement du stade, il y a un an ou deux, me disait, plus que jamais nous allons devoir transformer le poste de responsable technique en poste de Directeur Technique pour libérer le responsable du Stade, qui lui s'occupe des dossiers administratifs, de gestion, de relations avec les associations, etc... et avoir justement une personne qui, à temps plein, se consacre à l'analyse des problèmes techniques, aux expertises et aux solutions à y apporter. Donc, je ne crois pas que cette promesse de M. DESLANDES ait été tenue. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il est temps de renforcer l'organigramme pour qu'on ait vraiment l'énergie et toute la disponibilité souhaitées, pour préparer la modernisation des parties du stade qui vieillissent vite ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne puis vous contredire, Monsieur le Président, lorsque vous dites qu'il faut un responsable technique compétent au Stade Louis II.

M. le Président.- Alors donnez aux personnes concernées déjà en poste, les titres et surtout les responsabilités adéquates, parce que beaucoup des problèmes dont on a parlé ce soir peuvent se régler, s'il y a la disponibilité et le temps nécessaires et ce n'est certainement pas une seule personne qui gère la totalité du Stade toute seule, qui peut, effectivement, répondre à tous ces problèmes.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je me demandais si le Département du Conseiller CALCAGNO ne pouvait pas envoyer quelques-uns de ses experts faire un petit tour dans le Stade pour voir un peu où on en est, parce que c'est vrai que sur le côté technique pur, il me semble que ça dépend plus de votre Département que de celui de M. MASSERON. Il est évident que s'il y avait eu une connaissance technique du Stade, on aurait su qu'il fallait – je ne dis pas que cela a été fait volontairement, bien sûr – surveiller ce genre de choses parce qu'à partir du moment où il y a de l'eau et de la corrosion, faire des vérifications régulières, il doit bien y avoir un cahier des charges, des choses qui sont faites et on doit bien faire des inspections régulières. Donc, ou ces inspections sont faites et c'est vraiment une chose qui n'était pas prévisible, cela peut arriver, sinon et de toutes les façons, je pense qu'il faudrait peut-être remettre à plat ce système, réfléchir un peu et justement prévoir des visites régulières, faire ce qu'il faut parce que bon, là c'est un avertissement sans frais, dirons-nous, mais il vaut mieux être prudent.

M. le Président.- Madame FAUTRIER va compléter cette remarque et après nous écouterons M. CALCAGNO.

Mme Catherine FAUTRIER.- Juste pour l'anecdote et plutôt que de dépenser de l'argent pour construire des pédiluves pharaoniques pour nos footballeurs, on ferait mieux effectivement d'investir cet argent pour contrôler régulièrement les installations du Stade puisqu'on se rend compte, effectivement qu'elles sont vieillissantes, elles ont vingt ans mais c'est à se demander si effectivement, il y a régulièrement des contrôles sur ces installations.

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO souhaite intervenir maintenant.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur CUCCHI, il est évident clair que les Services du Département de l'Équipement, qui ont en leur sein des expertises, sont à la disposition des Services

du Stade Louis II. Le Stade Louis II ne se prive pas de les demander et de les utiliser lorsqu'il en a besoin. Je pense qu'il faut distinguer la responsabilité globale de l'équipement et son entretien qui, à mon avis, pour un système aussi complexe que le Stade Louis II, ne peut relever que d'un emploi à plein temps affecté au Stade Louis II et dépendant de la hiérarchie du Stade Louis II. Mes Services ne peuvent pas savoir que la lumière des squashes ne marche pas, donc il faut bien qu'il y ait un responsable d'entretien qui appelle en tant que de besoin soit les Services de l'Équipement, soit des bureaux d'études, soit des entreprises, c'est comme cela que ça doit marcher. Mais regardez, si vous le voulez bien, le chapitre 7, la ligne 707.9141, qui prend en compte les crédits d'entretien du Stade Louis II : nous étions auparavant à hauteur d'environ 2 M€ par an d'entretien, les demandes qui ont été faites par les services du Stade amènent à inscrire aujourd'hui, 4,3 M€. Donc, je crois, que cette prise de conscience de la nécessité après une vingtaine d'années de passer à une vitesse supérieure dans l'entretien du Stade est une chose qui est reconnue par les Services et ces inscriptions ont été faites avant l'épisode dangereux et malheureux de la chute de l'éclairage de la piscine. D'ailleurs, les travaux de la piscine vont être en fait entamés très rapidement puisqu'ils étaient en quelque sorte prévus, je crois, par les Services.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Moi je crois, outre l'aléa qui a eu lieu, et sur lequel il ne faut pas revenir, ce n'est pas ça du tout, la question que je posais, c'est : est-ce qu'il y a des procédures de suivi d'entretien qui sont faites et contrôlées par vos Services, ou pas ? C'est celle-là, la question.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vais répondre, je suis là, je suis l'ancien du groupe. Il y a deux ans, avec M. DESLANDES, il avait été convenu de faire une espèce d'audit technique du Stade et c'est sur la base des résultats de cet audit technique que les inscriptions ont été faites en 2007, largement supérieures à celles de 2006, pour justement entreprendre dans différents domaines les mises à niveau qui étaient indispensables. Donc, ce travail a été fait en fait, il y a deux ans. Il y avait eu des experts des travaux publics qui étaient allés regarder une partie des installations, pas tout manifestement, puisqu'ils n'ont pas tout vu dans le détail, mais une partie des installations et voir ce qu'il fallait reprendre. Je dois avouer aussi, il faut être sincère, parce qu'on savait que les Jeux des Petits Etats avaient lieu en 2007 et qu'il fallait donc qu'on ait un Stade qui soit remis à niveau à cette occasion-là.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci des précisions,

Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Madame FAUTRIER souhaite intervenir.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, ce crédit est mentionné à la ligne 707.914, mais dans le rapport du Gouvernement, il est bien mentionné qu'il s'agit essentiellement de travaux d'amélioration du système de sécurité incendie, de compartimentage du stade et du parking, du remplacement du système d'interphonie de sécurité du Stade, de travaux d'amélioration des réseaux et équipements techniques ainsi que de travaux de réhabilitation électrique du parking et de mise à niveau des installations électriques du Stade. Donc, certes, c'est ce qui avait été effectivement défini et recommandé dans le cadre de l'audit technique, mais bon, visiblement, il y a encore des choses à ajouter, qui ne sont pas prévues dans cette ligne budgétaire.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Certaines d'entre elles, oui, mais voyez-vous la réhabilitation technique était bien prévue.

M. le Président.- La parole est au Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai suivi, comme tout le monde dans la presse, le problème de corrosion, mais lorsque j'entends les interventions de M. CELLARIO, nous savons très bien qu'il va y avoir les Jeux des Petits Etats qui vont coûter une certaine somme, est-ce que le Gouvernement peut s'engager ce soir à ce que tout soit réglé pour les Jeux des Petits Etats ?

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, vous complétez, dans la foulée de cette intervention.

M. Claude CELLARIO.- En fait, Monsieur le Ministre, ma question peut être posée d'une façon brutale. Au mois de juin de 2007, vous avez les Jeux des Petits Etats et moi je considère ce soir que le Gouvernement doit faire un lifting, si mince soit-il, de l'ensemble de la circulation dans le Stade. Il y a un problème de revêtement et un problème au niveau des murs. Voilà, c'est tout, alors je ne sais pas si cela a été chiffré, mais je pense que si vos Services se rendent sur place, ils auront le même sentiment que moi et de toute manière, vous ne

pourrez guère faire autrement. Ça sera le seul moyen d'accueillir dignement toutes les délégations et les visiteurs. Un lifting a été fait dans toute la partie du Stade qui se trouve au-dessus de la loge du concierge et qui concerne toutes les associations. D'ailleurs, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, qui est un fervent amateur de matchs de football, pourra un soir avant d'aller s'asseoir à la tribune faire un tour, je l'y engage, pour qu'il se rende compte de lui-même, surtout dans la partie ouest, c'est-à-dire celle donnant sur Cap d'Ail.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.
Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, puisqu'on parle de lifting alors moi je vais être beaucoup plus grave, puisqu'il faut penser aux

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 48 – FORCE PUBLIQUE – POMPIERS

| | |
|--|------------------|
| 348.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 6.213.900 |
| 348.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 223.300 |
| 348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL | 681.800 |
| | <u>7.119.000</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

Monsieur BOISSON, c'est sur ce chapitre ? On l'a déjà voté, mais bon, on vous écoute, vous utilisez votre joker.

M. Claude Boisson.- Je vais dans le bon sens tout en passant de l'eau au feu. Je veux dire que j'apprécie particulièrement la décision du Gouvernement d'avoir décidé désormais de procéder à l'extension de la Caserne de Fontvieille. Après, il se déterminera bien évidemment pour des raisons architecturales, avec les experts, s'il convient de faire un étage ou deux, cela dépendra de la capacité du nombre d'appartements également de nos Sapeurs-Pompiers. Nous avons déjà évoqué ce sujet et c'est bon de rappeler que s'il y a ce projet, ce n'est pas un hasard, c'est parce qu'il y a un besoin d'améliorer les conditions de travail des Pompiers. Aujourd'hui, il est important que les Pompiers puissent avoir un nombre de

réparations, commençons déjà à songer qu'un de ces jours, il faudra peut-être ré-envisager la réparation de la pelouse, même si ce n'est pas la pelouse en soi qui pose problème, mais c'est tout le problème d'étanchéité et le problème des collecteurs. Un jour ou l'autre, on sera bon pour tout refaire et cela coûtera très cher et là ça résoudra peut-être le problème des poches d'eau qui peuvent se créer. Mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour, rappelez-vous, on en reparlera.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

gardes équivalent à ce qui se passe dans les casernes des pompiers professionnels dans les plus grandes villes, type Lyon, Paris, etc... Ne parlons pas des bénévoles qui eux font des gardes peut-être très insuffisantes pour de bons professionnels. Mais aujourd'hui, à Monaco, le nombre de gardes est très important et il convient, parce que ce sont des personnes qui ne se plaignent jamais, qui font un travail d'excellence, que ces conditions de travail sur ce point là soient améliorées et pour qu'elles soient améliorées, il faut embaucher du personnel et pour embaucher du personnel, il faut pouvoir les loger et pour les loger, il faut une extension. Donc, je crois qu'on va dans le bon sens, toujours dans l'esprit de la sécurité de Monaco.

M. le Président.- Une réponse très courte.

M. le Ministre d'Etat.- Une réponse très courte, parce que vous avez fait un amalgame que je ne souhaite pas qu'il soit fait, mais par mon intervention, je ne voudrais pas non plus attiser les problèmes qu'il y a avec les pompiers dans le pays voisin en ce moment.

Je voudrais simplement dire, Monsieur le Conseiller National, que c'est vrai, vous avez raison, il faut améliorer les conditions de travail de nos Sapeurs Pompiers, mais je souhaite les améliorer par comparaison avec les Pompiers de Paris qui ont le même

statut et non pas avec ceux des autres villes que vous avez citées, pour des raisons que je ne développerai pas davantage.

M. Claude Boisson.- Je vous comprends, Monsieur le Ministre, vous avez raison de faire cette mise au point, en effet, il faut qu'on tire vers le haut et pas vers le bas.

M. le Président.- On avait déjà voté ce chapitre, donc on continue. Madame la Chargée de Mission.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

| | |
|--|----------------|
| 349.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 700.000 |
| 349.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | 27.500 |
| 349.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL..... | 65.000 |
| 349.050 – ENTRETIEN – AMELIORATION LOCAUX..... | <u>25.000</u> |
| | <u>817.500</u> |

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

| | |
|---|------------------|
| 350.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... | 1.219.000 |
| 350.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION..... | 4.000 |
| 350.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... | <u>137.000</u> |
| | <u>1.360.000</u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BORDERO et ensuite Mme PASQUIER-CIULLA.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas trouvé où faire l'intervention, donc je la fais au niveau du Conseiller de Gouvernement. C'est une intervention qui a trait à l'industrie à Monaco puisque nous savons que l'industrie représente environ 10 % du chiffre d'affaires mais surtout 3.000 emplois aujourd'hui sur Monaco. Elle a représenté plus par le passé et aujourd'hui il faut savoir qu'un grand nombre de ces employés sont inquiets, on l'a vu dans la presse, on a reçu

les syndicats, ils sont inquiets de voir des délocalisations ou aussi des restructurations à l'intérieur des groupes propriétaires des industries monégasques et ces délocalisations et restructurations suppriment les emplois en Principauté. Alors, les syndicats que nous avons rencontrés sont plutôt pessimistes et c'est pour cela que l'on peut aujourd'hui se poser une ou deux questions.

Tout d'abord, est-ce que l'industrie, notamment l'industrie de transformation, a un avenir à Monaco ? Existe-t-il une politique industrielle ? Pouvez-vous éventuellement nous en exposer les grandes lignes ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Vous abordez là un bien vaste sujet, Monsieur BORDERO, difficile. Moi, je voudrais simplement vous répondre que je pense qu'il est nécessaire que Monaco ait des activités diversifiées, qu'il y ait des activités de production également à Monaco, parce que par nature, il faut que les emplois soient diversifiés. Ceci dit, vous n'échapperez pas aux règles économiques, cela veut dire que s'il y a une production industrielle à Monaco et j'y crois, la preuve d'ailleurs, un établissement industriel important vient de faire l'objet de nouveaux développements, donc c'est possible d'avoir des activités industrielles à Monaco, mais elles ne peuvent être basées que sur un savoir-faire exceptionnel et des technologies de pointe. Donc, je crois qu'il y a un avenir pour la production industrielle à Monaco, mais encore une fois, toujours sur la base d'un savoir-faire irremplaçable et d'une technologie très avancée. Je suis obligé de dire ça, parce que ce serait raconter des histoires que de laisser croire qu'on peut faire de la production banale à Monaco. Je crois qu'à terme, il faut absolument conserver un tissu industriel mais sur ces fondements-là, très spécialisés avec forte valeur ajoutée, je crois qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Il faut dire la vérité, ce n'est pas la peine de la cacher. Il y aura donc forcément un certain nombre de mutations mais la preuve est apportée que certains établissements industriels de Monaco peuvent très bien par le savoir-faire s'en sortir. Nous les aiderons, nous les aidons déjà, nous continuerons à les aider parce que je crois que la diversification est importante. Nous ne sommes pas qu'une place financière, nous devons être aussi une plaque capable de produire des choses mais des choses avec une valeur ajoutée, avec une technologie de pointe et un savoir-faire irremplaçable.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je suis particulièrement content que vous préconisiez que Monaco ne soit pas uniquement une place financière, mais qu'il y ait une activité diversifiée et la question qui se pose, est : qu'allez-vous faire justement pour déjà essayer de garder les industries que l'on peut garder en Principauté ? Il va sûrement y en avoir qui vont disparaître et dans ce cas-là, est-ce que le Gouvernement a des idées ou encore a mis en place des mesures pour attirer de nouvelles industries, s'il y en a qui partent, bien sûr ?

M. le Ministre d'Etat.- Si vous voulez, premièrement, je ne suis pas trop pessimiste parce que je pense que nous avons quelques industries qui correspondent à la définition que j'ai donnée tout à l'heure et de ce point de vue-là, c'est un peu réconfortant. Je crois que les

entreprises sont tout à fait capables par leur savoir-faire et leur spécialisation de non seulement survivre, mais de prospérer. Autrement, je crois que s'il y a des activités industrielles de type banal qui n'apportent pas de haute valeur ajoutée, elles sont probablement, mais j'espère qu'elles sont peu nombreuses, elles sont probablement condamnées soit à se transformer soit à disparaître. Mais de toute façon, je voudrais que l'on remplace à ce moment-là, de l'activité industrielle par de l'activité industrielle, mais encore une fois, il n'y a que les meilleurs qui s'en sortiront, je crois qu'il faut être réaliste. On ne va pas raconter que l'on peut fabriquer des choses en série à Monaco, je suis désolé, les coûts de production ne sont pas compétitifs, Monaco est aussi dans la mondialisation, donc dans la mondialisation, vous ne pouvez vous en sortir que lorsque vous faites partie des plus développés par la technologie du savoir-faire, il n'y a pas le choix. Certains apportent la preuve – et ça ne peut que nous réjouir sur la qualité de certains de nos industriels à Monaco – certains apportent la preuve qu'ils s'en sortent très bien. Je ne peux citer personne ici parce que je ne veux pas distribuer les bons et les mauvais points, mais vous savez par exemple qu'une activité vient d'être reprise et repart de plus belle. C'est donc possible, donc il faut s'y attacher et aider ceux qui s'aident à s'en sortir, à s'en sortir et aider ceux qui viennent créer de nouvelles activités de haute technologie à le faire. Mais je pense qu'il faut que le Gouvernement veille à garder de la place pour l'industrie, à garder de la place pour la production, à offrir éventuellement – et nous aurons ensemble la responsabilité de le faire – des surfaces indispensables parce que je crois qu'il ne faut pas simplement être une place où il y a des services, mais aussi une place capable de produire, mais de produire des choses à haute valeur ajoutée.

M. le Président.- Sur le sujet de l'industrie, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Pour accompagner et développer l'activité économique et industrielle, le Gouvernement avait confié, il y a deux ans, une mission d'intelligence économique à un fonctionnaire de police à la retraite et en fin de détachement en Principauté. Le responsable de cette mission devait former un Monégasque pour lui succéder dans cette tâche et au cours de nos échanges privés, vous avez dit que personne n'avait postulé pour ce poste. La démarche est inverse, c'est vous qui devriez faire un appel à candidatures pour savoir s'il y a des fonctionnaires, voire de jeunes Monégasques du vivier qui sont intéressés par cette discipline qu'est

l'intelligence économique qui paraissait si utile aux yeux du Gouvernement de l'époque pour l'accompagnement et l'assistance aux entreprises.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser M. le Conseiller Paul MASSERON répondre à votre question sur le problème spécifiquement de l'intelligence économique, mais excusez-moi, il faut quand même voir l'essentiel lorsqu'on parle du développement industriel et par rapport à ce que je connais des productions de Monaco, soyons terre à terre et réalistes, ce n'est pas l'intelligence économique qui nous sauvera.

Ceci dit, Monsieur MASSERON va répondre à la question.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'apporterai donc une deuxième fois la même réponse à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, en lui disant que nous allons faire comme il le souhaite : demander s'il y a des candidats et ne pas attendre qu'ils se manifestent spontanément.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre vous avez raison mais une petite nuance, dans certaines entreprises c'est l'absence d'intelligence économique qui les perdra. D'ailleurs, actuellement il y a des entreprises qui ont recours à des spécialistes de l'intelligence économique pour se préserver de la concurrence, ça c'est important. Deuxièmement, je rejoins l'appréciation de M. SPILLOTIS-SAQUET et j'ai senti chez vous, Monsieur le Conseiller, un certain scepticisme parce que c'est vrai que ce n'est pas évident de trouver le Monégasque qui a envie et qui soit disponible à faire cela. Toutefois, je n'en connais pas actuellement mais je crois qu'il faut lancer l'idée parce que c'est un créneau, c'est un débouché et j'insiste sur un élément, cette personne, je pense, devrait, peut-être un Monégasque, avoir une formation policière car il apparaît actuellement dans ce métier que les personnes qui ont une formation policière ont beaucoup plus de facilités à pouvoir collaborer avec les services existants, tels que les Renseignements Généraux et peuvent avoir plus facilement des informations pour apporter ensuite aux entreprises les meilleures informations. Ce n'est pas obligatoire mais c'est souvent une préconisation. En tous cas, il y a un créneau possible et apparemment de ce que je crois, il y avait un formateur, profitons de ce formateur pour former une personne du crû et notamment, un Monégasque.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire que pour faire du développement industriel de haut niveau, c'est d'abord de l'intelligence qu'il faut avant l'intelligence économique. Mais, ceci étant dit, je ne crois pas qu'il faille se gargariser, ici à Monaco, de l'intelligence économique, parce que pour faire de l'intelligence économique, il faut de très puissants services que jamais la Principauté ne pourra avoir. Ce que peut espérer la Principauté, c'est s'adosser sur les services d'intelligence économique de quelques grands pays. Mais soyons pragmatiques et réalistes, un homme seul, une équipe de trois personnes, c'est zéro en terme d'intelligence économique. C'est zéro s'ils travaillent seuls. Ça, c'est comme les services secrets, c'est comme la DST. Soyez réalistes, ce sont des sujets que je connais un peu : vous ne pouvez travailler que sous de puissantes organisations qui ont des présences dans le monde entier, et nous, on ne peut pas le faire. Donc, il faut savoir que dans ce domaine il faut s'adosser sur d'autres. Alors, qu'on ait un spécialiste, oui, mais surtout pas un spécialiste isolé, un spécialiste qui travaille en réseau, sinon on ne va pas y arriver. Voilà, c'est ce que je préconise et je ne suis pas sûr qu'on ait fait cela dans le passé. Ce que je souhaite c'est qu'on oriente l'intelligence économique de cette manière, qu'on ait notre échelon qui s'adosse sur de puissants réseaux internationaux. Sinon que voulez-vous faire tout seul dans ce domaine ? Rien.

M. le Président.- Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je vous remercie parce que vous venez de trouver des économies supplémentaires au Budget, puisque ça ne sert à rien, je ne sais pas combien coûte cette personne, ce Service mais puisque cela ne sert à rien, on peut tout de suite annuler les crédits qui sont afférents à cette activité.

M. le Président.- On va donc continuer le tour de parole sur ce chapitre. Madame PASQUIER-CIULLA attend et ensuite M. Bernard MARQUET.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, je suis un peu comme M. BORDERO, je ne savais pas très bien où faire cette intervention, en fait elle concerne *l'étude sur la place financière* et je n'ai plus retrouvé la ligne, donc je la fais à votre chapitre, Monsieur le Conseiller.

Cette étude représente environ 1 M€ qui est un coût assez élevé, mais je voulais quand même remercier les Autorités de l'avoir inscrite au *Budget car nous ne pouvons simplement pas nous permettre de faire comme si tout allait pour le mieux en ce qui concerne la place bancaire monégasque, parce que la compétitivité de cette place financière s'érode d'année en année*. Sa très petite taille d'environ 70 milliards d'actifs fin 2005, ne garantit pas sa pérennité sur le long terme. *Les chiffres, au demeurant assez rares, que fournissent l'AMB et les autorités de tutelle montrent que le taux de croissance des actifs de la place est bien inférieur à celui des places concurrentes, comme la Suisse et les Iles Anglo-Normandes*. Il est donc important que nous puissions comprendre pourquoi et adopter les réformes qui s'imposent. Les places que je viens de citer n'ont d'ailleurs aucune fausse pudeur pour annoncer leur performance et les investisseurs et gestionnaires d'actifs y sont probablement sensibles. Pourquoi sommes-nous aussi pudiques en la matière ? De quoi avons-nous peur ?

La première étape de cette étude serait de faire un état des lieux de la place monégasque et comparer nos atouts et nos faiblesses avec celles des places concurrentes. L'une des caractéristiques les plus frappantes de la place financière monégasque est l'importance relative des actifs qui sont gérés par des établissements bancaires. Dans les autres places, les sociétés de gestion et les fonds d'investissements y compris les fonds de « Private Equity » et les « Hedge Funds » se sont taillés une part du marché souvent prépondérante, ce n'est pas le cas à Monaco et c'est bien dommage car ce sont dans ces segments que la croissance globale est la plus forte et le savoir-faire le plus développé.

La deuxième étape de cette étude devra s'efforcer d'identifier les facteurs responsables de ce déséquilibre et de s'y attaquer un par un.

La recrudescence du nombre d'ouvertures de sociétés de gestion et de fonds sur la place monégasque en 2006 est sans aucun doute une conséquence des efforts de diversification souhaitée par notre Souverain, mais cette évolution comporte aussi un risque car sommes-nous bien sûrs d'être correctement équipés pour assurer une réglementation et une supervision efficaces dans des domaines dont la complexité ne cesse de croître ? Force est de constater que les places concurrentes se sont toutes dotées d'organismes de régulation indépendants et professionnels dont le rôle est souvent d'assurer la régulation et la promotion de la place et qui présente l'avantage additionnel de protéger le Gouvernement en cas de problème. C'est d'actualité. Cette question devrait être posée dans l'étude.

Pour conclure, je souhaiterais que le Gouvernement me rassure sur le fait que les responsables monégasques en charge de la gestion de cette étude sur la place financière, dont la paternité revient au Centre d'Etudes Prospectives pour Monaco, sont bien convaincus de son bien-fondé, car si d'aventure, ils ressentaient que cette étude constitue une menace plutôt qu'une opportunité, il serait alors plus judicieux de ne pas dépenser ce crédit tout de suite.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je fais un début de réponse et je demanderai à M. TONELLI de compléter mon propos, notamment sur le contenu de l'étude en question.

Je vous dirai d'abord je ne suis pas trop pessimiste sur la place, parce que malgré tout, malgré toutes les inquiétudes légitimes que vous exposez, je constate qu'elle a progressé quand même à un bon rythme. Vous savez, pour avoir une place financière, il faut surtout avoir beaucoup d'acteurs venant de partout, c'est d'abord cela, parce que moi je crois qu'on fait une place financière avec des professionnels, ce n'est pas le Gouvernement ou l'Etat qui le décrète, c'est parce qu'il y a des professionnels qualifiés qui sont nombreux qu'une place financière existe. Or, je constate que dans ce sens-là, on a plutôt de nouveaux acteurs : on a plusieurs banques, plusieurs structures financières de niveau international qui viennent de s'implanter chez nous, c'est plutôt bon signe. Lorsque je vois la dernière banque qui s'est implantée, il n'y avait pas d'Allemand jusqu'à présent, maintenant il y en a, et ainsi de suite. Quand je vois Daxia revenir, cela me rassure ; lorsque je vois un certain nombre de gens s'installer, cela me rassure. Donc, je crois que la place financière s'étoffe plutôt. D'ailleurs, ses chiffres d'affaires vont dans le bon sens même si, vous avez raison de le dire, le niveau reste relativement modeste par rapport à certaines autres places financières.

Deuxièmement l'étude. Alors l'étude, je crois qu'il ne faut surtout pas la différer, on en a beaucoup parlé de cette étude à l'occasion du collectif. Maintenant, elle est prête à démarrer et je crois qu'elle correspond tout à fait à ce que vous en attendez. Personnellement, j'en attends beaucoup parce que je ne me prétends pas un spécialiste. C'est un domaine qui a beaucoup évolué au cours de ces dix ou quinze dernières années, qui s'est beaucoup spécialisé et il faut avoir une compétence professionnelle et j'attends beaucoup de cette étude, qui est une étude lourde pour essayer de trouver des moyens qui peuvent être très divers. Les conclusions de cette étude s'adresseront aussi bien aux professionnels qu'à l'Etat, et

peut-être à vous-mêmes dans la mesure où il faudra peut-être faire évoluer certaines législations, mais on ne va pas donner les conclusions de l'étude avant de la connaître. Je crois qu'il est intéressant de faire venir un œil extérieur compétent, il y a quelques grands bureaux, nous les avons mis en compétition avec un cahier des charges, ce travail est terminé et donc l'étude va pouvoir commencer. Mais sachez que j'en attends beaucoup de choses parce que je crois que des gens très compétents dans ce domaine peuvent nous apporter, à nous, aux professionnels, à toute la place et puis peut-être à ceux qui ne sont pas encore chez nous et qui pourraient y venir, un certain nombre de voies et moyens pour enrichir et développer cette place financière. Je crois que maintenant cette place financière va retrouver une bonne réputation parce que tous les systèmes de contrôles ont été mis en place, c'était nécessaire. Ils fonctionnent maintenant de manière satisfaisante. Il reste à la professionnaliser, à l'enrichir, à la développer et je compte beaucoup sur cette étude pour nous aider. Ce n'est pas l'étude qui va développer la place financière, mais l'étude va peut-être donner des recettes à nous-mêmes et surtout aux professionnels pour réussir ce challenge. Et là-dessus, je suis complètement d'accord avec vous mais je voudrais que M. TONELLI vous dise un peu ce qu'on attend à partir du cahier des charges de cette étude qui est maintenant bien définie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie. - Oui, Monsieur le Ministre, je crois qu'il faut effectivement voir la place financière telle qu'elle est aujourd'hui. On a parlé des banques, mais il n'y a pas que les banques dans la place financière de Monaco, il y a aussi les sociétés de gestion qui sont un pan très important et là on a eu, enfin mon prédécesseur parce que je n'y suis pour rien, il faut être tout à fait sincère, on a des résultats depuis ces derniers mois qui sont significatifs. Il y a neuf sociétés de gestion qui se sont installées à Monaco avec de très grands noms, des gens qui sont reconnus sur la place, nous avons des Britanniques qui viennent s'installer chez nous. Nous avons manifestement une relance et une activité en matière de sociétés de gestion qui est significative et qui est très importante dans la mesure où on accueille à Monaco de grands gestionnaires aujourd'hui. Et cela renforce énormément la qualité de la place financière, ça c'est pour l'immédiat et pour les mois à venir.

Alors, l'avenir à plus long terme, effectivement, c'est cette étude sur la place financière dont on attend beaucoup. Bien évidemment, on ne va pas engager 1 M€ pour le dire, je le fais parce que je suis obligé, ce serait triste, surtout qu'on a fait un cahier des charges précis

avec des questions précises. On a consulté trois cabinets et on a retenu un de ces trois grands cabinets. Cette étude va bien évidemment commencer par une première phase qui est une phase d'état des lieux et une phase d'interrogation parce que, le Ministre l'a dit, la place financière c'est typiquement un domaine où il faut être à l'écoute des professionnels mais aussi à l'écoute de grands professionnels qui ne sont pas à Monaco et à qui la société en question pourra demander : qu'est-ce que vous considérez comme être utile à Monaco, qu'est-ce que vous voyez pouvoir se développer à Monaco ? Ça c'est la première étape de cette étude.

Ensuite, à partir d'une quarantaine d'interviews qui seront réalisées par ce consultant de haut niveau qui a donc les contacts au bon niveau – c'est pourquoi il est important aussi de prendre des sociétés de concepts de très grande qualité parce qu'elles ont les contacts au niveau approprié – puis imaginer différentes voies, différentes possibilités pour développer notre place financière et construire des scénarios et ensuite confronter ces scénarios-là avec les gens de la place. Là aussi, il y aura une démarche, non seulement auprès des grands spécialistes à l'extérieur de Monaco, mais aussi une démarche avec les professionnels de la place que ce soit ceux qui font du « Private Equity », parce qu'il y en a déjà à Monaco, que ce soit des gens qui font des fonds, que ce soit les gens qui sont dans la banque et enfin, bien évidemment déterminer un ou deux scénarios qui nous paraîtront les plus intéressants et les plus probables, à approfondir avec des étapes qui seront définies et avec des évolutions qui pourront être mesurées et contrôlées.

Pour compléter cela, je voudrais dire aussi qu'il y a une affaire importante qui est en cours ici et qui est donc devant le Conseil National aujourd'hui, ce sont les deux projets de loi qui ont été déposés récemment qui ont justement pour objet d'accroître les possibilités de créations de fonds à Monaco, d'une part, et d'autre part, de renforcer le contrôle que vous évoquiez et justement de sécuriser encore le volet en créant une seule instance de contrôle des sociétés de gestion et des OPCVM, d'avoir donc un renforcement de l'indépendance et de la qualité de cette démarche de régulation. Donc aussi, la possibilité de créer de nouveaux outils financiers, de nouvelles possibilités pour les acteurs de la place financière de proposer à leur clientèle de nouveaux produits, soit des produits qui auront vocation à avoir un label européen, soit des produits qui auront pour vocation d'être destinés à un public d'initiés, un public très spécifique et donc des produits qui seront pour des niches très particulières. Je voulais simplement là-dessus encore une fois insister sur l'importance de ces deux projets de loi pour justement le court terme du développement de la place financière.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Juste une petite réaction, Monsieur le Président, je voulais souligner le fait que – et vous l’avez dit Monsieur TONELLI – la première étape, c’est l’état des lieux. Comme pour toute étude, il faut que l’état des lieux se fasse de manière complète, il ne faut pas qu’il y ait réticence de la place financière actuelle pour livrer les informations à ceux qui feront l’étude et vous me confirmez bien que l’état des lieux sera fait par la société qui fait l’étude, pas par quelqu’un d’autre ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l’Economie.- Par la société qui fait l’étude, oui.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- C’est la société elle-même qui fait l’étude qui fait l’état des lieux, d’accord ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l’Economie.- Il y aura une démarche à deux étages, une démarche interne et une démarche externe.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Oui, oui mais ça c’est normal mais c’est le tiers qui fait l’étude, l’état des lieux. L’état des lieux n’est pas fait en interne ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l’Economie.- On donne un tas d’éléments existants mais effectivement, ensuite, c’est à elle d’apprécier tous les éléments.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- C’est important, parce que pour qu’une étude soit efficace, il faut partir avec des bases qui sont complètes et véridiques. C’est tout ce que je voulais souligner.

M. le Président.- Sur la place financière, nous écoutons à présent le Président de la Commission des Finances.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J’allais dire, en effet, que ces débats, on les aura dans le cadre particulier de l’étude des deux projets de loi que vous avez déposés et qui sont importants. Je suis particulièrement heureux d’entendre que le

Gouvernement estime que pour le développement de la place financière, même si elle est importante, il n’y a pas que l’activité bancaire. La question que je pose, c’est : les résultats de l’étude sont prévus pour quand ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l’Economie.- On va dire, en étant raisonnable, la fin du premier semestre de l’année prochaine, donc on va dire mi-2007.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Est-ce que dans le cadre des questions ou des débats que l’on pourrait avoir dans l’étude de ces projets de loi, si jamais il y a des résultats intermédiaires de l’étude qui arrivent et qui pourraient être utiles, on pourrait les avoir ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l’Economie.- Je voudrais tout de suite écarter une hypothèse, cela ne remettra pas en cause les projets de loi qu’on a faits et qui doivent être menés à leur terme en l’état. Ces projets de loi qu’on vous a déposés, ils ont vocation à être votés dès que possible si la Haute Assemblée en partage l’intérêt, mais ils ont vocation aussi à ne pas être gravés dans le marbre pour des décennies, c’est un domaine où très rapidement, on va être amené à modifier les lois, à ajouter des choses et à enrichir ce qui aura été fait, ce qui aura été réalisé. Ce qui n’empêche pas qu’on vous donne l’évolution de l’étude, bien évidemment.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ça j’entends bien, mais ce serait dommage s’il y a des éléments qui apparaissent assez démonstratifs en milieu d’étude et qui seraient d’objet à modifier le sentiment du Gouvernement sur certaines parties du projet de loi, de pas les intégrer directement.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l’Economie.- Je comprends ça mais ce qu’il faut quand même dire aussi, c’est que notre étude, encore une fois, pour ce qui est le très court terme, on considère qu’on est sur une perspective qui est assez assurée, donc l’objet de l’étude, c’est de se projeter à l’échéance cinq, sept ans. Cette étude n’est pas pour l’immédiat, c’est une étude qui devrait nous dire quels sont les domaines dans lesquels on doit se développer, quels sont les domaines dans lesquels on doit s’enrichir, quels sont les domaines qu’on doit explorer, mais à l’échelle de cinq, sept ans, pas dans l’immédiat.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Oui, mais pour que les choses marchent dans cinq, sept ans, il faut commencer dès maintenant.

Dans un autre domaine, si vous me permettez, lors des séances privées et dans le rapport, j'avais interrogé le Gouvernement sur un point qui m'est cher, c'est la possibilité de domicilier les activités chez soi, au moins pour les sociétés type SARL dans le cas où c'est possible, c'est-à-dire évidemment, s'il n'y a pas d'employé et si l'activité le permet. Dans un premier temps, il me semblait avoir eu une écoute favorable du Gouvernement, mais j'aimerais en avoir la confirmation.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Monsieur le Président, moi je confirme l'écoute favorable du Gouvernement mais maintenant ce que je veux dire c'est qu'effectivement, on envisage cette possibilité dans des conditions qui seraient assez définies, vous l'avez dit aussi, qui seraient d'abord et déjà limitées à une période de création de société. Bien évidemment, c'est pour le lancement de la chose et pendant une période qui serait elle aussi limitée, qui pourrait être d'un an éventuellement renouvelable une fois au maximum. Ce serait donc pour un maximum de deux ans et pas plus et cette possibilité serait ouverte mais encore une fois, on y réfléchit. Je vous donne des pistes qui restent encore à bien définir précisément, cette possibilité serait ouverte si aucune disposition législative réglementaire ou contractuelle ne s'y oppose, comme un règlement de copropriété par exemple, ce qui peut arriver, qu'il s'agisse du domicile du dirigeant de la société également, et que l'activité ne nécessite ni le passage de la clientèle ni bien évidemment de marchandises et qu'il n'y ait pas de salarié dans cette activité-là, ce qui limite quand même énormément de choses. Mais nous y sommes favorables et nous y réfléchissons. Ce que l'on souhaite, c'est approfondir la question, s'assurer qu'il n'y ait pas de contre-indication, et à ce moment-là, on pense début 2007 pouvoir avancer effectivement dans cette voie-là.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller et j'attends avec une certaine impatience le fruit de vos réflexions parce que je pense que la possibilité, même évidemment, avec des restrictions, nous sommes tout à fait d'accord, mais de permettre déjà pour certains et dans certains cas, et pour une certaine durée, de domicilier chez soi une activité débutante, cela peut aider à la création d'entreprise de manière significative.

M. le Président.- Oui, et puis avec toutes les restrictions que vous venez de donner et que nous partageons, je pense que vous avez déjà pris beaucoup de précautions, il ne faudrait peut-être pas y réfléchir encore six mois...

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Cela prouve que nous avons beaucoup réfléchi.

M. le Président.- Oui, mais alors maintenant, décidez parce que, sérieusement, vous avez défini un cadre précis, nous sommes d'accord, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, mais vous reprenez à peu près les conclusions qu'on peut tous avoir sur les restrictions. Je pense que maintenant, il serait bon de passer à l'action et de mettre ces mesures en application dès que possible et dans les meilleurs délais, Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Tout à fait. C'est-à-dire qu'on souhaite maintenant faire le balayage de l'ensemble des textes et se rendre compte si on n'a pas de problème de cette nature et ensuite effectivement, une fois que l'on aura cette certitude juridique, on pourra lancer la chose. Oui, courant premier trimestre, sûrement.

M. le Président.- Premier trimestre 2007, c'est bien.

Alors, vous êtes quatre à attendre la parole. Est-ce qu'il y a des orateurs qui vont intervenir sur le sujet abordé, place financière, domiciliation des sociétés ? Monsieur GARDETTO et ensuite M. NOTARI.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'accueille avec satisfaction l'annonce faite par Monsieur le Conseiller pour l'Economie et les Finances. La démarche pourra effectivement favoriser la place financière, c'est un des éléments importants de l'économie monégasque, ce n'est pas le seul. Tout ce qui pourra aller dans ce sens est bien sûr bienvenu.

J'avais entendu parler d'une mission qui devait être confiée au cabinet MC KINSEY, je ne sais pas si c'est de cette mission-là qu'il s'agit ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Le cabinet en question est un des trois Cabinets qui a été consulté mais qui ne sera pas nécessairement celui qui sera retenu.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je n'ai pas compris la fin !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ce ne sera pas nécessairement celui qui sera retenu.

M. Jean-Charles GARDETTO.- D'accord, mais c'est ce type de cabinet.

Donc, cette démarche est une démarche encourageante qui concerne l'activité financière. Toutefois, il me paraît essentiel et indispensable de se doter également d'une structure juridique et j'avais, à plusieurs reprises sensibilisé votre prédécesseur, Monsieur le Conseiller, sur la nécessité de ce que j'ai appelé un code de l'économie, qui soit beaucoup plus large que les textes dont nous disposons actuellement, puisqu'il y a des domaines du droit qui sont complètement inexistantes en Principauté de Monaco : le droit de la concurrence, le droit des produits financiers, aujourd'hui très limité, le droit des assurances sans compter le droit des sociétés qui date, avec la loi sur les sociétés anonymes, de 1897. Un code de l'économie pourrait constituer un outil structurel, et en même temps que vous ferez cet exercice de diagnostic financier avec des propositions en matière d'activité financière, il me semble indispensable d'accompagner cet exercice d'une réforme de fond des textes du droit des affaires gouvernant l'activité économique en Principauté de Monaco. Donc, je saisis l'annonce que vous nous faites ce soir pour vous demander de bien vouloir également traiter dans votre démarche le volet juridique en produisant justement un code de l'activité économique qui nous fait défaut à ce jour et qui devra, bien sûr, proposer aux investisseurs des textes modernes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, des textes modernes complets et prévisibles pour régir cette activité économique que vous souhaitez développer.

Pouvez-vous nous donner quelque assurance en la matière ?

M. le Président.- Nous écoutons la réponse de Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je prends note de votre demande ; je ne peux pas vous donner d'assurance ce soir. La société évolue, on va bientôt voter la loi sur la SARL. Ce sont des choses qu'il faut examiner de près, voir comment on construit quelque chose qui me paraît être une démarche très holistique, très globale que vous préconisez.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, en fait, ce que je préconise, c'est un code de l'économie qui puisse englober tous les aspects de l'activité économique, de sorte que rien ne soit laissé à l'écart et qu'on profite de cette occasion pour moderniser les branches qui existent déjà et les compléter par celles qui font défaut.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- J'entends bien. Cette démarche, il faut mesurer son résultat à l'aune de l'évolution des choses, et ce sont des domaines, justement – c'est le problème par exemple dans la place financière – où les pratiques évoluent, donc il faut que les textes suivent très régulièrement, donc il ne faudrait pas se lancer dans une structure très lourde qui nous ferait perdre du temps alors que parallèlement, il faudrait faire en sorte d'actualiser d'autres textes. Donc, il faudrait trouver un équilibre entre cette structure générale que je comprends et l'évolution très rapide dans beaucoup de domaines qui constituent cette économie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- En pratique, est-ce que vous allez engager cette démarche juridique ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- En pratique, je vais y réfléchir.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous allez y réfléchir. J'aurais aimé savoir quelle était la date butoir de la réflexion de Monsieur le Conseiller ?

(Rires).

Est-ce qu'on se fixe une date limite pour la réflexion et puis pour passer à l'action ou bien est-ce que c'est une réflexion en boucle ?

Monsieur le Ministre, dites-moi non, c'est plus facile, à ce moment-là.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ecoutez, Monsieur le Président, vous me reposerez la question au pire au moment du vote du Budget 2008, on verra ce qui a été fait.

M. le Président.- Nous avons un Rectificatif avant, Monsieur le Conseiller.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous ne nous donnez pas beaucoup d'espoir, Monsieur le Conseiller, ce n'est quand même pas très encourageant.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je suis sincère, vous le savez.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller TONELLI, votre prédécesseur, en marge du développement de la place financière, nous avait parlé d'une activité d'assurance et de réassurance qu'il voulait développer. Avez-vous des informations à nous communiquer ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est une chose qu'il faut relancer. Effectivement, M. BIANCHERI en avait parlé, je suis sur la même longueur d'ondes que lui sur ces questions-là. Ce sont donc des sujets sur lesquels on n'agit pas encore, mais sur lesquels on réunit des informations et des points de vue de manière à repartir, puisque vous savez que la partie des assurances est quelque chose qui est gérée dans un cadre bilatéral, donc il faut partir de ce point-là avant de pouvoir imaginer pouvoir élargir le propos.

M. Fabrice NOTARI.- Et on a un espoir à court, moyen, long terme ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est un sujet qui est actuellement en cours d'examen.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais quand même vous donner un petit espoir dans ce domaine. Je pense que d'abord il y a de grandes compagnies d'assurances européennes qui s'intéressent à Monaco et deuxièmement – on a parlé tout à l'heure de l'enseignement supérieur – ça fait partie des réflexions parce que le master n'existe pas sur l'assurance en Europe. C'est peut-être un domaine où on pourrait faire une formation très pointue avec la participation de grands assureurs français, italiens et allemands.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- J'insiste vraiment sur le rappel de M. NOTARI et je crois que le Conseiller des Finances BIANCHERI en avait l'entière conviction. Quand on parle en effet de place financière, comme vous le disiez, il n'y a pas que la banque, private banking, il n'y a pas que les sociétés de gestion, il y a également l'assurance, qui est devenu véritablement un pôle bancaire, pour ne pas dire autrement, le meilleur montage aujourd'hui de financement, passe par les assurances. Ils ont un pouvoir énorme de gestion. Donc c'est vrai, ne perdez pas de vue cela. Je ne suis pas sans ignorer que c'est une procédure qui ne peut pas être dissociée du contexte européen. Il y

a là aussi un cadre de normes standard, mais justement, nous ne pourrions jamais être une place financière comme Singapour ou d'autres pays, d'où l'intérêt que vous fassiez appel à un cabinet extérieur, c'est justement pour trouver les spécificités, les niches – comme vous l'avez dit – en Principauté. L'assurance va être peut-être un support pour cela. Donc, je vous y encourage également. Je pense que vous en êtes convaincu, Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Mais l'assurance passe avant, c'est beaucoup plus immédiat, comme démarche, ce n'est pas quelque chose qui est remis à cinq ou sept ans, c'est actuellement que nous y travaillons.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'on parle de place financière, je vais parler de banque. Le métier de banquier a beaucoup évolué ces dernières années, puisque tout le monde sait que les banques, de plus en plus, font de la gestion de patrimoine, de la gestion de services divers, gestion en bourse ou autres et que malheureusement, au cours du temps, elles ont perdu leur métier d'origine qui est le fait de prêter de l'argent comme les banques de dépôt. Or, de ce problème-là, j'en avais parlé au représentant, il y a trois ans, de l'Union des Banques de Monaco, qui a changé depuis puisque c'est M. FRANZI à l'heure actuelle, et je voudrais demander au Gouvernement s'il ne devrait pas se rapprocher de cette association pour rappeler quand même qu'il y a des banques de dépôt à Monaco et que manifestement, elles n'oublient pas ce métier originel qui est en particulier de prêter de l'argent à des gens pour des investissements et autres dépenses personnelles. Car, sans y prendre garde, on s'aperçoit que manifestement les gens vont se tourner vers des organismes dont au départ le métier financier n'est pas leur métier phare. N'oublions pas qu'en quinze ans, un certain nombre d'organismes, pour ne parler que de la grande distribution, ont changé radicalement leur manière de voir les choses et ils se sont engouffrés dans des domaines que progressivement les banques, pour de multiples raisons, ont laissé libres et donc, font des prêts. Donc, je demanderai au Gouvernement de se rapprocher de l'Association des Banques pour rappeler que le métier initial de certaines banques, en particulier les banques de dépôt est le prêt d'argent.

M. le Ministre d'Etat.- J'en prends bonne note.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

M. le Président.- Il faudrait que les banquiers monégasques fassent mentir le regretté Winston CHURCHILL qui disait, à peu près, rappelez-vous : « Les banquiers, ces étrangers personnages qui vous prêtent un parapluie quand le soleil brille et qui vous le retirent au premier nuage ». Je crois que malheureusement, nous en avons parlé longuement avec M. BIANCHERI, à l'époque Conseiller pour les Finances et l'Economie, vous avez tout à fait raison. Nous avons insisté sur ce point : beaucoup d'entrepreneurs, de commerçants nous font remonter cette information car ils ne trouvent pas – à côté des nombreuses banques de gestion de fortune – à Monaco, suffisamment d'établissements bancaires à leur écoute pour les accompagner dans leur développement économique, c'est regrettable. J'avais même été jusqu'à proposer à M. BIANCHERI qu'il demande aux banques qu'une petite partie des dépôts soit consacrée à l'accompagnement du développement économique. Je ne suis pas certain qu'il y ait eu beaucoup de progrès en ce domaine depuis deux ans que nous en avons parlé. Je pense qu'il faut quand même rappeler aux banques de la place monégasque, Monsieur le Conseiller, qu'elles ont un grand avantage à être installées chez nous et qu'il faut qu'elles n'oublient pas leur métier premier que vient de rappeler à juste titre M. CELLARIO.

M. le Ministre d'Etat.- Je les connais trop, Monsieur le Président, et si je leur donne de l'argent pour qu'ils le prêtent, ils prendront sur notre argent ce qui présente le plus de risques et ils ne prêteront leur argent que sur ce qui ne présente aucun risque. Donc, à chacun son métier et je préfère qu'ils le fassent avec leur argent et pas avec le Fonds de Réserve.

M. le Président.- Bien sûr, mais nous n'avons pas dit le contraire !

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Président, vous l'avez dit. Je voudrais rappeler que pour ceux qui veulent investir, pour ceux qui veulent monter de petites sociétés, ils ont besoin au départ de fonds qu'ils n'ont pas, que les banques les aident. On a l'impression que ce métier-là se perd, par rapport à des banques qui ont leur place à Monaco puisqu'on vient de le rappeler, elles participent au développement de la place financière monégasque, mais qui ont une optique totalement différente : la gestion de patrimoine, par exemple.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Conseiller National. D'ailleurs votre

Président citait Winston CHURCHILL tout à l'heure, c'était hélas une vieille histoire et les banquiers de Monaco ne sont pas différents du reste de l'Europe. Les banquiers ne prêtent qu'aux riches et ne s'intéressent pas beaucoup au développement économique et je n'hésite pas à le dire publiquement parce que durant toute ma carrière, ça m'a tellement désolé de voir que les banquiers abandonnaient tous ceux qui étaient sous la pluie, comme le disait Winston CHURCHILL, que je n'ai aucune illusion.

M. le Président.- Par contre, nous, la question que nous avons posée à M. BIANCHERI, il y a deux ans, c'est que dans un pays qui est une place accueillante pour le développement des banques – qui viennent et on s'en réjouit, gagner beaucoup d'argent chez nous, il n'y a qu'à regarder leurs résultats d'exploitation – que peuvent faire les Autorités publiques de la Principauté pour qu'une infime partie de leur dépôt soit utile aussi, pas seulement à leur résultat bénéficiaire, mais au développement, à l'accompagnement de l'économie de notre pays ? Je pense que ça mériterait une réflexion et des réponses appropriées des Autorités du pays.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- La réponse est de dire qu'il y a des banques à Monaco qui font des prêts de cette nature mais on ne peut pas demander à l'ensemble des banques de la place de faire cette activité parce qu'il y a différents métiers dans la banque. Il y a à Monaco des banques qui ne font que du private banking, à qui on ne peut pas imposer un métier qui n'est pas le leur. En revanche, il faut s'assurer – et cela est le rôle de l'Etat – qu'il y a au moins cinq, six établissements de la place qui eux, font bien ces prêts-là. Il y en a quelques-unes. Je suis prêt à vous donner des noms de banques qui le font.

M. le Président.- Madame FAUTRIER va intervenir.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez raison, Monsieur le Conseiller. Il y a différents métiers dans la banque, mais ce que j'ai du mal à comprendre pour avoir longtemps navigué au sein de toutes les activités économiques monégasques, c'est qu'une force de notre économie, ce sont les activités de négoce et de commerce international. Or, force est de constater que malheureusement, toutes les activités font appel à des banques étrangères situées à l'étranger parce qu'elles ne trouvent pas à Monaco les compétences pour mener à bien, financièrement, leurs activités. Je parle de crédit documentaire, je parle de lettre de crédit. Le

négoce c'est un pilier de notre économie, donc il faudrait effectivement, soit inciter une banque spécialisée dans ce domaine à venir s'installer à Monaco, soit inciter une banque, qui est déjà en Principauté de Monaco, à ouvrir un département spécifique aux activités de commerce international puisqu'encore une fois, c'est un pan de notre économie qui est conséquent, qui rapporte à la Principauté, c'est tout à fait en phase avec ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Ministre, où il n'y a pas forcément besoin de surfaces importantes pour développer ces activités qui rapportent beaucoup à Monaco, mais malheureusement aujourd'hui, les activités bancaires et financières liées à ce secteur sont absentes de notre Principauté et ça, c'est dommageable.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez raison.

M. le Président.- Réfléchissez-y et proposez des mesures et des solutions.

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je profite de ce débat pour rappeler que pendant les séances privées, nous avons abordé le taux des prêts consentis par l'Etat aux Monégasques à l'occasion de leur installation professionnelle. Je crains que la réponse qui nous a été faite par le Gouvernement soit encore une machine à réfléchir qui se mette en route car il y est question de revoir ce taux dans des conditions à définir...

M. le Ministre d'Etat.- Une échéance précise : mise en œuvre au premier trimestre.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.
Je voudrais dire aux gens qui ont eu la patience de nous écouter ce soir, surtout les jeunes Monégasques,

qu'il y a quand même de l'espoir parce que nous avons vu que pour les études ou pour aller s'installer et travailler à l'étranger, c'est très difficile, maintenant les banques ne prêtent pas aussi facilement, etc...

Non. Nous sommes soucieux de cette diversification de l'économie parce qu'il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier. Tous les Conseillers Nationaux qui sont intervenus ce soir sont allés dans ce sens, mais c'est vrai que le plus important à faire pour l'avenir, pour que tout soit mis en place, c'est que rapidement on puisse avoir un échéancier des surfaces consacrées aux activités commerciales, industrielles, de services, etc... Ceci sera plutôt le sujet du Budget 2008 où on aura peut-être déjà une planification plus précise. On peut terminer sur cette note d'espoir.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait.

M. le Président.- C'est donc sur cette note d'espoir, si vous le voulez bien, que je vous invite à voter ce chapitre.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances va pouvoir passer une bonne nuit parce qu'il est minuit et nous avons terminé nos travaux pour ce soir. Nous reprendrons donc nos débats lundi soir, je vous le rappelle, à 17 heures, pour la suite de l'examen de ce Budget Primitif 2007.

Je vous remercie.

La séance est levée.

—
(La séance est levée à minuit).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
